

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 21 avril 2016

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 14

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2015 - 2016 ».

Du 13 mars 2016

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2015 - 2016 ».

Du 13 mars 2016

NOR D E F T 1 6 5 0 2 8 8 C

Références :

Arrêté du 29 août 2005 (BOC, 2005, p. 5651 ; BOEM 300.3.1, 313.1, 321.3, 810.4.1) modifié.

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 31 ; BOEM 132.2.2.2.1, 313.1) modifiée.

Instruction n° 9413/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 3 septembre 2014 (BOC n° 44 du 5 septembre 2014, texte 10 ; BOEM 313.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 24 mars 2015 (BOC n° 14 du 26 mars 2015, texte 24).

Référence de publication : BOC n° 18 du 21 avril 2016, texte 14.

SOMMAIRE

Préambule.

Rappel de principe.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Tableaux relatifs aux circuits.

1.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

2. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

2.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

2.1.3. États-majors de force n° 1 et n° 3.

2.1.4. Brigade logistique n° 1.

2.1.5. 2e brigade blindée.

2.1.6. 3e brigade légère blindée.

2.1.7. 6e brigade légère blindée.

2.1.8. 7e brigade blindée.

2.1.9. 9e brigade d'infanterie de marine.

2.1.10. 11e brigade parachutiste.

2.1.11. 27e brigade d'infanterie de montagne.

2.1.12. Brigade franco-allemande.

2.1.13. Brigade des forces spéciales terre.

2.1.14. Brigade de renseignement.

2.1.15. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

2.1.16. Commandement des centres de préparation des forces.

2.1.17. Organismes outre-mer et étranger.

3. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. Direction.

3.1.2. Direction de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.

3.1.3. Centre des hautes études militaires.

3.1.4. École de guerre.

3.1.5. Institut des hautes études de défense nationale.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. Direction.

4.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

4.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

4.1.4. Organismes de formation.

5. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.1.1. Direction.

5.1.2. Centres de formation.

5.1.3. Détachements avancés des transmissions.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.1.1. Échelon central.

6.1.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8^e régiment de transmissions et organismes rattachés.

6.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

6.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

6.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

6.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

6.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

6.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

6.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

6.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.

6.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

6.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.

6.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.

6.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.

6.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.

6.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.

6.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.

7. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

7.1.2. Section technique de l'armée de terre.

7.1.3. École polytechnique.

7.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

7.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national français, bataillon de quartier général.

7.1.6. Centre d'instruction des réservistes parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

7.1.7. Formations du génie de l'air.

7.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la Légion étrangère.

7.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

7.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

7.1.11. Délégation générale pour l'armement.

7.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

7.1.13. Service des essences des armées.

7.1.14. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

8. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

8.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

9. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

9.1.2. Formations militaires et direction générale de la sécurité civile.

9.1.3. Service militaire adapté.

9.1.4. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

10. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Tableau relatif aux circuits.

11. SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

11.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

11.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

11.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organismes rattachés.

11.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

11.1.6. Service d'infrastructure de la défense.

12. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.1.1. Direction centrale.

12.1.2. Organismes rattachés.

13. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. Direction centrale.

14. TEXTE ABROGÉ.

15. PUBLICATION.

ANNEXE(S)

ANNEXE I. GLOSSAIRE.

ANNEXE II. TABLEAU RELATIF AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCREDITATION.

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre. Dans un souci de compréhension, la dénomination chef de corps (CDC) apparaît dans la circulaire, elle correspond en droit au terme de commandant de la formation administrative.

La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectuent, sauf exceptions prévues par la présente circulaire, conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 modifiée, relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre.

Rappel de principe.

Les niveaux hiérarchiques.

Niveau initial.

Ce niveau est généralement détenu par le commandant de la formation administrative (chef de corps ou autorité de niveau équivalent).

Niveau hiérarchique intermédiaire.

Ce niveau est dévolu à l'autorité de proximité immédiatement supérieure dont dépend le niveau initial, il prend le titre d'autorité immédiatement supérieure (AIS).

Niveau hiérarchique final.

Ce niveau est attribué à la tête de chaîne fonctionnelle (TDC). Il s'agit de commandants de zones terre, titulaires de grands commandements, directeurs fonctionnels, autorités désignées des organismes de l'administration centrale. Le cas échéant, la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) peut décider, au sein d'une chaîne fonctionnelle, de répartir certaines attributions normalement dévolues à la TDC. La TDC est alors dénommée tête de chaîne n° 1 (TDC 1), et tout ou partie des AIS qui lui sont subordonnées, sont alors dénommées tête de chaîne n° 2 (TDC 2).

Notation.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux exclusivement. Dans ce cadre, un officier est noté :

- en premier ressort par l'autorité accréditée par la présente circulaire ;
- en second ressort par l'autorité immédiatement supérieure dont relève le noté.

Les officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers font l'objet de circuits spécifiques et sont en règle générale notés en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle. L'application de ces règles peut faire l'objet de dérogations après accord de la DRHAT.

L'application des circuits de notation décrits par la présente circulaire ne peut pas conduire à la désignation d'un officier subalterne comme premier notateur des officiers. Le cas échéant, l'autorité compétente sera l'AIS.

Pré-fusionnement et fusionnement.

Le pré-fusionnement consiste à attribuer les mentions de proposition pour les travaux d'avancement.

Niveau de pré-fusionnement.

Le chef de corps ou l'autorité de niveau équivalent prend le titre de pré-fusionneur pour les officiers du grade de sous-lieutenant à commandant.

Au niveau hiérarchique intermédiaire, l'AIS qui n'exerce pas d'attributions de fusionnement pour les colonels et lieutenants-colonels, prend le titre de pré-fusionneur pour cette catégorie de personnel.

Le fusionnement consiste à attribuer, à l'intérieur de chaque corps statutaire, les mentions de proposition définitives pour les travaux d'avancement. L'autorité qui intervient en dernier ressort pour une catégorie de grade prend le titre de fusionneur.

Niveau de fusionnement :

- pour les sous-officiers, à l'échelon de l'AIS ;
- pour les officiers du grade de sous-lieutenant à celui de commandant, à l'échelon de l'AIS ;
- pour les lieutenants-colonels et colonels, à l'échelon de la TDC.

Les attributions normalement dévolues à la TDC (dénommé alors TDC1) peuvent être partiellement attribuées à une AIS qui lui est subordonnée (TDC 2), le niveau de fusionnement des colonels et lieutenants-colonels se situe alors :

- pour les lieutenants-colonels, à l'échelon de la TDC 2 ;
- pour les colonels, à l'échelon de la TDC 1.

Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC.

Dispositions particulières.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

Cas des officiers en temps de commandement d'officier supérieur.

Les officiers effectuant un TCOS ne sont pas premiers notateurs des officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement. Ils peuvent toutefois être autorisés par la présente circulaire à rédiger un feuillet de notation intermédiaire.

Légion étrangère.

Le commandement de la légion étrangère effectue le fusionnement de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Il agit en tant que dernier notateur des officiers servant à titre étranger quelle que soit leur formation d'appartenance.

Sous-officiers du domaine de spécialité santé.

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur adjoint du service de santé des armées.

Militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique.

Ces militaires font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1 du 29 décembre 2011 relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales).

Commissaires des armées, personnel terre du service de l'infrastructure de la défense et du service des essences des armées.

Les circuits de notation et de fusionnement des commissaires des armées ne sont pas décrits par la présente circulaire mais font l'objet de dispositions spécifiques du service du commissariat des armées. Le personnel terre affecté au sein de la chaîne du service de l'infrastructure de la défense (SID) est fusionné par le SGA. Les circuits de notation et fusionnement des IMID sont décrits par la DCSID. Le personnel terre affecté au sein de la chaîne SEA est fusionné par l'EMAT-MGAT. Les circuits de notation et fusionnement du personnel SEA

sont décrits par la DCSEA.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelles.

Chaque tête de chaîne fonctionnelle fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties :

- la première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement ;
- la deuxième identifie les autorités accréditées ;
- la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

Tableau relatif aux circuits.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI (1).	N1 (2).	N2 (3).	P-FUS (4).	FUS (5).
TC/TR/PN (6).		AIS (7).	TDC (8).	AIS.	TDC.
Cas particulier.					
COL (9).		TC ou PN.	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (10).				AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (11).
SLT/LTN/CNE/CDT (12).				TC ou PN.	AIS.
S-OFF (13).		CDS ou équivalent (14).	TC ou PN.		

(1) Notateur intermédiaire.

(2) Notateur au premier degré.

(3) Notateur au second degré.

(4) Pré-fusionneur.

(5) Fusionneur.

(6) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.

(7) Autorité immédiatement supérieure.

(8) Tête de chaîne fonctionnelle.

(9) Colonel.

(10) Lieutenant-colonel.

(11) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.

(12) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.

(13) Sous-officier.

(14) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.

La ligne « cas particulier » permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation, il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/AIS TDC2 ou NC1 pour les notateurs d'officier au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC1 correspondant. Le fait pour une autorité de ne pas être mentionnée dans la présente circulaire est sans incidence sur sa compétence et la valeur de son accréditation par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Tableaux relatifs aux circuits.

1.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.1.1. Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. Cas particulier : chefs de cellules militaires.		CABMIN.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL/COL.			CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.1.1.2. Chef cellule préparation de l'avenir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.3. *Chef cellule internationale.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : COL adj chef de cellule.		CAB MIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		INTERN.		INTERN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.4. *Chef cellule administration générale et soutien.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.5. *Chef de cellule gestion du personnel et interventions.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GEST PERS.	CABMIN AIS.	GEST PERS.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.6. *Conseiller diplomatique.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.7. *Conseiller affaires industrielles.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.8. *Bureau des aides de camp du ministre.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.9. Chef du quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		QG.	CABMIN AIS.	QG.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.1.10. Bureau réservé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		BRES.	CABMIN AIS.	CAB MIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				BRES.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.2.1. Cabinet militaire du premier ministre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef CABPM.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ terre CABPM.	
S-O.			ADJ terre CABPM.		
Cas particulier : CNR/COL.		CNR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
Cas particulier : CNR/S-OFF.			ADJ terre CABPM.	ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.

1.1.2.2. État-major particulier et cabinet de la présidence de la République.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		EMP.	EMP.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
COL.		CEMP PR.	CEMP PR.		
LCL.		ADJ CEMP PR.		ADJ CEMP PR.	ADJ CEMP PR.
SLT/LTN/CNE/CDT.			ADJ CEMP PR.		
S-OFF.			ADJ CEMP PR.		

1.1.2.3. Contrôle général des armées.

1.1.2.3.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		PRB.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.2. Groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		FSI.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.3. Pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		PEIIC.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.4. Pôle travail du groupe des inspections spécialisées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		PTITA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.5. Département de soutien du contrôle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		DSC.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.6. Secrétaire général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		SG.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.3.7. Adjoint au chef du contrôle général des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		ADJCGA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.

1.1.2.4. Inspection des armements nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				IAN.	CABMIN AIS.
S-OFF.			IAN.		

1.1.2.5. Bureau des officiers généraux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		BOG.	CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			BOG.		
S-O secrétariat.			BOG.		
S-OFF.		CDS.	BOG.		

1.1.2.6. Grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.

1.1.2.7. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.

1.1.2.8. Cabinet du gouverneur des Invalides.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		GOUV INV.	GOUV INV.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAB GOUV INV.		GOUV INV.	GOUV INV.
S-OFF.			CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.

1.1.2.9. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				BD MINOM.	CABMIN AIS.
S-OFF.			BD MINOM.		

1.1.2.10. Terres australes et antarctiques françaises.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				TAAF.	CABMIN AIS.
S-OFF.			TAAF.		

1.1.2.11. Direction générale des systèmes d'information et de communication.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.		

1.1.2.12. Secrétariat général de la commission armées jeunesse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CAJ.	CABMIN AIS.
S-OFF.		ADJ CAJ.	CAJ.		

1.1.2.13. Secrétariat général du conseil supérieur de la fonction militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		SG CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SG CSFM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		ADJ SG CSFM.	SG CSFM.		

1.1.2.14. Conseil supérieur de la réserve militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CSRM.	CABMIN AIS.
S-OFF.			CSRM.		

1.1.2.15. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				HCECM.	CABMIN AIS.
S-OFF.			HCECM.		

1.1.2.16. Commission des recours des militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CRM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		ADJ CRM.	CRM.		

1.1.2.17. Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		SEDACM.	SEDACM.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.2.18. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		VGE.	VGE.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.				VGE.	CABMIN AIS.

1.1.2.19. Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CSFRS.	CABMINAIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CSFRS.	CABMIN AIS.
S-OFF.			CSFRS.		

1.1.2.20. Mission d'appui à la transformation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				MAT.	CABMIN AIS.
S-OFF.			MAT.		

1.1.2.21. Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SEDACM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.2.22. Mission du centenaire de la première guerre mondiale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF/SLT/LTN/CNE/CDT.		MCPGM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.2.23. Direction générale des relations internationales et de la stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DG DGRIS.	CABMIN TDC.	DG DGRIS.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		DG Adj DGRIS.	DG DGRIS.		

1.1.2.23.1. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - attachés de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. LCL/COL.		DG DGRIS.	CABMIN TDC.	DG DGRIS.	CABMIN TDC.

1.1.2.24. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DG DGRIS.	CABMIN TDC.	DG DGRIS.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		D IRSEM.	DG DGRIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			D IRSEM.	DG DGRIS.	DG Adj DGRIS.
S-OFF.					

1.1.2.25. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. Cas particulier : les conseillers et les sous-directeurs.		SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		Chef SAG.	SGDSN ADJ.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			Directeur ou chef de service.	Chef SAG.	Chef SAG.
S-OFF.					

1.1.2.25.1. Centre de transmissions gouvernemental.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		CTG.	SGDSN ADJ.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de division ou chef de bureau.	CTG.	CTG.
S-OFF.					

1.1.2.26. Sous-direction des bureaux des cabinets.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SDBC.	CABMIN TDC.	SDBC.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		ADJ SDBC.	SDBC.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDB.	ADJ SDBC.	ADJ SDBC.
S-OFF.					

1.1.2.27. Inspection générale des armées - terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		IGAT.	CABMIN TDC.	IGAT.	CABMIN TDC.	
Chef du pôle RH.		CEM IGAT.	IGAT.			CEM IGAT.
LCL/COL.				CEM IGAT.	IGAT.	
SLT/LTN/CNE/CDT.			CEM IGAT.			
S-OFF.						

1.1.2.27.1. Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		BEAD-TT.			
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.1.2.28. État-major de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.1.2.29. Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

1.1.2.29.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : Chef de cabinet et assistant militaire du directeur (CDT).		DPSD.	DPSD.	DPSD.	DPSD.
S-OFF.		ADJ DPSD - chef de CAB.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.29.2. Centre de situation et des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		Chef de centre.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.
S-OFF.					

1.1.2.29.3. Sous-direction de la contre ingérence.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				SOUS-DIR - SDCI - Chef de DIV.	SOUS-DIR - SDCI.
S-OFF.					

1.1.2.29.4. Sous-direction des centres nationaux d'expertise.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				SOUS-DIR - SDCNE - Chef de centre - Chef de pôle.	SOUS-DIR - SDCNE.
S-OFF.					

1.1.2.29.5. Sous-direction de la stratégie et des ressources.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				SOUS-DIR - SDSR - Chef de division - Chef de pôle.	SOUS-DIR - SDSR.
S-OFF.					

1.1.2.29.6. Direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		DSEZP.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DSEZP.	DPSD.
S-OFF.					

1.1.2.29.7. Direction zonale de protection et de sécurité de la défense de Paris, Nord et Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		DIR ZON.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ZON - CDP.	DIR ZON.	DIR ZON.	DPSD.
S-OFF.					

1.1.2.29.8. Poste de protection et de sécurité de la défense auprès des forces françaises à l'étranger - Poste de protection et de sécurité de la défense dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		Chef du CSO.	DPSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du CSO.	DPSD.
S-OFF.		CDP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	

1.1.2.30. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.	
Cas particulier : CNE Chef de cabinet.			CDD DICOD.		DA DICOD.	DA DICOD.
COL.						CABMIN TDC.
LCL.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-OFF.	CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.				

1.1.2.30.1. Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.
S-OFF.		Chef service.	DIR ECPAD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.

1.1.2.31. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. Cas particulier : COL. Chef mission.		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		Chef mission moyen.	DCSD.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				Chef mission moyen.	DCSD.
S-OFF.		Chef de bureau.	Chef mission moyen.		

1.1.2.31.1. Mission coopération et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD (NC1).	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL insérés dans une organisation régionale.	Ambassadeur.	Chef mission moyen.	DCSD.		
Cas particulier : Officiers de la protection civile.	ASI.				
COL.		AD.		AD.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					
S-OFF.		Chef de projet.	AD.		

1.1.2.32. Direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL/COL.		DPID.	CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DPID.	CABMIN AIS.
S-OFF.			DPID.		

2. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

2.1.1.1. État-major.

2.1.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Généraux. AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONS COM.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CNE/LTN.		AM.		AM.	

2.1.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Généraux. COL chef DIV. Officiers TR.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
CEMOT.	SCOAT.				
Colonel CM - SGEM - opex 2x6M.			CEM CFT.		

2.1.1.1.3. Autres militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Colonel. Lieutenant-colonel.		Chef DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
C. BOPS/CEMOT.	SCOAT.				
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef DIV.	CEM CFT.
S-OFF.		ADJ Chef de DIV.	CACEM.	CACEM.	
Cas particulier(1).		AM.			

(1) Sous-officiers subordonnés au COMFT noté en N1 par AM.

2.1.1.2. 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Chef DIV AÉRO.	COMFT.	Chef DIV AÉRO.	COMFT.
Colonel. Lieutenant-colonel.		CFA.	Chef DIV AÉRO.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	Chef DIV AÉRO.
Cas particulier(1).		COM EH CAZAUX.		COM EH CAZAUX.	
Cas particulier(2).		CFA CFSS CAZAUX.	CFA CFSS CASAUX.	CFA CFSS CAZAUX.	
S-OFF.		CDU.	CFA.	CFA.	

(1) Un officier subalterne affecté à l'EH Cazaux noté en N1 et P-FUS par le commandant de l'EH Cazaux.
(2) Un sous-officier affecté au CFSS Cazaux.

2.1.1.3. 132e bataillon cynophile de l'armée de terre et 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Chef DIV ACE.	COMFT.	Chef DIV ACE.	COMFT.
Colonel. Lieutenant-colonel.		CFA.	Chef DIV ACE.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	Chef DIV ACE.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.1.4. Centre interarmées des actions sur l'environnement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Chef DIV RENS.	COMFT.	Chef DIV RENS.	COMFT.
Colonel. Lieutenant-colonel.	(1)	CFA.	Chef DIV RENS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	Chef DIV RENS.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

(1) NI par l'OG CYBER de l'EMA pour les officiers affectés à l'antenne de Paris (Détachement des actions numériques) et l'officier chef du groupement des actions numériques à Lyon.

2.1.1.5. 785e compagnie de guerre électronique et compagnie de combat cyber défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT d'unité. SLT/LTN/CNE.		Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
S-O.		CDU.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.

2.1.1.6. Officiers affectés au commander french maritime force.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Officier TR.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.		
Commandant.				COMFRMARFOR.	CEM CFT.

2.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général, commandant le QG du CRR-FR.	CEM QG CRR-Fr.	COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Généraux.		COM QG CRR-Fr.		COM QG CRR-Fr.	
AM - CONS COM - CONS RSV - CONS JUR - CCAB.			COMFT.		
Officiers TR/PN.			COM QG CRR-Fr.	COMFT.	
CONS POL.		COM QG CRR-Fr.			
Colonel. Lieutenant-colonel.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				COM QG CRR-Fr.	
S-OFF.		Chef de service.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-OFF.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-OFF.	COM QG CRR-Fr.

2.1.3. États-majors de force n° 1 et n° 3.

2.1.3.1. États-majors.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMEMF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Généraux directement subordonnés.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Colonels directement subordonnés.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
CCAB.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.
CEM. Officiers TR.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Colonel. Lieutenant-colonel.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMEMF.	CEM.	COMEMF.
S-O.		SCEM/CDIV/CCAB/CDU.	CEM.	CEM.	COMEMF.

2.1.3.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMEMF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	COMEMF.
S-O.		CDU.	CFA.		

2.1.4. Brigade logistique n° 1.

2.1.4.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COM BL.		COM BL.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.					COM BL.
CEM. Officiers TR.					COMFT.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
Colonel.				COM BL.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL. CDT CFIM.				CEM.	COM BL.
CDU CFIM. Officiers CFIM.				CDT CFIM.	CEM.
S-OFF.		CDB.	CEM.	CEM.	COM BL.
S-OFF CFIM.		CDU CFIM (S-OFF directement sous les ordres du CDU).			

2.1.4.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COM BL.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				CFA.	COM BL.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.5. 2e brigade blindée.

2.1.5.1. État-major et centre de formation initiale des militaires de Valdahon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
Colonel adjoint.			COMFT.		COMFT.
CEM. Officiers TR.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Colonel.			COMFT.		COMFT.
AMAIN.			COMBRIG.		COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.
S-OFF.	CDB/CDU.		CEM.		

2.1.5.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.					

2.1.6. 3e brigade légère blindée.

2.1.6.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
Colonel adjoint.			COMFT.		COMFT.
CEM. Officiers TR.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Colonel.			COMFT.		COMFT.
AMAIN.			COMBRIG.		COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.
S-OFF.	CDB		CEM		

2.1.6.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.6.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.6.4. Batterie de renseignements rattachée au 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.		

2.1.6.5. Centre de formation initiale des militaires d'Angoulême.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM. CDU. SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.		

2.1.6.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CFA.	COMBRIG.		
S-OFF.				CDU.	CFA.

2.1.7. 6e brigade légère blindée.

2.1.7.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.					
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.		CEM.	
Colonel.					
CEM. Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDB.	CEM.		

2.1.7.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.7.3. Escadron de renseignement et d'investigation rattaché au 1er régiment étranger de cavalerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.	/				COMLE.
Officiers TE.		CDU.	COMBRIG.		
S-OFF.		CDU LEG.	COMLE.		
S-OFF TE.					

2.1.7.4. Batterie de renseignements rattachée au 3e régiment d'artillerie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.					
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.7.5. Centre de formation militaire initiale de Fréjus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU. SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.				
S-O.		CDU.	CEM.		

2.1.7.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE(1).	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.	/	CFA.	COMBRIG.		CFA.
Lieutenant-colonel TE.			COMLE.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.			COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT TE.			COMLE.		
S-OFF.		CDU.	CFA.	COMBRIG.	
S-OFF TE.	CDU GSBdD ou CDS(2).			COMLE.	

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD, au SID, au SSA ou à l'ARD (RFT au REO du GSBdD, du SID, du SSA et ARD).

2.1.8. 7e brigade blindée.

2.1.8.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.				CEM.	CEM.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.			
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.		
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDB.	CEM.		

2.1.8.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Sous-officiers.		CDU.	CEM BRIG.		

2.1.8.3. Centre de formation militaire initiale des militaires de Verdun.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU. SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.8.4. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				CFA.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.9. 9e brigade d'infanterie de marine.

2.1.9.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
Officiers TR/1er notateurs.			COMFT.		
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.			COMBRIG.		COMBRIG.
CEM.		COMFT.	COMFT.		
AMAIN.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.
Colonel.		COMBRIG.			COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.			CDB.	CEM.	CEM.
S-OFF.					

2.1.9.2. 9e compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.9.3. Batterie de renseignements de brigade rattachée au 11e régiment d'artillerie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.9.4. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au régiment d'infanterie de chars de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.9.5. Centre de formation initiale des militaires de Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.					
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CEM.		

2.1.9.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.					

2.1.10. 11e brigade parachutiste.

2.1.10.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.			COMFT.		COMFT.
Officiers TR.					
CEM.					
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Colonel.				COMBRIG.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDB.	CEM.		

2.1.10.2. 11e compagnie de commandement et de transmissions parachutiste rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM BRIG.		

2.1.10.3. Centre de formation initiale des militaires de Caylus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.	CDT CFIM.	CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
CDU. Officiers.					
S-OFF.		CDT CFIM / CDU.	CEM BRIG.		

2.1.10.4. Régiments et école des troupes aéroportées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE(1).	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.	/	CFA.	COMBRIG.		CFA.
Lieutenant-colonel TE.			COMLE.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.			COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		COMLE.			
S-OFF.		CDU.	CFA.	COMBRIG.	
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS(2).	CDU LEG.		COMLE.	

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD, au SID, au SSA ou à l'ARD (RFT au REO du GSBdD, du SID, du SSA et ARD).

2.1.11. 27^e brigade d'infanterie de montagne.

2.1.11.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB - CDB CHANC - OFF COM Conservateur musée.					COMFT.
Officiers TR. CEM.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.
AMAJNT.	COMBRIG.				COMFT.
Colonel.	CDB.		CEM.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					COMBRIG.
S-OFF.					

2.1.11.2. Compagnie de commandement et de transmissions de montagne rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM BRIG.		

2.1.11.3. Batterie de renseignements rattachée au 93^e régiment d'artillerie de montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.					
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.11.4. Centre de formation initiale des militaires de Gap.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU. SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.11.5. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE(1). / /	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
Lieutenant-colonel TE.			COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.			COMBRIG.		COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.			COMLE.		COMLE.
S-OFF.			CDU.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF TE.		CDU GSBdD ou CDS(2).	CDU LEG.		COMLE.

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD, au SID, au SSA ou à l'ARD (RFT au REO du GSBdD, du SID, du SSA et ARD).

2.1.11.6. École militaire de haute montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.		COM GMHM CDB/CDU/CDS.	CFA.		

2.1.12. Brigade franco-allemande.

2.1.12.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJOINT COMBFA.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CHEF G3. Officiers TR.		COLADJ.		COLADJ.	
C.CAB/OFF COM.			COLADJ.		COLADJ.
AMAJNT.				Chef DIV EMAI du CFT.	
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		Chef G3.	CHEF G3.		
S-OFF.		CDB.			

2.1.12.2. Régiments français.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COLADJ.	COMFT.	COLADJ.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COLADJ.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COLADJ.
S-OFF.					

2.1.13. Brigade des forces spéciales terre.

2.1.13.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.		Chef DIV EMAI du CFT.		CEM.	CEM.
AMAJNT.			CEM.	COMFT.	COMBRIG.
CEM. Officiers TR.		COMBRIG.			
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.	CDB.	CEM.			
S-OFF.					

2.1.13.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU. Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM.		

2.1.13.3. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.					

2.1.14. Brigade de renseignement.

2.1.14.1. État-major, centre de formation initiale des militaires de Bitche et centre d'analyse des signaux d'intérêt terre à Mutzig.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Général CDT la brigade.	Chef DIV EMAI du CFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.		
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.			
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.					COMFT.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.							CEM.
CEM. Officiers TR.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.		
Colonel.					CDB OU CDU.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.							
S-OFF.							

2.1.14.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.					

2.1.15. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

2.1.15.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint. Colonel de réserve.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	
CCAB - CDB CHANC.				CEM.	CEM.
AMAIN.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMFT.	COMBRIG.
CEM. Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.
S-OFF.				CEM.	COMBRIG.

2.1.15.2. Régiments centre de formation initiale des militaires de Dieuze.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.				CFA.	COMBRIG.

2.1.16. Commandement des centres de préparation des forces.

2.1.16.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT le CCPF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COL ADJ.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	
CEM.			COMFT.	COMCPF.	COMCPF.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.		CEM.
AMAIN.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
Colonel.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	
Officiers TR.		CEM.	COMCPF.	COMFT.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.		CDB.	CEM.	CEM.	COMCPF.
S-OFF.					

2.1.16.2. Formations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps. Chef CNCIA.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
TR.	CFA.				
Chef DET GAM.	CEM CPF.	CFA 13e BCA.	COMCPF.	CFA 13e BCA.	COMCPF.
Colonel.		CFA.		COMCPF.	COMFT.
Lieutenant-colonel.				CFA.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 13e BCA/GAM.	Chef GAM	CFA 13e BCA.		CFA 13e BCA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	CFA.		
S-OFF.		CDU.	CFA.		
S-O affectés 13e BCA/GAM (Chambéry et détachement de Modane).		Chef GAM.	CFA 13e BCA.	CFA 13e BCA.	

2.1.17. Organismes outre-mer et étranger.

2.1.17.1. 33e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP Antilles.	COMFT.	COMSUP Antilles.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP Antilles.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	COMSUP Antilles.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

2.1.17.2. 9e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP Guyane.	COMFT.	COMSUP Guyane.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP Guyane.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	COMSUP Guyane.
Sous-officiers.		CDU.	CFA.		

2.1.17.3. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF.					

2.1.17.4. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve.	/	CFA.	COMSUP.		
Lieutenant-colonel.			COMLE.	COMSUP.	
Officiers TE.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.	CDU GSBdD ou CDS ou SSA(1).	CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF TE.		CDU LEG.	COMLE.		

(1) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBdD, au SID ou au SSA (RFT au REO du GSBdD, du SID, ou du SSA).

2.1.17.5. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF.					

2.1.17.6. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMIA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.	CFA.	COMIA.
S-OFF.					

2.1.17.7. 5e régiment interarmes d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMFOR.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.	CFA.	COMFOR.
S-OFF.					

2.1.17.8. 6e bataillon d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMELEF.	COMFT.	COMELEF.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.		CFA.	COMELEF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.	CFA.	COMELEF.
S-OFF.					

2.1.17.9. 3e régiment étranger d'infanterie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.	/	CFA.	COMSUP.		
Lieutenant-colonel TE.			COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.			COMSUP.		COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.			COMLE.		COMLE.
S-OFF.			CDU.	CFA.	COMSUP.
S-OFF TE.	CDU GSBdD ou CDS(1).	CDU LEG.	COMLE.		

(1) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD, au SID, au SSA (RFT au REO du GSBdD, du SID et du SSA).

2.1.17.10. 13e demi-brigade de la Légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Chef de corps.	COMLE.	COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.		
Colonel de réserve. Lieutenant-colonel.	/	CFA.	COMFOR.			CFA.	COMFOR.
Lieutenant-colonel TE.			COMLE.	COMFOR.	COMLE.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			COMFOR.		COMFOR.		
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		COMLE.	COMFOR.	COMLE.			
S-OFF.		CDU GSBdD ou CDS(1).	CDU.	CFA.	COMFOR.		
S-OFF TE.	COMLE.						

(1) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD, au SID, au SSA (RFT au REO du GSBdD, du SID et du SSA).

2.1.17.11. Cellule de maintenance des matériels terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEMIA/AIA.	COMSUP/COMIA.	COMSUP/COMIA.	COMFT.
CDT.		CEMIA.		CEMIA.	COMSUP/COMIA.
S-OFF.		RMMT/AMAIN.	CEMIA.		COMSUP.

3. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				OGA.	
S-OFF.		OGA/OA/CDB/CDAGR.	OGA.	OGA.	

3.1.2. Direction de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.

3.1.3. Centre des hautes études militaires.

3.1.3.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.	
COL.		D CHEM.				
SLT/LTN/CNE/CDT.				D CHEM.		
S-OFF.		A CREAG/A CF.	D CHEM.			

3.1.3.2. Auditeurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

3.1.3.3. Par ter chemi-Maisons Alfort.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

3.1.4. École de guerre.

3.1.4.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. COL.		DE.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
LCL.		CDB.			
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB.	D EDG.
S-OFF.		CGPT/CDB/CCAB.	CGPT.	CGPT.	

3.1.4.2. Stagiaires.

3.1.4.2.1. Stagiaires en France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CPG.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CPG.	

3.1.4.2.2. Stagiaires à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.				D EDG.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB AI.	D EDG.	CDB AI.	D EDG.

3.1.5. Institut des hautes études de défense nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB. COL.		D EMS.		D EMS.	
LCL.			D EMS.		D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.		OGA.	
S-OFF.			OGA.		

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. Direction.

4.1.1.1. Officiers et sous-officiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ASS MILI DRHAT/CM DRHAT/CFA/CDB CHANC.		DRHAT.		DRHAT.	
OFF B.CHANC/CFA.		CDB CHANC ou CFA.	DRHAT.	CDB CHANC ou CFA.	DRHAT.
TR/PN (SPP, SDEP, SD-CDI, SDG, SDF, SDR).			DRHAT.		
COL ADJ - CM (SPP, SDEP, SD-CDI, SDG, SDF, SDR).		CSPP ou SDIR.	CSPP ou SDIR.	CSPP ou SDIR.	DRHAT.
CM-ASS MILI GACE.					
COL ou LCL NON TC/TR/PN GACE.		GACE.	GACE.	GACE.	
SLT/LTN/CNE/CDT GACE.					GACE.
LCL OFF COM.					DRHAT.
CNE OFF COM.		CSPP.	CSPP.	CSPP.	CSPP.
COL ou LCL NON TC/TR/PN (SPP, SDEP, SD-CDI, SDG, SDF, SDR).			CSPP ou SDIR.	CSPP ou SDIR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (SPP, SDEP, SD-CDI, SDG, SDF, SDR).		CDB.		CDB.	CSPP ou SDIR.
S-OFF.			CFA.	CFA.	CSPP.

4.1.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité ou détaché.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ou LCL.		CFA GSPI.	DRHAT SDG.	DRHAT SDG.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA GSPI.	DRHAT SDG.
S-OFF.		CDU.	CFA GSPI.		

4.1.1.3. Institut français du cheval et de l'équitation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Écuyer en chef.		DIR IFCE.	DIR IFCE.	AIS GSPI.	DRHAT.
LCL.		Écuyer en chef.	DIR ENE.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDC GSPI.	AIS GSPI.
S-OFF.		CDS ou équivalent.	Écuyer en chef.		

Notation/avancement en liaison avec le GSPI SAP-PIT.

4.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL/LCL.		CFA CERHS.	SD-CDI.	SD-CDI.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA CERHS.	SD-CDI.
S-OFF.		CDS ou équivalent.	CFA CERHS.		

4.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CFA GRS.		SDR.	DRHAT.	SDR.	DRHAT.
COL et LCL.		CFA GRS.	SDR.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA GRS.	SDR.
S-OFF.		Chef DEP.	CFA GRS.		
S-OFF CIRFA OM.		CFA OM CIRFA OM.	Chef DPT REC IDF.	CFA GRS IDF.	

4.1.4. Organismes de formation.

4.1.4.1. Commandant d'écoles et de centre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EC.	COM EMS.	GACE.	DRHAT.	GACE.	DRHAT.
COM CESAT.	/				
COM ESCC.					
COM ENSOA.					
COM EMSOME.					
COM EMS.					
COM EMB.					
COM EM (si pas COM EMB).	COM EMB.				
COM ETLO (si pas COM EMB).	COM EMB.				
COM EMD.					
COM EA.	COM EMD et COM EI.				
COM EI.	COM EMD et COM EA.				
COM EGEN.	/				
COM ETRS.					
COM EALAT.					
COM CNEC-1er CHOC		COM ENSOA.	COM ENSOA.		
COM CEERAT.		COM EMS.	COM EMS.		
COM EFA TIGRE.		COM EALAT.	COM EALAT.		
COM CFIA NH90.					
COM CFA-PTL.					

4.1.4.2. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
Cas particulier :					
COL ADJ/COM CESAT.					
DESTIA/COL COM DIV.		COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.
EMSST/COL COM DIV.					
COL/LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
CCPIL.					
ESORSEM/COL COM DIV.					
OFF ELV AFFECTÉS.	DESTIA/COL COM DIV. EMSST/COL COM DIV.	COL ADJ COM CESAT.	COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.	
S-OFF.	CDB/CDU/CDS.				

4.1.4.3. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.					
C2-DGFM/CFA/ DFE/DPCF.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
Cas particuliers. Commissaires (CRP) détaché ECA à ESCC-DPCF.	DPCF.	Directeur Adjoint ECA.	Directeur ECA.	Directeur Adjoint ECA.	Directeur ECA.
COL/LCL.		C2-DGFM/CFA/DGER/ DFE/DPCF.		COM ESCC.	DRHAT.
DIRCOM.		COM ESCC.	COM ESCC.		
Chef de cabinet G1.		COM ESCC/C2-DGFM/ CFA/ DGER/DFE/DPCF.		COM ESCC/C2-DGFM/CFA/DGER/DFE/DPCF.	COM ESCC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM BAT ESM/COM BAT EMIA/ COM COURS RH.		/	/
ELV OFF/OFF ELV. ESM/EMIA/C.GRH.		COM COURS RH.	DFE ELV ESCC.		
EOFIA.		Chef DET terre ALL (sur proposition du projet allemand).		/	/
OSC/E.		COM BAT 4.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC/S-OSC/P.	COM BAT 4.	CFA ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.	/	/
S-OFF.		CDS.	C2-DGFM.	C2-DGFM.	COM ESCC.

4.1.4.4. École nationale des sous-officiers d'active.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL ADJ/DGF/DMA.					
COL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.		
LCL TCOS.		DGF.			
LCL.		COL ADJ/DGF/DMA.			
CDT TCOS.		DGF.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ/DGF/DMA.		DGF.	COM ENSOA.
Chef CAB.		COM ENSOA.		COL ADJ/DGF/DMA.	
CHANC AIS.				COM ENSOA.	
Conseiller sous-officiers.		COM ENSOA.		COL ADJ.	
S-OFF.			CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.	

4.1.4.5. Centre national d'entraînement commando - 1er régiment de choc.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CFA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	COM ENSOA.
S-OFF.		CDU/CGIS.	CFA.		

4.1.4.6. École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EMSOME.	DRHAT.	COM EMSOME.	DRHAT.
DGF.			COM EMSOME.		COM EMSOME.
OSA/Chef CAB.		COL ADJ.	COL ADJ.		
LCL.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

4.1.4.7. Écoles militaires de Saumur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN(1).	/	COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
CHEF CAB/OCI/CHANC AIS.			COM EMS.		COM EMS.
COL/LCL.		CFA/COM CEERAT/COM EC/COM CIANRBC/COL ADJ EEM/DEP EEM.	COM EMS.		CFA/COM CEERAT/COM EC/COM CIANRBC/COL ADJ EEM/DEP EEM.
SLT/LTN/CNE/CDT.				DFB.	COM EC.
OFF ELV EC.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMS.
S-OFF.					

(1) sauf COM CIANRBC noté par l'EMA.

4.1.4.8. Écoles militaires de Bourges.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
TCOS PN.			COM EMB.		COM EMB.
OCI/Chef CAB/CHANC AIS.		COM EM.		COM EMB.	
OFF controle gestion/OFF contrôle interne/chef B. COORD/adjoint B. COORD.			CFA/COM EM/EM DEP/EM DF MMT/COM ETLO/ETLO DEP/ETLO DF MVT RAV/ETLO DF LOG OPS/ETLO CCPIEC.		COM EMB.
COL/LCL.		CFA/COM EM/EM DEP/EM DF MMT/COM ETLO/ETLO DEP/ETLO DF MVT RAV/ETLO DF LOG OPS/ETLO CCPIEC.		COM EMB.	
SLT/LTN/CNE/CDT.			EM DF MMT.		COM EM.
EM/DA élèves officiers/officiers élèves.		ETLO DF MVT RAV.	COM ETLO.	/	/
ETLO/DA élèves officiers/officier élèves.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMB.
S-OFF.					

4.1.4.9. Écoles militaires de Draguignan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.	/	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ EMD et CFA.					
DEPA/DFA.	COMEI si pas COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.
DEPI/DFI.	COMEI si pas COM EMD.				
CDS INST TACT EI.	/	COMEI/COMEI/COL ADJ EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COMEI/COMEI/COL ADJ EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	DRHAT.
Chef CAB.					COM EMD.
CHANC AIS.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.		
COL/LCL.				COM EMD.	COM EMD.
SLT/LTN/CNE/CDT.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.		
OFF ELV INF/ OFF ELV ART.				DFI/DFA.	COMEI/COMEI.
S-OFF.	CDIV CDB ou équivalent/COM UAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD.	

4.1.4.10. École du génie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
COL ADJ-CFA/DGF.			COM EGEN.		
DEP.		COM EGEN.		COM EGEN.	
ADJ CFA.			COM EGEN.		COM EGEN.
Chef CAB.		COM EGEN.		COM EGEN.	
COL/LCL.			COM EGEN.		COM EGEN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.		COL ADJ.	
OFF ELV.		DGF.	/	/	
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

4.1.4.11. École de plongée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	COM ECP.	COM EGEN.	COM ECP.	COM EGEN.
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	COM ECP.		

4.1.4.12. École des transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
Cas particulier : COL ADJ et CFA/DGF.			COM ETRS.		
DEP/CMI/chef CAB/OCI.		COM ETRS.		COM ETRS.	
COL/LCL.			COM ETRS.		COM ETRS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ETRS.		COL ADJ et CFA.	
OFF ELV.			COM ETRS.	DGF.	/
S-OFF.		DEP/DGF et autres autorités de proximité.		COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.

4.1.4.13. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CHANC AIS.			COM EALAT.		COM EALAT.
COL/LCL (dont officiers affectés à la BAN, à la DTA Bourges ou la DFI MMA Rochefort).		COM EALAT.			
SLT/LTN/CNE/CDT (dont officiers affectés à la BAN, à la DTA Bourges ou la DFI MMA Rochefort).				COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	
OFF ELV. (après la 1re année d'école d'application).		CDC BEGN/CDC BEGL.	CDC BEGN/CDC BEGL.		
ELV OFF/OFF ELV. (officiers en 1re année d'école d'application).			/	/	
S-OFF (dont les sous-officiers affectés à la BAN, à la DTA Bourges ou la DFI MMA Rochefort).		Chef DTA Bourges/Chef DFI MMA Rochefort/CDB/CDU/CDS.	COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.

4.1.4.14. École franco-allemande - formation Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.
S-OFF.					

4.1.4.15. Centre de formation interarmées - NH90.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CDC CFIA NH 90.	COM EALAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB/CDU/CDS.	CDC CFIA NH 90.
S-OFF.					

4.1.4.16. Centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CDC si français/ C2 CFA-PTL si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDC si français/ C2 CFA-PTL si CDC allemand.	COM EALAT.
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ C2 CFA-PTL si CDC allemand.	CDC si français/ C2 CFA-PTL si CDC allemand.	

4.1.4.17. Lycées de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CFA.	/	SDF.	DRHAT.	SDF.	DRHAT.
COL/LCL.		CFA LM.	SDF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB/CDU/CDS.	CFA LM.	CFA LM.	SDF.
S-OFF.					

4.1.4.18. Groupement tactique interarmées 43.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.		AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	Pré FUS.	FUS.
Chef du détachement permanent FFCI(1).	COMANFOR.	COM EMSOME.	COMANFOR.	COM EMSOME.
OFF.				
SOFF.	Chef du détachement permanent FFCI.	COMANFOR.		

(1) Par principe l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

5. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.1.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
OFF GX.		DRM.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.	
Chef CAB.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.			
CHAR. mission.		DA.				
PIL.			GAL DIR.			DRM.
STRAT.		GAL DIR AIS.				
AE.			DA.			CPT-DRM.
AS.		DRM.				
CODIR.			GAL DIR AIS.			GAL DIR AIS.
PN J2.		Chef DU CPCO.				
OFF TR AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.			GAL DIR AIS.
OFF TR SDE/SDO/SDPFC.	SDE/SDO/SDPFC.	CPT-DRM.		CPT-DRM.		
COL/LCL AE/AS.	AE/AS.		GAL DIR AIS.		GAL DIR AIS.	
COL/LCL SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.	SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/chef J2.	CPT-DRM.		CPT-DRM.		
SLT/LTN/CNE/CDT AE/AS.	AE/AS.		GAL DIR AIS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/chef J2.	SDO/SDE/ADJ SDPFC/chef J2.	CPT-DRM.	SDO/SDE/ADJ SDPFC/chef J2.	CPT-DRM.		
S-OFF.	CDB, ADJ chef J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, chef J2.			

5.1.2. Centres de formation.

5.1.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEEEE.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFEEEE.				
LCL/COL.		CDT CFEEEE.	CPT-DRM.	CDT CFEEEE.	CPT-DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDIV. CDB.	CDT CFEEEE.		
S-OFF.					

5.1.2.2. Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIII.				
LCL/COL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CDT CFIII.	CPT-DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDIV. CDB.	CDT CFIII.		
S-OFF.					

5.1.2.3. Centre de formation interarmées au renseignement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.		SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIAR.				
LCL/COL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDIV. CDB.	CDT CFIAR.		
S-OFF.					

5.1.3. Détachements avancés des transmissions.

5.1.3.1. Détachement avancé des transmissions en métropole.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT (TR).		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL/COL.			CPT-DRM.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				SDO.	CPT-DRM.
S-OFF.		Chef DAT.	SDO.		

5.1.3.2. *Détachements avancés des transmissions hors métropole.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT.	COMSUP COMFOR.	SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL/COL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				SDO.	CPT-DRM.
S-OFF.		Chef DAT.	SDO.		

5.1.3.3. *Centre national de ciblage et centre militaire d'observation par satellites.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDIV/CDB.	Chef de centre.		CPT-DRM.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

6.1. **Tableaux relatifs aux circuits.**

6.1.1. *Échelon central.*

6.1.1.1. *Direction centrale.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.					
COL chargé de mission.		DCA DIRISI.		DCA DIRISI.	
Conseiller réserves.					
Chef de bureau CHANC TDC IA.					
S-OFF CHANC TDC IA.		Chef de bureau CHANC TDC IA.		DCA DIRISI.	DCA DIRISI.

6.1.1.2. *Quartier général de la direction centrale.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	Chef de Quartier Général.		

6.1.1.3. Sous-direction ressources management.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDRM.	DCA DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.1.4. Sous-direction sécurité des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDSSI.	DCA DIRISI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.
S-OFF.					

6.1.1.5. Sous-direction clients.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDC.	DA OPS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.1.6. Sous-direction stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDS.	DA CAPA DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.1.7. *Sous-direction achat finances.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDAF.	DA PLANS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.1.8. *Service de conduite opérations-exploitation.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSCOE.	DA OPS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de division.	DIRSCOE.	DIRSCOE.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.1.9. *Service ingénierie conception opérateur.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSICO.	DA CAPA DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de division.	DIRSICO.	DIRSICO.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.2. *Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions et organismes rattachés.*

6.1.2.1. *Direction.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			DCA DIRISI.		

6.1.2.2. *État-major de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions et pôle soutien.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.		CFA 8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	
CHANC.					
S-OFF.					

6.1.2.3. *Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.		CFA 8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	
S-OFF.					

6.1.2.4. *Centre de développement des applications de la défense (R et B).*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIR SICO	CFA 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.			DL DIRISI IDF/ 8 RT.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-OFF.					

6.1.2.5. *Centre d'appui des systèmes d'information de la défense.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DG SIC	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
Chef d'entité.					
COL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

6.1.2.6. Centre de mise en oeuvre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Chef d'entité.	DIRSCOE pour CNMO MS,SI et R. SDSSI pour CNMO C.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.		
LCL.							
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.		

6.1.2.7. Centre d'opérations de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.		
LCL.							
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.		

6.1.2.8. Centre national de téléchargement du chiffre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Chef d'entité.	SDSSI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DCA DIRISI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.							

6.1.2.9. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DCA DIRISI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.							

6.1.2.10. Antenne pôle « article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information » de Villacoublay.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	SDSSI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

6.1.2.11. Centre national de configuration de l'informatique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

6.1.2.12. Centre d'analyse de lutte informatique défensive.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/OLID.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

6.1.2.13. Centre opérationnel de la sécurité de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

6.1.2.14. Centre national d'appui à distance.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

6.1.2.15. Centre audit « sécurité des systèmes d'informations » Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/CPI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.
S-OFF.					

6.1.2.16. Centre national de gestion fréquences Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.
S-OFF.					

6.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

6.1.3.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.		DL DIRISI BDX.	
LCL.		DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.
CHANC.					
S-OFF.					

6.1.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.
S-OFF.					

6.1.3.3. Centre national de mise en oeuvre des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de Centre.	DIRSCOE.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.		DL DIRISI BDX.	
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

6.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Brest.			DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Brest.	DA DIRISI Brest..	DL DIRISI Brest.

6.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

6.1.5.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Lyon.		DL DIRISI Lyon.	
LCL.			DCA DIRISI		
SLT/LTN/CNE/CDT.			DL DIRISI Lyon.		
OSA S-O et CHANC.					
S-OFF.		Chef d'entité.			

6.1.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI.	COMBDD/CSC/CDB.		DL DIRISI Lyon.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					DL DIRISI Lyon.
S-OFF.		Chef d'entité.			DL DIRISI Lyon.

6.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

6.1.6.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.		DL DIRISI Metz.	
LCL.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.
CHANC.					
S-OFF.					

6.1.6.2. Pôle centre de Metz (dont centre de mise en oeuvre des systèmes d'information et réseaux d'infrastructure).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

6.1.6.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Metz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

6.1.6.4. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.			DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.			
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

6.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

6.1.7.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.		DL DIRISI Rennes.	
LCL.		DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.
CHANC.					
S-OFF.					

6.1.7.2. Centre de développement des applications de la défense de Bourges.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		Chef CDAD.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	CDC CDAD.	CDC CDAD.	
S-OFF.					

6.1.7.3. Centre national de mise en oeuvre (des intranets de Rennes - des systèmes d'information de Rennes - des télécoms spatiales et radio de Favières).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	

6.1.7.4. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	
S-OFF.					

6.1.7.5. Centre national de soutien opérationnel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	CFA CNSO.		CFA CNSO.
S-OFF.					

6.1.7.6. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.

6.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

6.1.8.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.		DCA DIRISI.
CHANC.			Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.
S-OFF.					

6.1.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.		DL DIRISI Toulon.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.			
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.

6.1.8.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

6.1.8.4. Centre de développement des applications défense -Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

6.1.8.5. Centres nationaux de mise en oeuvre des systèmes d'information, des intranets « messagerie universelle sécurisée » et réseaux de desserte terre et marine - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

6.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR EAU.	DC DIRISI.	COMFOR EAU.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Abu Dhabi.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Abu Dhabi.	DL DIRISI Abu Dhabi.	DCA DIRISI.

6.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Antilles.	DC DIRISI.	COMSUP Antilles.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Antilles.	DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.

6.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR Djibouti.	DC DIRISI.	COMFOR Djibouti.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Djibouti.		

6.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF Gabon.	DC DIRISI.	COMELEF Gabon.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Gabon.		

6.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP FAG.	DC DIRISI.	COMSUP FAG.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Guyane.		

6.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Nouvelle-Calédonie.	DC DIRISI.	COMSUP Nouvelle-Calédonie.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.		

6.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Polynésie Française.	DC DIRISI.	COMSUP Polynésie Française.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Polynésie Française.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Polynésie Française.	DL DIRISI Polynésie Française.
S-OFF.		Chef d'entité.			

6.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP La Réunion.	DC DIRISI.	COMSUP La Réunion.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DA DIRISI La Réunion.	DL DIRISI La Réunion.
CHANC.		Chef d'entité.			
S-OFF.					

6.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR Sénégal.	DC DIRISI.	COMFOR Sénégal.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Sénégal.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Sénégal.	DL DIRISI Sénégal.
S-OFF.		Chef d'entité.			

7. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

7.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

7.1.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de cabinet et secrétaire général du CFMT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
Rédacteur particulier du CEMAT.		Chef de cabinet.	CEMAT.	CEMAT.	
TC/TR/PN.			MGAT.	Chef de cabinet.	
Aide de camp.			CEMAT.	CEMAT.	Chef de cabinet.
COL.		Chef adjoint de cabinet.	Chef de cabinet.	Chef de cabinet.	MGAT.
LCL.				Chef adjoint de cabinet.	Chef de cabinet.
SLT/LTN/CNE/CDT.					Chef de cabinet.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Chef adjoint de cabinet.	Chef adjoint de cabinet.	SCEM PS.

7.1.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du SIRPAT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.		
LCL.				Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Chef du SIRPAT.		
S-OFF du SIRPAT.			Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	Chef du SIRPAT.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.
S-OFF des cellules de production d'images terre.					

7.1.1.1.3. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur du CMMAT.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	MGAT.
COL.	Le CFA pour les chefs de musique.	Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
Sous-chefs de musique.		CDU ou équivalent.	Directeur du CMMAT.	Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.
S-OFF servant au sein des formations musicales.					SCEM PS.

7.1.1.2. Major général de l'armée de terre.

7.1.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre, bureau d'appui au commandement et chargé de mission.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		MGAT.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
Chancelier.		MGAT.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
COL.		OSA MGAT.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		OSA MGAT.
Secrétaire d'autorité.		Autorité d'emploi.			

7.1.1.2.2. Délégation aux réserves de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DRAT.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
LCL.				DRAT.	MGAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				DRAT.	MGAT.
S-OFF.		CEM ou équivalent.	DRAT.	DRAT.	SCEM PS.

7.1.1.3. Sous-chef d'état-major « performance - synthèse ».

7.1.1.3.1. Sous-chefferie « performance - synthèse ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Rédacteur particulier du MGAT.	CDB BES.	MGAT.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		SCEM PS.	MGAT.	SCEM PS.	
Adjoint performance synthèse.		SCEM PS.	SCEM PS.		
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	
LCL.				Chef de bureau ou autorité d'emploi.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	SCEM PS.

7.1.1.3.2. Musée de l'armée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur du musée.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.				Directeur du musée.	SCEM PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur du musée.	SCEM PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur du musée.		

7.1.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DELPAT.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.				DELPAT.	SCEM PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	
S-OFF.					

7.1.1.3.4. Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale et au sein du ministère de la justice.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.				Autorité d'emploi.	SCEM PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

7.1.1.4. Sous-chef d'état-major « plans - programmes ».

7.1.1.4.1. Sous-chefferie « plans - programmes ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	SCEM PP.		
LCL.				Chef de bureau ou autorité d'emploi.	SCEM PP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		
S-OFF.					

7.1.1.4.2. Centre de conduite informatique de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		DIR CCIAT.	SCEM PP.		
LCL.				DIR CCIAT.	SCEM PP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	DIR CCIAT.		
S-OFF.					

7.1.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Directeur adjoint SIMMAD.	SCEM PP.		
LCL.				Directeur adjoint SIMMAD.	SCEM PP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Directeur adjoint SIMMAD.		
S-OFF.					

7.1.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		DIR SIAé.	SCEM PP.		
LCL.				DIR SIAé.	SCEM PP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	DIR SIAé.		
S-OFF.					

7.1.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et nato helicopter management agency.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	SCEM PP.		
LCL.				Autorité d'emploi.	SCEM PP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.		
S-OFF.				SCEM PS.	

7.1.1.5. Officier général, chef du pôle « relations internationales ».

7.1.1.5.1. Chargé de mission et bureau de coopération bilatérale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chargé de mission.		OG RI.	OG RI.	OG RI.	MGAT.
TC/TR/PN.			MGAT.		
COL.		Chef du BCB.	OG RI.		
LCL.				Chef du BCB.	OG RI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	Chef du BCB.	OG RI.
S-OFF.				OSA MGAT.	SCEM PS.

7.1.1.5.2. Officiers de liaison terre (Espagne, Canada, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Pays-Bas), officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Italie, en Grèce, en Turquie et en Pologne, comité « France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Luxembourg » et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement(1).	OG RI.		
LCL.				Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement(1).	OG RI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement(1).	SCEM PS.		
S-OFF.				CDU ou équivalent.	Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement(1).

(1) Pour les OLT Espagne, tous les OLT seront notés en 1er ressort et pré-fusionnés (SLT à CDT) par l'OLT en TR.

7.1.1.5.3. Officiers insérés au sein de l'allied rapid reaction corps en Grande-Bretagne et officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Espagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		<i>French senior national representative (SNR).</i>	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	SNR.	SCEM PS.	

7.1.1.5.4. Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » à Münster.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	SCEM PS.	

7.1.1.5.5. École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	

7.1.1.5.6. Compagnie française d'assistance spécialisée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		Directeur COFRAS.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Directeur COFRAS.	SCEM PS.	

7.1.1.6. *Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres ».*

7.1.1.6.1. *Sous-chefferie « opérations aéroterrestres ».*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCOAT.	MGAT.	SCOAT.	MGAT.
ADJ OAT/ CAOME/ ADJ FST.			SCOAT.		
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	SCOAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			OSA MGAT.	OSA MGAT.	SCEM PS.
S-OFF.		CDU ou équivalent.			

7.1.1.7. *Échelon de préfiguration du service militaire volontaire.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSMV.	MGAT.	DPSMV.	MGAT.
COL.		CEM.	DPSMV.		
LCL.		DPSMV.			
Chef de cabinet.		CEM.	CEM.	DPSMV.	
SLT/LTN/CNE/CDT		CDU ou équivalent.			
S-OFF.					

7.1.1.8. *Échelon de préfiguration territoire national.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		COM EPTN.	MGAT.	MGAT.	MGAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EPTN.	MGAT.	COM EPTN.	MGAT.

7.1.2. Section technique de l'armée de terre.

7.1.2.1. Section technique de l'armée de terre - portion centrale et les renforts individuels.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
LCL.				Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR adjoint, sous DIR EP, chefs de groupement, chefs de service et co-directeur LST.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Sous-directeur « organisation - ressources ».	
S-OFF.					

7.1.2.2. Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre et centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	Directeur de la STAT.		
LCL.				CFA ou équivalent.	CFA ou équivalent.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		
S-OFF.					

7.1.3. École polytechnique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur général de l'école.	MGAT.	Directeur général de l'école.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur général de l'école.		
LCL.				Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		
S-OFF.					

7.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

7.1.4.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre, détachement d'avions de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMALAT.	MGAT.	COMALAT.	MGAT.
CPSA.			COMALAT.		COMALAT.
Chef de cabinet.		MGAT.			
COL.		CEM.		CEM.	CEM.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	CEM.		
S-OFF.					

7.1.4.2. Bureau enquête accident défense-air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMALAT.	MGAT.	COMALAT.	MGAT.
COL.		Directeur BEAD.	COMALAT.		
LCL.				Directeur BEAD.	COMALAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint BEAD.	Directeur BEAD.	Directeur BEAD.	COMALAT.
S-OFF.					

7.1.4.3. 9e bataillon de soutien aéromobile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMALAT.	MGAT.	COMALAT.	MGAT.
COL.		CFA.	COMALAT.		
LCL.				CFA.	COMALAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA.		
S-OFF.					

7.1.4.4. Base aérienne 107 - escadron de soutien technique aéromobile 2.060 « Yvelines ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT BA 107.	COMALAT.	CDT BA 107.	COMALAT.
S-OFF.		CDU BA 107.	CDT BA 107.		

7.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national français, bataillon de quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		REPFRANCE CRRE.	MGAT.	REPFRANCE CRRE.	MGAT.
Chef du DSN-Fr et chef du BQG (lorsqu'il est français).					
COL.		Chef du DSN-Fr ou chef du BQG (si Fr).	REPFRANCE CRRE.	REPFRANCE CRRE.	REPFRANCE CRRE.
LCL.					
Assistant militaire/ Chef de cabinet.		REPFRANCE CRRE.	REPFRANCE CRRE.	REPFRANCE CRRE.	REPFRANCE CRRE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du DSN-Fr ou chef du BQG (si Fr).	REPFRANCE CRRE.	Chef du DSN-Fr ou chef du BQG (si Fr).	REPFRANCE CRRE.
S-OFF.	FBH.				

7.1.6. Centre d'instruction des réservistes parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Commandant le CIRP.	MGAT.	Commandant le CIRP.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	Commandant le CIRP.		
LCL.				CFA ou équivalent.	Commandant le CIRP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		
S-OFF.				CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.

7.1.7. Formations du génie de l'air.

7.1.7.1. Brigade aérienne d'appui à la manoeuvre aérienne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		Sous-chef infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.		
LCL.				CDT BAAMA.	Sous-chef infra - aéro BAAMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU ou équivalent.	Sous-chef infra - aéro BAAMA.		
Chancelier AIS.				CDU ou équivalent.	Sous-chef infra - aéro BAAMA.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Sous-chef infra - aéro BAAMA.		

7.1.7.2. 25e régiment du génie de l'air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		CFA.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA.	CFA.	CDT BAAMA.

7.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la Légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMLE.	MGAT.	COMLE.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	COMLE.		
LCL.					
Chancelier/chef de cabinet.				COMLE.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA ou équivalent.	COMLE.	CFA ou équivalent.	COMLE.
Officiers TE.		CFA ou équivalent.			
Élève OFF TE ou OFF élève TE.		X(1).	CFA ou équivalent.		
S-OFF.		CDU ou équivalent(3).	CFA ou équivalent.		
S-OFF TE	X(2).				

Nota :

(1) Les militaires servant à titre étranger (MTE) admis en scolarité d'officier dans une école d'armes auront une notation intermédiaire établie par l'école.

(2) Pour les sous-officiers servant à titre étranger « mis pour emploi » au SCA, au SID, au SSA ou à l'ARD (postes en renfort au REO).

(3) Pour les unités n'ayant pas de CDU, une note d'organisation interne devra fixer l'officier ayant le niveau équivalent.

7.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR CDEF.	MGAT.	DIR CDEF.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	DIR CDEF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.	CFA ou équivalent.	DIR CDEF.

7.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

7.1.10.1. Service de la maintenance industrielle terrestre - direction, le centre de formation initiale militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
COL chefs de division et chargé de mission.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.		
COL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Second adjoint au directeur SMITer.		

7.1.10.2. Bases de soutien du matériel, régiments du matériel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		CFA ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.	CFA ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.	CDU ou équivalent.	CFA ou autorité de niveau équivalent.			

7.1.10.3. Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef MICAM.	Chef BMCO.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		Chef MICAM.	Second adjoint au directeur SMITer.		

7.1.11. Délégation générale pour l'armement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DGA.	MGAT.	DGA.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	DGA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA ou équivalent.	DGA.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		

7.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central adjoint SSA.	MGAT.	Directeur central adjoint SSA.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA ou équivalent.	CFA ou équivalent.
S-OFF.					

7.1.13. Service des essences des armées.

7.1.13.1. Direction centrale et organismes rattachés (DELPIA, CEPIA).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central SEA.	MGAT.	Directeur central SEA.	MGAT.
COL.		CFA ou équivalent.	Directeur central SEA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA ou équivalent.	CFA ou équivalent.
S-OFF.					

7.1.13.2. Base pétrolière interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

7.1.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Directeur de l'ENSPM.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

7.1.14. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

7.1.14.1. Pôle rayonnement de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef PRAT.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	MGAT.
COL.		COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	MGAT.
LCL.				COM CESAT.	MGAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ COM CESAT.	COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.
S-OFF.				COM CESAT.	COM CESAT.

8. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

8.1.1.1. État-major des armées - Relations internationales militaires.

8.1.1.1.1. Bureau cohérence synthèse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OGRIM.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
S-OFF secrétaires.		CDB.			CPT EMA.

8.1.1.1.2. Division euratlantique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
COL CONSMIL délégation Européenne Addis-Abeba.		CDD.	OGRIM.		
COL NADEF COL Rome.				OGRIM.	MGA.
LCL <i>Nato School</i> Oberammergau.				OGRIM.	MGA.
CDT MCCE Eindhoven.				CDD.	CPT EMA.
COL.		CDS.	CDD.	/	CPT EMA.
LCL.				AD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					
S-OFF AAD.					

8.1.1.1.3. Division coopération bilatérale Sud.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
COL expert national Beyrouth.		CDD.	OGRIM.		
COL.					
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CDD.		
S-OFF.		AD.			
S-OFF AAD.					

8.1.1.1.4. Ambassade de France et poste permanent à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.						
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.					
ADA, AFT, OLIA TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.					
COL OLIA Postdam-Berlin - Hambourg - Rome - Norfolk.		AD.	OGRIM.			CPT EMA.				
COL OLIA USCENCOM Tampa.		Chef MML Tampa.					MGA.			
LCL OLIA USCENCOM Tampa.		AD.						CPT EMA.		
COL OLIA Pentagone Washington.										
COL OE Bonn - Ulm.		AD Washington.							MGA.	
LCL OLIA Pentagone Washington.										
COL OLIA Stuttgart.		AD.								CPT EMA.
LCL OLIA Berlin - Fort Bragg - Madrid - Shrivenham - Toronto.										
LCL JFHQ Northwood.										
LCL C4ISR Northwood.										
CDT OLIA C-IED au COE Oyo de Manzanares (Espagne)			AD.	CPT EMA.						
CDT PJHQ Northwood.										
COL.			OGRIM.		MGA.					
LCL.										
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDD EA ou CBS.		CPT EMA.					
S-OFF.										

8.1.1.2. État-major des armées - opérations.

8.1.1.2.1. Officier général chargé de la cyber-défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.				OG CYBER.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	OG CYBER.		
S-OFF.					

8.1.1.2.2. Centre de planification et de conduite des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
Officiers commissionnés.		Autorité sur théâtre.	SCEM OPS.		
COL.		Chef du CPCO.		SCEM OPS.	MGA.
LCL.			Chef du CPCO.	CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ terre.	Chef du CPCO.		
S-OFF.					

8.1.1.2.3. Division emploi des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.				CDD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CDD.		
S-OFF.					

8.1.1.2.4. Division forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		ADJ CDD.	CDD.		CPT EMA.

8.1.1.2.5. Commandement interarmées de l'espace.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CIE.	SCEM OPS.		CIE.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF CIE.		CDS.	CIE.		
S-OFF EMIE.		Chef EMIE	CIE.		

8.1.1.3. État-major des armées - plans.

8.1.1.3.1. Bureau cohérence synthèse / secrétariat comité des capacités.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCHEM PLANS.	SCHEM PLANS.	SCHEM PLANS.	MGA.
S-OFF secrétaires.		CDB.	ADJ SCHEM PLANS.		CPT EMA.

8.1.1.3.2. Coopération et planification interalliée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCHEM PLANS.	MGA.	SCHEM PLANS.	MGA.
LCL.		ADJT SCHEM PLANS.	SCHEM PLANS.		ADJT SCHEM PLANS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

8.1.1.3.3. Division plans, programmes, évaluation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCHEM PLANS.	MGA.	SCHEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCHEM PLANS.		CDD.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CDD.		
S-OFF.					

8.1.1.3.4. Division cohérence capacitaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR.PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.		CDD.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		ADJ CDD.	CDD.		

8.1.1.3.5. Division cohérence des programmes interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.		CDD.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		ADJ CDD.	CDD.		

8.1.1.3.6. Comité ministériel d'investissement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du SP CMI.	SCEM PLANS.	Chef du SP CMI.	CPT EMA.

8.1.1.3.7. Division maîtrises des armements.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL COE NRBC Vijskov.					
COL CIA NRBC Saumur.	Cdt EMS.	CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
LCL CCMFE Aix-en-Provence.	Directeur CCMFE.				CDS.
COL.		CDS.	CDD.	CDD.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CONSMIL.	CDD.	CDD.	
S-OFF.					
S-OFF OSCE Vienne.					

8.1.1.3.8. Unité française de vérification.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CFA.	SCEM PLANS.		CFA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CFA.		

8.1.1.3.9. Commandement des programmes interarmées et de la cyber-protection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CPIC TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		Chef CPIC.	SCEM PLANS.		Chef CPIC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDT en second CPIC ou chef CRCI ou chef CIADIOS ou chef CCPA ou chef antenne CCPA.	Chef CPIC.		

8.1.1.3.10. Service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Directeur.	SCEM PLANS.	Directeur.	CPT EMA.
S-OFF.			Directeur.		

8.1.1.4. État-major des armées - performance.

8.1.1.4.1. Bureau cohérence synthèse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PERF.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.					CDB.
S-OFF secrétaires.					

8.1.1.4.2. Bureau maintien en condition opérationnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT NAMSA Capellen.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
COL.				SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDS.	CDB.		CPT EMA.
S-OFF.					
S-OFF NAMSA Capellen.					

8.1.1.4.3. Bureau politique du soutien aux opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM PERF.		CDB.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

8.1.1.4.4. Bureau moral formation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB.	CPT EMA.

8.1.1.4.5. Bureau réserve militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.		CPT EMA.

8.1.1.4.6. Bureau transformation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.					CDS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.1.4.7. Bureau organisation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM PERF.		CDB.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CDB.		

8.1.1.4.8. Bureau pilotage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.					CDB.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CDB.		

8.1.1.4.9. Bureau infrastructure.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.

8.1.1.4.10. Bureau budget opérationnel de programme soutien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.					CDB.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CDB.		

8.1.1.4.11. Bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

8.1.1.4.12. Supply chain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		<i>Chef supply chain.</i>	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	CDB		CPT EMA.

8.1.1.4.13. Centre d'identification des matériels de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM PERF.	CFA.	CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	CFA.		CPT EMA.

8.1.1.4.14. Commissariat général aux transports.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		COMIGETRA.	SCEM PERF.		COMIGETRA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.			COMIGETRA.		

8.1.1.5. État-major des armées - cabinet.

8.1.1.5.1. Cabinet du chef d'état-major des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CHEF CAB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					ADJ CHEF CAB.
S-OFF secrétaire CEMA					
S-OFF.					

8.1.1.5.2. Cellule communications.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF CAB.	MGA.	CHEF CAB.	MGA.
COL.		CONSCOM.	CHEF CAB.		CONSCOM
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

8.1.1.6. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

8.1.1.6.1. Pôle prospective et stratégie militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.

8.1.1.6.2. Pôle information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.				CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.			
S-OFF.		CDB.	CDP.		

8.1.1.6.3. Division études synthèse management général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL OLI auprès MEDEF.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
CDT OSA.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					
S-OFF adjoint OSA.		OSA.			
S-OFF secrétaire MGA.		ADJ MGA.			
S-OFF secrétariat.					

8.1.1.6.4. Aumôneries.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		Aumônier.	Aumônier.		CPT EMA.

8.1.1.6.5. Pôle commandement des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDP.	CPT EMA.

8.1.1.6.6. Bureau chancellerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CDB (PN).		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	ADJ MGA.	CDB.	CPT EMA.
S-OFF.					

8.1.1.6.7. Commandement militaire de Balard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
COL.		COMILI.	ADJ MGA.		COMILI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDP.	COMILI.		

8.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

8.1.2.1. Inspection des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL.		CEM.	IDA.		CEM.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					IDA.

8.1.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL ORA.			Sous-directeur PO ou DR.		
COL.					
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Directeur adjoint.			Directeur.

8.1.2.3. Commandement des opérations spéciales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COS.	MGA.	COS.	MGA.
COL.		CEM.	COS.		CEM.
LCL.				CDS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.2.4. État-major interarmées de force et d'entraînement et organismes rattachés.

8.1.2.4.1. État-major interarmées de force et d'entraînement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		CEM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.		CEM EMIA-FE.
LCL.				CDB.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.2.4.2. Cellule interarmées de défense surface-air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CEM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.
S-OFF.		CDB.	CEM EMIA-FE.		

8.1.2.4.3. Établissement géographique interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CDT EGI.	COM EMIA-FE.		CDT EGI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB.	CDT EGI.		

8.1.2.4.4. Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		Chef PIAM.	COM EMIA-FE.		CPT EMA.
LCL.				Chef PIAM.	COM EMIA-FE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	Chef PIAM.		COM EMIA-FE.
S-OFF.					

8.1.2.4.5. Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt CISMF.	COM EMIA-FE.	Cdt CISMF.	COM EMIA-FE.
S-OFF.		CDS.	Cdt CISMF.		

8.1.2.5. Centre du soutien des opérations et des acheminements et organismes rattachés.

8.1.2.5.1. Centre du soutien des opérations et des acheminements.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL Cdt en second.			COM CSOA.		
COL.		CEM.			COM CSOA.
LCL.		CDS ou CDD.	CEM.	COM CSOA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.2.5.2. Centre des transports et transits de surface.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL.		CFA.	COM CSOA.		CPT EMA.
LCL.				CFA.	COM CSOA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CFA.	COM CSOA.	
S-OFF.					

8.1.2.5.3. 519e groupe de transit maritime.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL.		CFA.	COM CSOA.		CFA.
LCL.				CDS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.2.6. Centre national des sports de la défense et organisme rattaché.

8.1.2.6.1. Centre national des sports de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM.			COM CNSD.		CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	COLAD CNSD.	COLAD CNSD.	COM CNSD.

8.1.2.6.2. École interarmées des sports.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CFA EIS.	COM CNSD.		CFA EIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CFA EIS.	COM CNSD.	

8.1.2.6.3. Centre sportif d'équitation militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CFA CSEM.	COM CNSD.		CFA CSEM.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDU.	CFA CSEM.	COM CNSD.	
S-OFF SEM Paris.		CHEF SEM Paris.			

8.1.2.7. Direction de la sécurité aéronautique d'État.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DSAE.	MGA.	DSAE.	MGA.
COL.		SD/chef BFEA.	DSAE.		CEM/SD/chef CDPGE.
LCL.		SD/chef BAI.		DSAE.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/chef CDPGE/chef DIA.			
S-OFF.		CDS/CEM/chef CDPGE/chef DIA.		DSAE.	

8.1.2.8. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
Chancelier COMFOR.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
LCL.				COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEMIA.	COMFOR.
S-OFF.		CDS.	CEMIA.		

8.1.2.9. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats arabes unis.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
COL chef DETSPE.			COMFOR.		CEMIA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEMIA.	COMFOR.
S-OFF.		CDS.	CEMIA.		

8.1.2.10. Éléments français au Gabon - poste de commandement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CAB		COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.
LCL.		CPC.			
SLT/LTN/CNE/CDT.					CPC.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CPC.		

8.1.2.11. *Éléments français au Sénégal (unité de commandement et de coopération opérationnelle - groupement de coopération opérationnelle).*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
Chef de CAB.			COMELEF.		COMELEF.
LCL.		CPT EMA.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt U2CO-GCO.	Cdt U2CO-GCO.	Cdt U2CO-GCO.	COMELEF.
S-OFF.		CDU ou équivalent.			

8.1.2.12. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
Chef de cabinet Chancelier.			COMSUP.		COMSUP.
LCL.		CEMIA.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.
S-OFF.					

8.1.2.13. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
CDT chef de cabinet.			COMSUP.		COMSUP.
LCL.		CEMIA.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.
S-OFF.					

8.1.2.14. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL AIA.			COMSUP.		COMSUP.
Chef de cabinet.		CEMIA.			
LCL ADJ non résident.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

8.1.2.15. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CAB et Chef CHANC.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.			CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.
S-OFF.					

8.1.2.16. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Polynésie française.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.		CPT EMA.
LCL.		CEMIA/AIA.	COMSUP.	CEMIA/AIA.	COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDU.	CEMIA.	
S-OFF.					

8.1.2.17. *Forces françaises en Côte d'Ivoire.*

Les Forces françaises en Côte d'Ivoire ont été créées au 1^{er} janvier 2015. Actuellement, le personnel présent au sein des forces armées en Côte d'Ivoire n'est pas affecté mais en mission de courte durée. Il sera en conséquence noté par sa chaîne fonctionnelle. Affecté en OPEX pour un an, le commandant des forces françaises relève du chef d'état-major des armées (Art. D.3241-22 du code de la Défense).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMANFOR TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.

8.1.2.18. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

8.1.2.18.1. Cabinet du gouverneur militaire de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN Chef de cabinet Conseiller communication.		OGZDS Paris.	MGA.	OGZDS Paris.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.		CPT EMA.
LCL.				GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB ou équivalent.	GAE.	GAE.	CEM EMZD Paris.
S-OFF.					

8.1.2.18.2. Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.			MGA.		
COL CONSCOM, Chef de Cab, officier garnison (si non PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL CONSCOM, Chef de Cab officier garnison (si non PN/TR).					CPT EMA.
COL Chargé mission auprès OGZDS Est.		OGZDS Est.	OGZDS Est.	OGZDS Est.	MGA.
CNE/CDT Assistant militaire de l'OGZDS Sud-Ouest.		OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.
COL.		OGZDS ou GA ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		GA ou CDS.			CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				GA ou CDS.	OGZDS.
S-OFF.		CDS ou équivalent.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	

8.1.2.18.3. États-majors de zone de défense de Paris, Lyon, Bordeaux, Metz et Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
Officiers GI NEDEX n° 7.	Chef GI.				
Officiers sous les ordres du chef de la CABAT.		CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.
CNE Chancelier EMZD Bordeaux - Metz.		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.
COL.		CEM EMZD.			MGA.
LCL.				CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEM EMZD.	OGZDS.
S-OFF EMZD Paris.		CDD, CDB ou équivalent.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-OFF GI NEDEX n° 7.		Chef GI NEDEX n° 7.			
S-OFF sous les ordres du chef de la CABAT.		Chef de la CABAT.			
S-OFF.		CDD, CDB ou équivalent.	CEM EMZD.	CEM EMZD.	OGZDS.

8.1.2.18.4. État-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Lille et Marseille.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL GAE de l'OGZDS Sud			OGZDS.		
COL.		CEMIA/ZDS.			OGZDS.
LCL.			OGZDS.	OGZDS.	
Chef de cabinet, Officier communication, et Officier de garnison de l'OGZDS Sud		CEMIA/ZDS.			OGZDS.
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDB ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	
S-OFF.					

8.1.2.18.5. Délégations militaires départementales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD double fonction.	OGZDS ou GA.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.		OGZDS.		
LCL DMD.		OGZDS Sud.			OGZDS Sud.
LCL DMD Adjoint à l'OGZDS Sud.	GA.		OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	
LCL DMD adjoint au DMD 35.		OGZDS Est.			OGZDS Est.
LCL DMD adjoint au DMD 57.	OGZDS Ouest.		OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	
COL de la DMD 35.		DMD.			OGZDS.
LCL de la DMD 35.	OGZDS Ouest.		OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	
SLT/LTN/CNE/CDT de la DMD 35.		CEM EMZD Rennes.			OGZDS.
COL dont DMD adjoint.	OGZDS.		OGZDS.	OGZDS.	
LCL dont DMD adjoint.		CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.			OGZDS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.		OGZDS.	OGZDS.	
S-OFF des DMD ZONE IDF.		CEM EMZD.			OGZDS.
S-OFF subordonnés DMD mono fonction ZDS Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.	DMD Adjoint.		OGZDS.	OGZDS.	
S-OFF subordonnés DMD double fonction					

ZDS Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.				
S-OFF.		DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.

8.1.2.18.6. Entités particulières de la zone de défense et de sécurité Ouest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CEM EMZD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.				CEM EMZD.	OGZDS.
S-OFF des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CDS ou équivalent.	CEM EMZD.		

8.1.2.19. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command transformation.

8.1.2.19.1. Allied command transformation - Norfolk.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.		
COL (ACT à Mons)		CEM FMR Mons.	NLR.		NLR.	CPT EMA.	
LCL (ACT à Bruxelles).		CEM REPDEF OTAN.					
LCL (ACT à Mons).		CEM FMR Mons.					
LCL (PSS à Norfolk).		CEM Norfolk.					
COL.		NLR.				NLR.	MGA.
LCL.							CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.							NLR.
S-OFF insérés.		Autorité de proximité.					
S-OFF non insérés.		NSE Norfolk.					

8.1.2.19.2. Joint warfare centre - Stavanger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité de proximité.	SNR Stavanger.
S-OFF insérés.		NSE Stavanger.			
S-OFF non insérés.					

8.1.2.19.3. Joint force training centre - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité de proximité.	SNR Bydgoszcz.
S-OFF insérés.		NSE Bydgoszcz.			
S-OFF non insérés.					

8.1.2.19.4. Joint analysis and lessons learned centre - Monsanto.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Monsanto.	NLR.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Monsanto.	NLR.

8.1.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command operations.

8.1.2.20.1. Supreme headquarters allied powers Europe - Mons.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
TC/TR/PN.	CEM FMR Mons.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.		
COL.		CEM FMR Mons.	NMR.		CPT EMA.		
LCL.				Autorité de proximité.	CEM FMR Mons.	CEM FMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT insérés.							
SLT/LTN/CNE/CDT non insérés.		ADJ NSE Mons.	Chef NSE Mons.	Chef NSE Mons.			
S-OFF insérés.		CEM FMR Mons.					
S-OFF non insérés NSE.							
S-OFF non insérés FMR.							

8.1.2.20.2. Joint force command - Naples.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Naples.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Naples.	NMR.		SNR Naples.
LCL.				Autorité de proximité.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.			
S-OFF insérés.		SNR Naples.	SNR Naples.		
S-OFF non insérés.		Chef NSE Naples.	Chef NSE Naples.		

8.1.2.20.3. Nato communication and information systems services agency - Latina.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-OFF.		Autorité de proximité.	SNR Naples.		

8.1.2.20.4. Joint force command - Brunssum (Pays-Bas) / Nato signal battalion 1 - Wesel (Allemagne).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Brunssum.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Brunssum.	NMR.		SNR Brunssum.
LCL.				Autorité de proximité.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Brunssum.			
S-OFF insérés.		SNR Brunssum.	SNR Brunssum.		
S-OFF non insérés.		ADJ NSE Brunssum.	Chef NSE Brunssum.	Chef NSE Brunssum.	

8.1.2.20.5. Intelligence fusion centre - Molesworth / Nato communication and information systems services agency - Northwood / Joint electronic warfare core staff - Yeovilton.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Northwood.	NMR.
S-OFF insérés.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.		
S-OFF non insérés.		Ched NSE Northwood.			

8.1.2.20.6. Allied land component command headquarters - Izmir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Izmir.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
CDT Chef NSE non PN.		SNR Izmir.	NMR.	SNR Izmir.	NMR.
COL.				NMR.	MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Izmir.	NMR.
S-OFF.				Autorité de proximité.	SNR Izmir.

8.1.2.20.7. Allied air component command headquarters - Ramstein.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Ramstein.	NMR.	NMR.	CPT EMA.

8.1.2.20.8. North Atlantic Treaty Organization - signal battalion 3 - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF. insérés.		SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NMR.

8.1.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique Nord et union européenne.

8.1.2.21.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ REPDEF OTAN.	
S-OFF.		CEM REPDEF OTAN.	ADJ REPDEF OTAN.		

8.1.2.21.2. Union européenne - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ RMF UE.	
S-OFF.		CEM RMF UE.	ADJ RMF UE.		

8.1.2.22. Service interarmées des munitions.

8.1.2.22.1. Échelon central.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (DIR ADJ SIMU).		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.			DIR SIMU.		CPT EMA.
LCL.		DIR ADJ SIMU.		DIR SIMU.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD ou équivalent.			DIR ADJ SIMU.
S-OFF.					

8.1.2.22.2. Dépôts outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMSUP ou COMFOR.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-OFF.		DL.	DIR ADJ SIMU.		

8.1.2.22.3. Établissements principaux des munitions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Chef d'établissement).		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.			CDE.		DIR SIMU.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDE.		DIR SIMU.	
S-OFF.					CDS ou CGMu.

8.1.2.23. Centre d'audit des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL.			Directeur adjoint.		Directeur.
LCL.		Directeur adjoint.		Directeur.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					

8.1.2.24. Centre interarmées de coordination du soutien et formations rattachés.

8.1.2.24.1. Centre interarmées de coordination du soutien - portion centrale Balard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (C2).		COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COL Chef de DIV.			COM CICOS.		
COL.		C2 CICOS.			C2 CICOS.
LCL.			CDD.	C2 CICOS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM CICOS.			COM CICOS.
S-OFF.			COM CICOS.	COM CICOS.	
S-OFF Chancelier					

8.1.2.24.2. Centre interarmées de coordination du soutien - bases de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COM BdD).		COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COM BdD (Double fonction).	COM CICOS.	Chaîne fonctionnelle.			
COL.		COM BdD.	COM CICOS.	COM CICOS.	MGA.
LCL.				CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	COM BdD.	COM BdD.	COM CICOS.
S-OFF.					

9. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

9.1.1.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.	Préfet, secrétaire général de zone de défense et de sécurité de Paris.	COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
CEM zone Paris.			COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.		
COL.		COM BSPP.			COM BSPP.
OFF assistant militaire.			C2 BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	C2 BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	
Chef de cabinet.					
OFF du BCOM.					
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

S-OFF.		CDB ou équivalent.	CEM.	CEM.	
--------	--	--------------------	------	------	--

9.1.1.2. Groupements de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CFA.	COM BSPP.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				CFA.	COM BSPP.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA.		

9.1.2. Formations militaires et direction générale de la sécurité civile.

9.1.2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMFORMISC.	Préfet de la DGSCGC.	GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

9.1.2.2. État-major et direction générale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.							
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.						
CEM FORMISC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.						
Chef du COGIC.			Sous-directeur PGC.			COMFORMISC.					
CEM zone Antilles.			Préfet de région.				COMFORMISC.				
Chargé de mission planification sécurité nationale.			Chef BPERE.		COMFORMISC.						
Chef de Coz - adjoint EMIZ.			Chef EMIZ.					COMFORMISC.			
EXPERT NRBC.			Chef CNCMFE-NRBC						COMFORMISC.		
COL.			COMFORMISC.							COMFORMISC.	
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.			COMFORMISC.								COMFORMISC.
S-OFF.			CDB ou équivalent.								

9.1.2.3. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		CFA.	COMFORMISC.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.				CFA.	COMFORMISC.
S-O.		CDU ou équivalent.	CFA.		

9.1.3. Service militaire adapté.

9.1.3.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CEMSMA.	COMSMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef département.	CEMSMA.		

9.1.3.2. Formations du service militaire adapté outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.	Préfet/haut-commissaire/COMIA.	COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CFA.	COMSMA.		
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA.		

9.1.3.3. Détachement du service militaire adapté de Périgueux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du DSMA.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef du DSMA.	CEMSMA.		

9.1.4. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de la CABAT.		GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

10. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Tableau relatif aux circuits.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		GIAT.	GIAT (TDC).	GIAT (NC1).	GIAT (TDC).
C.GOPS.		GIAT (NC1).	GIAT (AIS).		
COL.		CEM.		CEM ou CDB.	
LCL.		CEM ou CDB.		CEM.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM	CEM.	CEM.	
S-OFF.		CEM	CEM.	CEM.	GIAT(AIS).

11. Secrétariat général pour l'administration.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

11.1.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
Chancelier du SGA.	SDPRHF.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
LCL/COL.					ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.					ADJ SGA AIS.
S-OFF.		Chef CAB.	Chef CAB.	Chef CAB.	

11.1.1.2. Sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				SDPRHF.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	SDPRHF.		

11.1.1.3. Mission d'aide au pilotage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.			MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.				MAP.	

11.1.1.4. Mission communication.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.	Autorité d'emploi de proximité.	COM.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM.	ADJ SGA AIS.	COM.	ADJ SGA AIS.

11.1.1.5. Inspection technique de l'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	ITID.	ITID.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.			ITID.		

11.1.1.6. Délégation à l'accompagnement des restructurations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAR.	DAR.	DAR.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.			DAR.		

11.1.1.7. Mission des achats du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	Chef MA.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.			Chef MA.		

11.1.1.8. Direction des affaires financières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CCAB/CB/CS/SD.	ADJ DAF.		

11.1.1.9. Direction des affaires juridiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		SD.	ADJ DAJ.		

11.1.1.10. Service parisien de soutien de l'administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				SD ou CDB.	SDPO.
S-OFF.					

11.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

11.1.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
Chargé de mission.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.
LCL/COL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP.			ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.		SD/ADJ SD/ CM/ADJ CM/CDB/CCAB.	Chef CAB.	Chef CAB.	

11.1.2.2. Pôles ministériels de l'action sociale et échelons sociaux subordonnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
Chef PMAS non TC/TR ou PN.		SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
LCL/COL.		PMAS.			PMAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				PMAS.	
S-OFF.		CS.	PMAS.	PMAS.	

11.1.2.3. Échelons sociaux interarmées d'outre-mer et à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL ou LCL, chef ESIA non TC/TR ou PN.		SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
CDT, chef ESIA non TC/TR ou PN.					SDAS.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	ESIA.	ESIA.	

11.1.2.4. Centre de formation au management de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.			CFMD.		

11.1.2.5. Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDD ou équivalent.	CERH-PC.	CERH-PC.	ADJ DRH-MD AIS.

11.1.2.6. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.		CS/CDB.	SMISF-RH.		

11.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

11.1.3.1. Agence de reconversion de la défense.

11.1.3.1.1. Sous-direction de la reconversion.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-OFF.		ADJ SD.	NC1 ADJ ARD.		

11.1.3.1.2. Département des études générales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDPT EG.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-OFF.			NC1 ADJ ARD.		

11.1.3.2. Pôles défense mobilité et antennes subordonnées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL conseillers cadres PDM Bordeaux et Lyon.		MRO.	ARD AIS.	NC1 ARD.	
LCL.		CPDM.		CPDM.	ARD AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.			NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	
S-OFF.					

11.1.3.3. Centre militaire de formation professionnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFA CMFP.	ARD AIS.	NC1 ARD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDU.	CFA CMFP.	CFA CMFP.	ARD AIS.
S-OFF.					

11.1.3.4. Centre de traitement de l'indemnisation du chômage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CTIC.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

11.1.3.5. Commission nationale d'orientation et d'intégration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CNOI.	CNOI.	CNOI.	ARD AIS.

11.1.3.6. Mission de reconversion des officiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		MRO.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				MRO.	ARD AIS.

11.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organismes rattachés.

11.1.4.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-OFF.		CDB.			
S-OFF EPFMA.		CS ou équivalent.			

11.1.4.2. Service historique de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		SHD.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				SHD.	DMPA AIS.
S-OFF.		Chef DPT ou équivalent.			

11.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

11.1.5.1. Direction du service national/administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				SD ou équivalent.	NC1 CFA DSN AC.
S-OFF DSN/AC.					

11.1.5.2. Établissements du service national, y compris centres subordonnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				ESN.	DSN AIS.
S-OFF.		CC/ADJ ESN/ CDB ou équivalent.			

11.1.5.3. Centres du service national outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	COMSUP.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef CSN non TC/TR ou PN.		NC1 DSN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSN.			CSN.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CSN.		

11.1.6. Service d'infrastructure de la défense.

11.1.6.1. Direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	EMA/CPCO et DIRISI Kremlin-Bicêtre (officiers de liaison).	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.
Officiers directement subordonnés au DCA SID.		NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
COL.		CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.			
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA SID AIS.
S-OFF.	Chef de la cellule conduite des travaux de Balard.	SD/CDB ou équivalent.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	

11.1.6.2. Établissements du service d'infrastructure de la défense (incluant les unités de soutien de l'infrastructure de la défense subordonnées et service achat infra et bureaux isolés).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur D'ESID.		NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.
TC/TR ou PN.	a) COM BDD (pour chef d'USID). b) DIR ESID (pour TC/PR/PN).				
LCL/COL.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	Chefs de DIV, DA, DO.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chefs de DIV, DA, DO.	
S-OFF.		CDD/CDB/CDU ou équivalent.	DIR ADJ ESID.	DIR ADJ ESID.	DCA SID AIS.

11.1.6.3. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF (pour directeur).	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.
Directeur non TC/TR ou PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF.	NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
LCL/COL.		DID.		DID.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DID Djibouti.	DID Djibouti.
SLT/LTN/CNE/CDT DU DETSID EAU.	Adjoint interarmées des FFEAU (pour chef DET).	DID Djibouti.			DCA SID AIS.
S-OFF.		CDD, CDB ou équivalent.	DID.	DID.	

11.1.6.4. École nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Chef stratégie.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef stratégie.	DCA SID AIS.
S-OFF.		Directeur des études.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	

11.1.6.5. Centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR.	ADJ SGA TDC.
LCL/COL.		CETID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CETID.	CETID.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CETID.		

12. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.1.1. Direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chancellerie.		Chef BGC.	DCA SCA.	DCSCA CFA.	DCA SCA.
LCL/COL.				SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/chef EMO/chef BGC/chef DIV.		SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.
S-OFF.		SD/chef BGC/CDB/chef EMO/chef DIV.	DCSCA CFA.	DCSCA CFA.	

12.1.2. Organismes rattachés.

12.1.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB/Chef CENT.	CFA/DIR.
S-OFF.					

12.1.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.
S-OFF.					

12.1.2.3. Ministères économiques et financiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	DCA SCA.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	DCA SCA.

12.1.2.4. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR.	CFA/DIR.		

12.1.2.5. Établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB.	CFA/DIR.
S-OFF.					

12.1.2.6. Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		CDB/Chef DIV.	CFA/DIR.		

12.1.2.7. Plateformes achats-finances.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		CDB.	CFA/DIR.		

12.1.2.8. Service exécutant de la solde unique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Officiers.	DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.
S-OFF.		DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.		

12.1.2.9. Services locaux du contentieux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR SLC.	DIR CESJUR.	DIR CESJUR.	DCA SCA.
S-OFF.					

12.1.2.10. Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chef antenne SSLT.		ADJ DIR.	CFA/DIR.		
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.		

12.1.2.11. Centre d'expertise de soutien général des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.		

12.1.2.12. Centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées et centres de production alimentaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL des CPA.		DIR CERHéIA.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT Des CPA.				DIR CPA.	DIR CERHéIA.
SO des CPA.					
LCL/COL.		DCA SCA.	DC SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/Chef DIV.	CFA/DIR.		

12.1.2.13. Centre interarmées d'administration des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.		

12.1.2.14. Établissements logistiques du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIR CESCOF.	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/CDS.	CFA/DIR.		

12.1.2.15. Centre d'expertise du soutien du combattant et des forces et antenne navale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/Chef DIV/chef antenne.	CFA/DIR.		

12.1.2.16. École des commissaires des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDB/Chef DIV/Chef CENT.	DIR ECA.	DIR ECA.	DCA SCA.

12.1.2.17. École des fourriers de Querqueville.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		COM EFQ.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				COM EFQ.	DCA SCA.
S-OFF.		Chef de service ou chef de GIIa.	COM EFQ.		

12.1.2.18. Groupement de soutien de base de défense et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef GSBdD.	COM BdD.	DIR PFAF.	DCA SCA.	DIR PFAF.	DC SCA.
COL/LCL.				DCA SCA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM ZT.	Chef GSBdD.	COM ZT.
S-OFF.			CNE TCUE ou chef de service (si le GSBdD ne comprend pas de CDUE).		Chef GSBdD.

12.1.2.19. Outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de groupement de soutien (DICOM).		COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.	DCA SCA.	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.	DC SCA.
COL/LCL.		Chef du GS.	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du GS.	
S-OFF.		Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.

12.1.2.20. Centre d'expertise du soutien juridique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR	CFA/DIR.		

12.1.2.21. Groupement de soutien du personnel isolé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Chef du GSPI).		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DCSCA.
COL/LCL.		Chef du GSPI.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					Chef du GSPI.
S-OFF.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	Chef du GSPI.		

13. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. Direction centrale.

13.1.1.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel de l'armée de terre : « cas particuliers ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
- Colonel Adjoint. - Sous-directeurs. - Chefs de bureau autonome.		NC1 AIS DC.	TDC DC.	NC1 AIS DC.	TDC DC.
ADCO.		NC1 DC.	AIS DC.	AIS DC.	
Chargé de mission.					
Chef de cabinet.					
Chancelier.		COL ADJ.	NC1 DA.	NC1 DA.	

13.1.1.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel de l'armée de terre : « cas général ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
TR.		NC1 AIS DA.	TDC DC.	NC1 AIS DA.	TDC DC.
LCL/COL.		NC1 PN.	AIS DA.	AIS DA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				NC1 PN.	AIS DA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	

13.1.1.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sections technique de marque.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 Chef BMM.	AIS DA.	NC1 Chef BMM.	AIS DA.
S-OFF.		Chef STM.	NC1 CA.	NC1 CA.	

13.1.1.4. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sections d'assistance de niveau intermédiaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 chef SDSI.	AIS DA.	NC1 chef SDSI.	AIS DA.
S-OFF.		Chef SDSI.	NC1 CA.	NC1 CA.	

14. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 24 mars 2015 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2014-2015 est abrogée.

15. PUBLICATION.

Cette présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.

ANNEXE I. GLOSSAIRE.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

1er GPT	: 1er groupement.
11e RAMa	: 11e régiment d'artillerie de marine.
121e RT	: 121e régiment du train.
122e RI	: 122e régiment d'infanterie.
126e RI	: 126e régiment d'infanterie.
12e RC	: 12e régiment de cuirassiers.
132e BCAT	: 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.
13e BCA	: 13e bataillon de chasseurs alpins.
13e DBLE	: 13e demie-brigade de Légion étrangère.
13e RDP	: 13e régiment de dragons parachutistes.
13e RG	: 13e régiment du génie.
152e RI	: 152e régiment d'infanterie.
16e BC	: 16e bataillon de chasseurs.
17e GA	: 17e groupe d'artillerie.
17e RGP	: 17e régiment du génie parachutiste.
19e RG	: 19e régiment du génie.
1er RA	: 1er régiment d'artillerie.
1er RCA	: 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
1er RCh	: 1er régiment de chasseurs.
1er RCP	: 1er régiment de chasseurs parachutistes.
1er REC	: 1er régiment étranger de cavalerie.
1er REG	: 1er régiment étranger de génie.
1er RHC	: 1er régiment d'hélicoptères de combat.
1er RHP	: 1er régiment de hussards parachutistes.
1er RI	: 1er régiment d'infanterie.
1er RIMA	: 1er régiment d'infanterie de marine.
1er RPIMA	: 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.
1er RS	: 1er régiment de spahis.
1er RT	: 1er régiment de tirailleurs.
1er RTP	: 1er régiment du train parachutiste.
2e GPT	: 2e groupement.
2e RIMa	: 2e régiment d'infanterie de marine.
21e RIMa	: 21e régiment d'infanterie de marine.
24e RI	: 24e régiment d'infanterie.
27e BCA	: 27e bataillon de chasseurs alpins.
28e GG	: 28e groupe géographique.
28e RT	: 28e régiment de transmissions.
2e RD-NBC	: 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.
2e REG	: 2e régiment étranger de génie.
2e REI	: 2e régiment étranger d'infanterie.
2e REP	: 2e régiment étranger de parachutistes.

2e RH	: 2e régiment de hussards.
2e RPIMa	: 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
2X6 mois	: 2 fois 6 mois en opération extérieure.
3e RIMa	: 3e régiment d'infanterie de marine.
3e RH	: 3e régiment de hussards.
31e RG	: 31e régiment du génie.
35e RAP	: 35e régiment d'artillerie parachutiste.
35e RI	: 35e régiment d'infanterie.
3e RA	: 3e régiment d'artillerie.
3e RAMa	: 3e régiment d'artillerie de marine.
3e REI	: 3e régiment étranger d'infanterie.
3e RG	: 3e régiment du génie.
3e RHC	: 3e régiment d'hélicoptères de combat.
3e RPIMA	: 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
40e RA	: 40e régiment d'artillerie.
40e RT	: 40e régiment de transmissions.
41e RT	: 41e régiment de transmissions.
44e RT	: 44e régiment de transmissions.
48e RT	: 48e régiment de transmissions.
4e RCH	: 4e régiment de chasseurs.
4e RHFS	: 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.
501e RCC	: 501e régiment de chars de combat.
503e RT	: 503e régiment du train.
511e RT	: 511e régiment du train.
515e RT	: 515e régiment du train.
516e RT	: 516e régiment du train.
519e GTM	: 519e groupe de transit maritime.
51e RI	: 51e régiment d'infanterie.
53e RT	: 53e régiment de transmissions.
54e RA	: 54e régiment d'artillerie.
54e RT	: 54e régiment de transmissions.
5e RD	: 5e régiment de dragons.
5e RHC	: 5e régiment d'hélicoptères de combat.
5e RIAOM	: 5e régiment interarmes d'outre-mer.
6e RG	: 6e régiment du génie.
61e RA	: 61e régiment d'artillerie.
68e RAA	: 68e régiment d'artillerie d'Afrique.
6e BIMA	: 6e bataillon d'infanterie de marine.
785e CGE	: 785e compagnie de guerre électronique.
7e BCA	: 7e bataillon de chasseurs alpins.
8e RPIMA	: 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
8e RT	: 8e régiment de transmissions.
92e RI	: 92e régiment d'infanterie.
93e RAM	: 93e régiment d'artillerie de montagne.
94e RI	: 94e régiment d'infanterie.
9e RIMa	: 9e régiment d'infanterie de marine.

A CREAG	: adjoint chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD	: assistant d'attaché de défense.
AC	: administration centrale.
AC	: aide de camp.
AC	: <i>allied command transformation</i> .
AC	: appui au commandement.
ACE	: appuis-contact-environnement.
ACSR	: adjoint communication chef du service d'information et de relations publiques des armées régional.
ACSSI	: article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
ACT	: <i>allied command transformation</i> .
AD	: attaché de défense.
ADA	: attaché de défense adjoint.
ADJ	: adjoint.
ADJ SG CSFM	: adjoint au secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.
ADJCGA	: adjoint au chef du contrôle général des armées.
ADM	: administration.
ADMGENSOUT	: administration générale et soutien.
AE	: adjoint relations extérieures.
AÉRO	: aéromobilité.
AFT	: attaché des forces terrestres.
AI	: affaires internationales.
AIA	: adjoint interarmées.
AIS	: autorité immédiatement supérieure.
AIX	: d'Aix-en-Provence.
ALAT	: aviation légère de l'armée de terre.
AM	: assistant militaire.
APAO	: antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information » d'Orléans.
ARD AIS	: directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.
ARD	: agence de reconversion de la défense.
ARRC	: <i>ace rapid reaction corps</i> .
ART	: artillerie.
AS	: adjoint sécurité.
ASS MILI	: assistant militaire
ASS	: assistant.
AUM	: aumônier.
B. COORD	: bureau coordination.
B.ORG	: bureau organisation de l'état-major de l'armée de terre.
BA	: base aérienne.
BAA	: bureau d'aide à l'activité.
BAAMA	: brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC	: brigade d'aide au commandement.
BAF	: batterie d'appui à la formation.
BAI	: bureau affaires internationales.
BAJ	: bureau d'appui juridique.

BAM	: bureau appuis mêlée.
BAN	: base aéronavale.
BAR	: bureau des affaires réservées.
BAT	: bataillon.
BCAPMSSA	: bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.
BCB	: bureau coopération bilatérale.
BCCF	: bureau continuum-coordination de la formation.
BCCM	: bureau coordination carrières et mobilité.
BCM	: bureau coordination méthodes.
BCOM	: bureau communication.
BCPEH	: bureau condition du personnel et environnement humain.
BCS	: bataillon de commandement et de soutien.
BCS	: bureau cohérence synthèse.
BD	: bureau de défense.
BEAD	: bureau enquêtes accidents défense.
BEAD-TT	: bureau enquêtes accidents défense-transport terrestre.
BECP	: bureau enseignement coordination partenariat.
BEE	: bureau études évaluations.
BEGL	: base école « général Lejay » - Le Cannet des Maures.
BEGN	: base école « général Navelet » - Dax.
BEM	: bureau état-major.
BEMPL	: bureau « emploi ».
BES	: bureau « études et stratégie ».
BFA	: brigade franco-allemande.
BFAO	: bureau formation assistée par ordinateur.
BFEA	: bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.
BFS	: bureau formation spécifique.
BGPS	: bureau gouvernance, pilotage, synthèse.
BINFRA	: bureau infrastructure.
BIP	: bureau ingénierie des processus.
BIRP	: bureau information et relations.
BL	: commandant la 1re brigade logistique.
BLRH	: bureau logistique ressources humaines.
BMCO	: bureau maintien en condition opérationnelle.
BMCR	: bureau marketing et communication de recrutement.
BMDR	: bureau militaires du rang.
BMF	: bureau moral formation.
BMF	: bureau moyen finances.
BMM	: bureau management de la marque.
BOG	: bureau des officiers généraux.
BOPS	: bureau budget opérationnel de programme soutien.
BORG	: bureau organisation.
BP	: bureau pilotage.
BPC	: bureau personnel civil.
BPEMS	: bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.

BPERE	: bureau planification, exercice, retour d'expérience.
BPFB	: bureau programmation, finances, budget.
BPIA	: base pétrolière interarmées.
BPIL-CI	: bureau pilotage et contrôle interne.
BPLANS	: bureau « plans ».
BPMA	: bureau des personnels militaires des armées.
BPMF	: bureau politique des métiers et des formations associées.
BPMR	: bureau « prévention et maîtrise des risques ».
BPMRE	: bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.
BPRH	: bureau politique des ressources humaines.
BPS	: bureau pilotage synthèse.
BPSA	: bureau programmes et systèmes d'armes.
BSI	: bureau stationnement infrastructure.
BPSIC	: bureau programmes et systèmes d'information et de communication.
BPSO	: bureau politique du soutien aux opérations.
BQG	: bataillon de quartier général.
BR	: bataillon de réserve.
BREC	: bureau recrutement.
BRES	: bureau réservé.
BRM	: bureau réserves militaires.
BSAM	: bataillon de soutien aéromobile.
BSFRH	: bureau solde et finances des ressources humaines.
BSM	: bureau stratégie et modernisation.
BSMA	: bataillon du service militaire adapté.
BSMA-M	: bataillon du service militaire adapté de Mayotte.
BSMAT	: base de soutien du matériel.
BSL	: bureau « soutien - logistique ».
BSPP	: brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
BSSI	: bureau des systèmes sécurité de l'information.
BT	: bureau transformation.
BTSD	: bureau « terre-sécurité-défense ».
C2 DGFM	: commandant en second et directeur général de la formation militaire.
C2	: commandant en second.
C2A	: centre d'audit des armées.
C2 BSPP	: commandant en second la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
C3D	: compagnie de combat cyber défense.
C4ISR	: commandement, contrôle, communication, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance.
CAAT	: commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB	: cabinet.
CABAT	: cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM	: cabinet militaire du premier ministre.
CACEM	: colonel adjoint au chef d'état-major.
CACI	: centre d'analyse et de contrôle interne.
CACIC	: centre d'analyse et de contrôle interne comptable.

CAI	: chef cellule audit interne.
CAJ	: commission armées jeunesse.
CAMID	: centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAOME	: colonel adjoint outre-mer et étranger.
CAPA	: capacité.
CAT	: colonel adjoint territorial.
CAT	: commissariat de l'armée de terre.
CATOD	: centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CBS	: coopérations bilatérales Sud.
CC	: chef de centre.
CCAB	: chef de cabinet.
CCAI	: chef de la cellule audit interne.
CCF	: continuum-coordination de la formation.
CCIAT	: centre de conduite informatique de l'armée de terre.
CCMFE	: centre civilo-militaire de formation et d'entraînement.
CCPA	: centre de cyberprotection des armées.
CCPB	: chef de la cellule performance budgétaire.
CCPI	: chef du centre du conseil, de la prévention et des inspections.
CCPIEC	: chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL	: chef de la cellule pilotage.
CDAD	: centre de développement des applications défense.
CDAGR	: chef de la division des affaires générales.
CDB	: chef du bureau.
CDB J5	: chef du bureau J5.
CDG	: chef du groupement.
CDC OM CIRFA OM	: chef de corps de la formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées outre-mer.
CDC	: chef de centre.
CDC	: chef de corps.
CDCAB	: chef de cabinet.
CDD 1	: chef du département services.
CDD 2	: chef du département médias.
CDD 3	: chef du département rédactions.
CDD 4	: chef du département stratégie.
CDD	: chef de division.
CDD	: chef du département.
CDE	: chef d'établissement.
CDEF	: centre de doctrine d'emploi des forces.
CDIV	: chef de division.
CDM	: chargé de mission.
CDNBC	: centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP	: chef de pôle.
CDP	: chef de poste.
CDPGE	: centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDPT	: chef du département.
CDQG	: chef du quartier général.

CDRE	: commandement renseignement.
CDS	: chef de section.
CDS	: chef de service.
CDSV	: chef de service au sein de l'état-major de défense.
CDT	: commandant.
CDT	: commandement.
CDU	: commandant d'unité.
CDUE	: commandant d'unité élémentaire.
CE	: chargé.
CE	: chef d'état-major.
CE	: chef enseignement.
CE	: communication-événements.
CEDICA	: centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEERAT	: centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CEISIM	: centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.
CEITO	: centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel.
CEM	: chef d'état-major.
CEMA	: chef d'état-major des armées.
CEMAT	: chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMEMF1	: chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.
CEMEMF3	: chef d'état-major de l'état-major de force n° 3.
CEM FORMISC	: chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.
CEMIA	: chef d'état-major interarmées.
CEMIA/ZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense.
CEMIAZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMP	: chef d'état-major particulier.
CEMSMA	: chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CEN TRANSF sang	: centre de transfusion sanguine.
CENT	: centre.
CENTAC	: chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENTEX Gaé	: centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau.
CENTIAL	: centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique.
CENZUB	: centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC	: centre d'entraînement des postes de commandement.
CEPIA	: centre d'expertise pétrolière interarmées.
CERHÉIA	: centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.
CERH-PC	: centre expert des ressources humaines du personnel civil.
CERHS	: centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.
CESAT	: centre d'études stratégiques de l'armée de terre.
CESAT	: commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre élèves.
CESCOF	: centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA	: centre d'expertise de soutien général des armées.
CESJUR	: centre d'expertise du soutien juridique.
CESPA	: centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.
CETIC	: centre de traitement de l'indemnisation du chômage.

CETID	: centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CFA	: commandant de la formation administrative.
CFA OM	: commandant de la formation administrative de la formation de rattachement
CIRFA OM	: pour les CIRFA outre-mer.
CFA-PTL	: centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre.
CFEEEE	: centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA	: centre de formation interarmées.
CFIA-NH90	: centre de formation interarmées - NH90.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.
CFIII	: centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
CFIM	: centre de formation initiale militaire.
CFMD	: centre de formation au management du ministère de la défense.
CFSS	: Centre de formation en secours et sécurité.
CFT	: commandant les forces terrestres.
CGA	: contrôle général des armées.
CGE	: compagnie de guerre électronique.
CGIS	: chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGMu	: chef de groupement de munitions.
CGPT	: chef du groupement terre.
CGRH	: cours gestion des ressources humaines.
CHANC	: chancelier.
CHANC	: chancellerie.
CHANC AIS	: chancelier autorité immédiatement supérieure.
Chef CAB	: chef de cabinet.
Chef DET terre ALL	: chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne.
Chef DET terre EFQ	: chef de détachement terre de l'école des fourriers de Querqueville.
Chef du GSPI	: chef du groupement de soutien du personnel isolé.
CHEM	: centre des hautes études militaires.
CIADIOS	: centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.
CIAE	: centre interarmées des actions sur l'environnement.
CIANRBC	: centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique et chimique.
CIAO	: centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CICDE	: centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
CICOS	: centre interarmées de coordination du soutien.
CID	: contre-ingérence défense.
CIDSA	: cellule interarmées de la défense surface-air.
CIE	: commandant interarmées de l'espace.
CIE	: contre-ingérence économique.
C-IED	: <i>counter - improvised explosive device</i> .
CIMD	: centre d'identification des matériels de la défense.
CIRFA	: centres d'information et de recrutement des forces armées.
CIRISI	: centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRISI	: centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

CIRP	: centre d'instruction des réservistes parachutistes.
CISMF	: centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.
CM DIR	: chargé de mission auprès du sous-directeur.
CM	: chargé de mission.
CM	: chef de mission.
CMA	: centre médical des armées.
CMFP	: centre militaire de formation professionnelle.
CMI	: comité ministériel d'investissement.
CMIA	: centre médical interarmées.
CMMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMR	: centre des moyens de recherche.
CN	: contrôle de la navigabilité.
CN/DIRNAV	: contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.
CNA	: cercle national des armées.
CND	: centre de normalisation de défense.
CNE	: capitaine.
CNEC	: centre national d'entraînement commando.
CNEC-1er CHOC	: centre national d'entraînement commando - 1er régiment de Choc.
CNGF	: centre national de gestion fréquences.
CNGF	: centre national de gestion fréquences.
CNHD	: centre national d'habilitation défense.
CNMO	: centre national de mise en œuvre des intranets.
CNMO SI	: centre national de mise en œuvre des systèmes d'information.
CNMO TSR	: centre national de mise en œuvre des télécoms spatial et radio.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CNPI	: centre national de production image.
CNR	: coordinateur national du renseignement.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CNSO	: centre national de soutien opérationnel.
CNSO	: centre national du soutien opérationnel.
CNTC	: centre national de téléchargement du chiffre.
CO	: cellule opérationnelle.
CO	: centre opérationnel.
COCA	: cohérence capacitaire.
CODIR	: coordinateur de direction.
COE	: center of excellence (centre d'excellence).
COFRAS	: compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI	: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL ADJ	: colonel adjoint.
COL ADJ COM	: colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de
CESAT	: l'armée de terre élèves.
COL ADJ EEM	: colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.
COL ADJ ET CFA	: colonel adjoint et commandant de la formation administrative de l'école des transmissions.
COL	: colonel.
COLAD	: colonel adjoint.
COM BAT EMIA	: commandant le bataillon de l'école militaire interarmes de Saint-Cyr.

COM BAT ESM 1/2/3/4	: commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
COM BdD	: commandant de base de défense.
COM CESAT	: commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.
COM CIANRBC	: commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique chimique
COM COURS RH	: commandant le cours ressources humaines
COM EALAT	: commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
COM EA - OFF élèves	: général commandant de l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers.
COM EI - OFF élèves	: général commandant de l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers.
COM ECP	: commandant l'école de plongée.
COM EG	: commandant l'école du génie.
COM EM	: commandant l'école du matériel.
COM EMB	: commandant les écoles militaires de Bourges
COM EMD	: général commandant des écoles militaires de Draguignan.
COM ESCC	: commandant les écoles de Saint-cyr Coëtquidan.
COM ETLO	: commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle.
COM	: commandant.
COM	: commandement.
COM	: commissaire.
COM	: communication.
COM	: communications.
COMALAT	: commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMANFOR	: commandant des forces.
COMDEF	: commandement de la défense du Finistère.
COMENSOA	: commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.
COMFOR RCI	: commandant les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire.
COMBdD	: commandant de base de défense.
COMBR	: commandant la brigade de renseignement.
COMBRIG	: commandant la brigade.
COMCPF	: commandant les centres de préparation des forces
COMELEF	: commandant les éléments français.
COMEMF	: commandant de l'état-major de force.
COMEMF1	: commandant de l'état-major de force n° 1.
COMEMF3	: commandant de l'état-major de force n° 3.
COMFOR FDJ	: commandant les forces françaises à Djibouti.
COMFOR	: commandant des forces françaises.
COMFOR	: commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR/DJIB	: commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC	: commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR	: commandant la « <i>french maritime force</i> ».
COMFT	: commandant des forces terrestres.
COMIA	: commandement interarmées.
COMIGETRA	: commissaire général aux transports.
COMILI	: commandant militaire de l'Îlot Balard.

COMLE	: commandement de la Légion étrangère.
COMSIC	: commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA	: général commandant le service militaire adapté.
COMSUP	: commandant supérieur.
CONC	: bureau concours.
CONC	: concours.
CONS	: conseiller.
CONSCOM	: conseiller communication.
CONSMIL	: conseiller militaire.
COORD	: coordination.
COS	: commandant des opérations spéciales.
CPA	: centre de production alimentaire.
CPB	: chef cellule performance budgétaire.
CPC	: chef du poste de commandement.
CPCO	: centre de planification et de conduite des opérations.
CPDM	: chef du pôle défense mobilité.
CPE	: cadre professeur enseignement.
CPEOM	: centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES	: centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPG	: cadre professeur de groupe.
CPGA1	: cadre professeur du groupe A1.
CPGA2	: cadre professeur du groupe A2.
CPGA3	: cadre professeur du groupe A3.
CPGA4	: cadre professeur du groupe A4.
CPGB1	: cadre professeur du groupe B1.
CPGB2	: cadre professeur du groupe B2.
CPGB3	: cadre professeur du groupe B3.
CPGB4	: cadre professeur du groupe B4.
CPGC1	: cadre professeur du groupe C1.
CPGC2	: cadre professeur du groupe C2.
CPGC3	: cadre professeur du groupe C3.
CPGC4	: cadre professeur du groupe C4.
CPGD1	: cadre professeur du groupe D1.
CPGD2	: cadre professeur du groupe D2.
CPGD3	: cadre professeur du groupe D3.
CPGD4	: cadre professeur du groupe D4.
CPI	: cohérence des programmes interarmées.
CPIC	: commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.
CPILOT	: chef du pôle pilotage.
CPIS	: centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPIT	: cellule de production d'images terre.
CPO	: chef du pôle opérations.
CPRH	: chef du pôle ressources humaines.
CPSA	: conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPT EMA	: chef de participation terre de l'état-major des armées.
CPT-DRM	: chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou

	autorité immédiatement supérieure.
CRCI	: centre de réalisation des capacités interarmées.
CRM	: commission des recours des militaires.
CRMAR	: centre de renseignement de la marine.
CRR	: corps de réaction rapide.
CRRE	: corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr	: corps de réaction rapide France.
CS	: chef de service.
CS	: chef du soutien.
CSC	: chef de service central.
CSEM	: centre sportif d'équitation militaire.
CSFA	: commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE	: centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM	: conseil supérieur de la fonction militaire.
CSFRS	: conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
CSGP	: chef de service de la gestion du personnel.
CSIC	: centre des systèmes d'information et de communication.
CSN	: centre du service national.
CSO	: centre de situation des opérations.
CSOA	: centre du soutien des opérations et des acheminements.
CSPP	: chef du service pilotage de la performance.
CSR	: chef du service réalisation.
CSRM	: conseil supérieur de la réserve militaire.
CSS	: chef du service stratégie.
CSS	: combat support service.
CSTM	: chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC	: centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTG	: centre de transmissions gouvernemental.
CTTS	: centre des transports et transits de surface.
CYBER	: cyberdéfense.
D	: directeur.
D CHEM	: directeur du centre des hautes études militaires.
D EDG	: directeur de l'école de guerre.
D EMS	: directeur de l'enseignement militaire supérieur.
DA	: division d'application.
DA élèves officiers/officiers élèves	: division d'application élèves officiers/officiers élèves
DA	: délégué adjoint.
DA	: directeur adjoint.
DA	: division application.
DAD	: division appui documentation.
DAF	: direction des affaires financières.
DAJ	: direction des affaires juridiques.
DAN	: détachement des actions numériques.
DAPSA	: direction des approvisionnements de produits de santé des armées.
DAR	: délégué à l'accompagnement des restructurations.

DAS	: délégation aux affaires stratégiques.
DASSA	: directeur adjoint du service de santé des armées.
DAT	: détachement avancé des transmissions.
DC	: directeur central (ou direction centrale).
DC	: directeur central.
DC	: direction centrale.
DCA	: directeur central adjoint.
DCSCA	: direction centrale du service du commissariat des armées.
DCSD	: directeur coopération de sécurité et de défense - général.
DCSD	: direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSEA	: direction centrale du service des essences.
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DCSSA	: direction centrale du service de santé des armées.
DDO	: division doctrine.
DE	: directeur de l'enseignement.
DELPAT	: délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DELPPIA	: directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.
DEP	: département.
DEP	: directeur des études et de la prospective.
DEPA	: directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI	: directeur des études et de la prospective infanterie.
DEPT	: département.
DESTIA	: direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.
DESTIA/COL COM	: colonel commandant la direction de l'enseignement supérieur tactique
DIV	: interarmes.
DET	: détachement.
DETSID	: détachement du service d'infrastructure de la défense.
DETSPE	: détachement spécialisé.
DF LOG OPS	: directeur de la formation logistique opérationnelle
DF MVT RAV	: directeur de la formation mouvement ravitaillement
DF	: directeur de la formation.
DFA	: directeur de la formation artillerie.
DFB	: directeur de la formation blindée.
DFE	: directeur des formations d'élèves.
DFI	: directeur de la formation infanterie.
DFI MMA	: division formation initiale maintenance des matériels aéronautiques (détachement EALAT au sein de l'EFSOAA de Rochefort).
DG	: directeur général.
DGA	: délégation générale pour l'armement.
DGEA	: direction générale de l'économat des armées.
DGER	: directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF	: directeur général de la formation.
DGF	: directeur général de la formation.
DGFM	: directeur général de la formation militaire.
DGFM	: directeur général de la formation militaire.
DGGN	: direction générale de la gendarmerie nationale.
DGSCGC	: direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

DGSIC	: direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA	: division de l'information aéronautique.
DIASS	: direction interarmées du service de santé des armées.
DICOD	: délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM	: direction du commissariat en outre-mer.
DID	: directeur d'infrastructure de la défense.
DIR	: directeur.
DIR ENE	: directeur de l'école nationale d'équitation.
DIR IFCE	: directeur de l'institut français du cheval et de l'équitation.
DIRCAB	: directeur de cabinet.
DIRCAM	: direction de la circulation aérienne militaire.
DIRISI	: direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV	: directeur de la navigabilité.
DIRZON	: directeur zonal de protection et de sécurité de la défense.
DIV	: division.
DJI/DL	: Djibouti/détachement.
DL	: détaché de liaison.
DL	: directeur local.
DLAS	: direction locale de l'action sociale.
DLEM	: détachement de Légion étrangère Mayotte.
DMA	: directeur des moyens d'appui.
DMD 01	: délégué militaire départemental de l'Ain.
DMD 02	: délégué militaire départemental de l'Aisne.
DMD 03	: délégué militaire départemental de l'Allier.
DMD 04	: délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.
DMD 05	: délégué militaire départemental des Hautes Alpes.
DMD 06	: délégué militaire départemental des Alpes maritimes.
DMD 07	: délégué militaire départemental de l'Ardèche.
DMD 08	: délégué militaire départemental des Ardennes.
DMD 09	: délégué militaire départemental de l'Ariège.
DMD 10	: délégué militaire départemental de l'Aube.
DMD 11	: délégué militaire départemental de l'Aude.
DMD 12	: délégué militaire départemental de l'Aveyron.
DMD 13	: délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.
DMD 14	: délégué militaire départemental du Calvados.
DMD 15	: délégué militaire départemental du Cantal.
DMD 16	: délégué militaire départemental de la Charente.
DMD 17	: délégué militaire départemental de la Charente Maritime.
DMD 18	: délégué militaire départemental du Cher.
DMD 19	: délégué militaire départemental de la Corrèze.
DMD 21	: délégué militaire départemental de la Côte d'Or.
DMD 22	: délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.
DMD 23	: délégué militaire départemental de la Creuse.
DMD 24	: délégué militaire départemental de la Dordogne.
DMD 25	: délégué militaire départemental du Doubs.

DMD 26 : délégué militaire départemental de la Drome.
DMD 27 : délégué militaire départemental de l'Eure.
DMD 28 : délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.
DMD 29 : délégué militaire départemental du Finistère.
DMD 2A : délégué militaire départemental de la Corse du Sud.
DMD 2B : délégué militaire départemental de la Haute Corse.
DMD 30 : délégué militaire départemental du Gard.
DMD 31 : délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.
DMD 32 : délégué militaire départemental du Gers.
DMD 33 : délégué militaire départemental de la Gironde.
DMD 34 : délégué militaire départemental de l'Hérault.
DMD 35 : délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.
DMD 36 : délégué militaire départemental de l'Indre.
DMD 37 : délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.
DMD 38 : délégué militaire départemental de l'Isère.
DMD 39 : délégué militaire départemental du Jura.
DMD 40 : délégué militaire départemental des Landes.
DMD 41 : délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.
DMD 42 : délégué militaire départemental de la Loire.
DMD 43 : délégué militaire départemental de la Haute Loire.
DMD 44 : délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.
DMD 45 : délégué militaire départemental du Loiret.
DMD 46 : délégué militaire départemental du Lot.
DMD 47 : délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.
DMD 48 : délégué militaire départemental de Lozère.
DMD 49 : délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.
DMD 50 : délégué militaire départemental de la Manche.
DMD 51 : délégué militaire départemental de la Marne.
DMD 52 : délégué militaire départemental de la Haute-Marne.
DMD 53 : délégué militaire départemental de la Mayenne.
DMD 54 : délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.
DMD 55 : délégué militaire départemental de la Meuse.
DMD 56 : délégué militaire départemental du Morbihan.
DMD 57 : délégué militaire départemental de la Moselle.
DMD 58 : délégué militaire départemental de la Nièvre.
DMD 59 : délégué militaire départemental du Nord.
DMD 60 : délégué militaire départemental de l'Oise.
DMD 61 : délégué militaire départemental de l'Orne.
DMD 62 : délégué militaire départemental du Pas de Calais.
DMD 63 : délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.
DMD 64 : délégué militaire départemental des Pyrénées
DMD 65 : délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.
DMD 66 : délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.
DMD 67 : délégué militaire départemental du Bas-Rhin.
DMD 68 : délégué militaire départemental du Haut-Rhin.
DMD 69 : délégué militaire départemental du Rhône.

DMD 70	: délégué militaire départemental de la Haute-Saône.
DMD 71	: délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.
DMD 72	: délégué militaire départemental de la Sarthe.
DMD 73	: délégué militaire départemental de la Savoie.
DMD 74	: délégué militaire départemental de la Haute Savoie.
DMD 75	: délégué militaire départemental de Paris.
DMD 76	: délégué militaire départemental de la Seine-Maritime.
DMD 77	: délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.
DMD 78	: délégué militaire départemental des Yvelines.
DMD 79	: délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.
DMD 80	: délégué militaire départemental de la Somme.
DMD 81	: délégué militaire départemental du Tarn.
DMD 82	: délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.
DMD 83	: délégué militaire départemental du Var.
DMD 84	: délégué militaire départemental du Vaucluse.
DMD 85	: délégué militaire départemental de la Vendée.
DMD 86	: délégué militaire départemental de la Vienne.
DMD 87	: délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.
DMD 88	: délégué militaire départemental des Vosges.
DMD 89	: délégué militaire départemental de l'Yonne.
DMD 90	: Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.
DMD 91	: délégué militaire départemental de l'Essonne.
DMD 92	: délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.
DMD 93	: délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.
DMD 94	: délégué militaire départemental du Val-de-Marne.
DMD 95	: délégué militaire départemental du Val-d'Oise.
DMD	: délégué militaire départemental.
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DO	: directeur des opérations.
DOC	: documentation.
DP	: chef de la division des parcs.
DP	: directeur de projet.
DP	: directeur plans, programmes, budget.
DPCF	: directeur de la prospective et de la coordination de la formation.
DPEG	: division prospectives et études générales.
DPID	: direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.
DPJJ	: direction de la protection judiciaire de la jeunesse.
DPPSN	: direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DPSD	: directeur de la protection et de la sécurité de la défense.
DPSD	: direction de la protection et de la sécurité de la défense.
DPT	: département.
DR	: doctrine et retex.
DRAT	: délégué aux réserves de l'armée de terre.
DREX	: division « recherche retour d'expérience ».
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD	: direction des ressources humaines du ministère de la défense.

DRM	: directeur du renseignement militaire.
DRSSA	: direction régionale du service de santé des armées.
DS	: directeur scientifique.
DSAE	: directeur de la sécurité aéronautique d'État.
DSAE	: direction de la sécurité aéronautique d'État.
DSC	: département de soutien du contrôle.
DSEZP	: sous-direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.
DSMA	: détachement du service militaire adapté.
DSN AIS	: directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.
DSN	: direction du service national.
DSN-Fr	: détachement de soutien national France.
DSP	: district de sûreté portuaire.
DT/33e RIMa	: détachement terre/33e régiment d'infanterie de marine.
DTA	: division technique aéromobilité.
E	: élèves.
E	: enseignement.
EA	: école d'artillerie.
EA	: espace aérien.
EA	: euratlantique.
EA/DIRCAM	: espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.
EAAT	: escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAU	: Émirats Arabes Unis.
EC	: école de cavalerie.
EC IFCE	: écuyer en chef de l'institut français du cheval et de l'équitation.
ECA	: école des commissaires des armées.
ECMSSA	: établissement central des matériels du service de santé des armées.
ECO FUS	: école des fusiliers marins.
ECO POLY	: école polytechnique.
ECP	: école de plongée.
ECP	: enseignement coordination partenariats.
ECPAD	: établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG	: école de guerre.
EDIACA	: établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EE	: études-évaluations.
EEM	: école d'état-major.
EEM	: études de l'école d'état-major.
EFA	: école franco-allemande.
EFA	: école franco-allemande-formation Tigre.
EFG	: éléments français au Gabon.
EFQ	: école des fourriers de Querqueville.
EFS	: éléments français au Sénégal.
EFSOAA	: école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air.
EG	: école du génie.

EG	: études générales.
EGEN	: école du génie.
EGI	: établissement géographique interarmées.
EH Cazaux	: escadron d'hélicoptères à Cazaux.
EI	: école de l'infanterie.
EIS	: école interarmées des sports.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
EMIE	: équipe de marque interarmées de l'espace.
ELV	: élève(s).
EM	: école du matériel.
EM	: état-major.
EM	: essais missiles.
EM/BFA	: état-major de la brigade franco-allemande.
EMAI	: équipements-maintenance.
EMAT	: état-major de l'armée de terre.
EMB.	: écoles militaires de Bourges.
EMD	: écoles militaires de Draguignan.
EMF1	: état-major de force n° 1.
EMHM	: école militaire de haute montagne.
EMIA	: école militaire interarmes.
EMIA	: état-major interarmées.
EMIA-FE	: état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMO	: état-major opérationnel.
EMOT	: état-major opérationnel terre.
EMP	: emploi.
EMP	: état-major particulier.
EMS	: écoles militaires de Saumur.
EMSD	: état-major de soutien défense.
EMSOME	: école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSST	: enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
EMSST/COL COM DIV	: colonel commandant l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
EMZ	: état-major de zone.
EMZD	: état-major de zone de défense.
ENE	: école nationale d'équitation.
ENSIETA	: école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSIM	: école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ENSOA	: école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM	: école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EO	: enseignement opérationnel.
EOA	: élève officier d'active.
EOFIA	: élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
EP BAT RES IDF	: échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.
EP	: environnement des programmes.
EPM	: établissement principal des munitions.
EPPA	: école du personnel paramédical des armées.

EPTN	: échelon de préfiguration du territoire nationale.
ERSA	: établissement central de ravitaillement sanitaire des armées.
ES2P	: étude-synthèses-prospective-pilotage.
ESA	: école de santé des armées.
ESCA	: établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC	: écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
ESIA	: échelon social interarmées.
ESID	: établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESM	: école spéciale militaire.
ESN	: établissement du service national.
ESORSEM	: école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
ESORSEM/ COL COM DIV	: colonel commandant l'école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
ETAP	: école des troupes aéroportées.
ETLO	: école du train et de la logistique opérationnelle.
ETLAN	: commandant l'école des transmissions.
ETRN	: école du train.
ETRS	: général commandant l'école des transmissions.
EV/I	: essais en vol Istres.
EVDG	: école du Val-de-Grâce.
EXPL	: exploitation.
EXT	: extérieures.
FAA	: forces armées aux Antilles.
FAG	: forces armées en Guyane.
FANC	: forces armées de la Nouvelle-Calédonie.
FANC	: forces armées en Nouvelle-Calédonie.
FAO	: formation assistée par ordinateur.
FAPF	: forces armées en Polynésie française.
FAPF	: forces en Polynésie française.
FAZSOI	: forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.
FBH	: <i>french branch head</i> .
FDJ	: françaises à Djibouti.
FEAU	: françaises aux Émirats arabes unis.
FFDJ	: forces françaises à Djibouti.
FFDJ	: forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU	: forces armées aux Émirats arabes unis.
FFEAU	: forces françaises aux Émirats arabes unis.
FFECSA	: forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.
FIN	: finances.
FM	: fonction militaire.
FMR	: <i>french military representation</i> .
FN	: forces nucléaires.
FORM	: formation.
FORMISC	: formations militaires de la sécurité civile.
FOS	: forces et organismes de soutien.
FR	: France.

FS	: formation spécifique.
FSI	: forces du soutien et des systèmes d'information.
FST	: forces spéciales terre.
FT	: forces terrestres.
FUS	: fusionneur.
G. IAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GA	: général adjoint.
GA	: groupement d'application.
GA	: groupement d'application.
GABDEF	: chef du groupement administratif de la base des éléments français.
GACE	: général adjoint au directeur et commandant les écoles.
GAD	: général adjoint.
GAE.	: général adjoint engagements.
GAL	: général adjoint.
GAL	: général.
GAM	: général adjoint major.
GAM	: groupement d'aguerrissement en montagne.
GAMSTAT	: groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GCO	: groupement de coopération opérationnelle.
GDA-CE	: général directeur adjoint et commandant des écoles.
GEN INSPECT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GEST	: gestion des corps.
GESTPERS	: gestion du personnel.
GI	: groupement interarmées
GIIa	: groupement d'instruction interarmées.
GMHM	: groupe militaire de haute montagne.
GMP	: gouverneur militaire de Paris.
GMRHC	: gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GON	: groupement des actions numériques.
GOUV	: gouvernance.
GOUV	: gouverneur.
GP	: gestion patrimoine.
GPT BSPP	: 3e groupement incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
GPT	: groupement.
GPT AERO	: groupement aéroporté.
GPT AMFH	: groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».
GPT ART	: groupement artillerie.
GPT MA	: groupement « mob/agester ».
GPT RENS	: groupement « renseignement ».
GPT SCMI	: groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».
GR	: groupement.
GRH-CDI	: gestion ressources humaines - contrôle et droit individuel.
GRLE	: groupement de recrutement de la Légion étrangère.
GRS	: groupement de recrutement et de sélection.
GS	: grands subordonnés.
GS	: groupement de soutien.

GSBdD	: groupement de soutien de base de défense.
GSMA	: groupement du service militaire adapté.
GSPI	: groupement de soutien du personnel isolé en non-activité ou détaché
GTIFN	: groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.
Guyane/DL	: Guyane/détachement.
GX	: généraux.
HCECM	: haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HFDS	: haut fonctionnaire de sécurité et de défense - conseiller militaire MINEFI.
HIA	: hôpital d'instruction des armées.
HMC	: hôpital médico-chirurgical.
HNI	: hôtel national des Invalides.
IA	: interarmées.
IAN	: inspection des armements nucléaires.
IAT	: inspecteur de l'armée de terre.
IDA	: inspecteur des armées.
IDA	: inspection des armées.
IDF	: Île de France.
IFCE	: institut français du cheval et de l'équitation.
IGAT	: inspecteur général des armées-terre.
IGAT	: inspection générale des armées - terre.
IGAT	: inspection générale des armées-terre.
IGGN	: inspection générale de la gendarmerie nationale.
IIC	: inspection des installations classées.
ILO	: Île Longue.
INES/PN	: implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
INF	: infanterie.
INFO	: information.
INS	: instruction.
INS RECH BIOMED	: institut de recherche biomédicale.
INSP	: inspecteur.
INSP AR - PE	: inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.
INSP GEN SSA	: inspection générale du service de santé des armées.
INTERN	: internationale.
INV	: Invalides.
INV	: investissement.
IMID	: ingénieur militaire d'infrastructure de la défense.
IP	: ingénierie des projets.
IPRH	: ingénierie des processus ressources humaines.
IRSEM	: institut de recherche stratégique de l'école militaire.
ISSA	: inspection du service de santé des armées.
ITA	: inspecteur du travail dans les armées.
ITID	: inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JCE	: <i>joint chief engineer.</i>
JFC	: <i>joint force command.</i>
JFHQ	: <i>joint force headquarters.</i>
JUROPS	: juridique opérationnelle.

LCL CM	: lieutenant-colonel chargé de mission
LCL	: lieutenant-colonel.
LH	: Légion d'honneur.
LM	: lycée militaire.
LOG	: logistique.
LRH	: local des ressources humaines.
LTN	: lieutenant.
MA	: maîtrise des armements.
MA	: mission des achats.
MAP	: mission d'aide au pilotage.
MAT	: mission d'appui à la transformation.
MCCE	: multinational coordination centre Europe.
MCOT	: maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.
MCPGM	: mission du centenaire de la première guerre mondiale.
MCR	: marketing et communication de recrutement.
MDR	: militaire du rang.
MEDEF	: mouvement des entreprises de France.
MF	: moyens et finances.
MG	: major général.
MGA	: major général des armées.
MGAT	: major général de l'armée de terre.
MI	: maîtrise de l'information.
MIADGM	: mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.
MICAM	: mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MILI	: militaire.
MINOM	: militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.
MMA	: maintenance des matériels aéronautiques.
MML	: mission militaire de liaison.
MMT	: maintenance des matériels terrestres.
MNRBC	: maîtrise nucléaire, radiologique, biologique, chimique.
MOY	: moyens.
MRI	: missions des relations internationales.
MRO	: chef de la mission de reconversion des officiers.
MVT RAV	: mouvement ravitaillement.
N	: Nord.
N1	: notation en premier ressort.
N2	: notation en deuxième ressort.
NADEFCOL	: NATO défense <i>college</i> (collège de défense d'organisation du traité de l'Atlantique Nord.).
NAHEMA	: NATO <i>helicopter management agency</i> .
NAMSA	: NATO <i>maintenance and supply agency</i> (agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement).
NAT	: national.
NATO	: <i>north atlantic treaty organization</i> .
NC	: Nouvelle-Calédonie.
NC/DL	: Nouvelle-Calédonie/détachement.
NE	: Nord-Est.

NEDEX	: neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs.
NI	: notation intermédiaire.
NLR	: <i>national liaison representative.</i>
NMR	: <i>national military representative.</i>
NO	: Nord-Ouest.
NPR	: notés en premier ressort.
NSE	: <i>national support element.</i>
OA	: officier adjoint.
OAMGA	: officier adjoint au major général des armées.
OAT	: opérations aéroterrestres terre.
OBS	: observation.
OCCAR	: organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI	: officier communication information.
OE	: officier d'échange.
OFF ELV	: officiers élèves
OFF	: officier.
OG	: officier général.
OGA	: officier général adjoint.
OGRI SOUTEX	: officier général relations internationales.
OGX	: officiers généraux.
OGZDS	: officier général de la zone de défense et de sécurité.
OGZS	: officier général de la zone de soutien.
OL	: ordre de la libération.
OLI	: officier de liaison.
OLIA	: officier de liaison interarmées.
OLT	: officier de liaison terre.
OM CIRFA OM	: formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées - Outre-mer.
OM	: outre-mer.
OME	: outre-mer et étranger.
OPEX	: opération extérieure.
OPS	: opérationnelle.
OPS	: opérations.
ORA	: officier référent d'armées.
ORG	: organique.
ORH	: organisation.
OSA	: officier supérieur adjoint.
OSC/E	: officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P	: officier sous contrat pilote.
OSC/S	: officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE	: organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
OTAN	: organisation du traité de l'Atlantique Nord.
P	: pensions.
PAR TER	: participation terre.
PARCS	: parcs.
PC	: personnel civil.

PCA	: pôle commandement des armées.
PCH RF	: poste de commandement « <i>high readiness forces</i> ».
PCY	: pôle cyber.
PEIIC	: pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.
PEP	: politique, des études et de la prospective.
PERF	: performance.
PF	: Polynésie française.
PFAF	: plateforme achats-finances.
PFC	: personnel finances capacités.
P-FUS	: pré-fusionneur.
PIAM	: pôle interarmées du traitement du danger des munitions et explosifs.
PIT	: personnel isolé terre.
PJHQ	: <i>permanent joint headquarters</i> .
PLANS	: plans.
PLUS 1	: plus un.
PMAS	: pôle ministériel de l'action sociale.
PN	: premier notateur.
PNM	: prytanée national militaire.
PO	: prospective opérationnelle.
POL	: politique.
PP	: plans-programmes.
PPE	: plans, programmes, évaluation.
PPSD	: poste de protection et de sécurité de la défense.
PPSM	: pôle prospective et stratégie militaire.
PR	: pilotage des risques.
PR	: présidence de la République.
PRAT	: pôle rayonnement de l'armée de terre.
PRB	: groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.
PREFMAR	: préfecture maritime de Cherbourg.
PREPA	: préparation.
PRÉPAVENIR	: cellule préparation de l'avenir.
PRH	: pilotage des ressources humaines militaires et civiles.
PROMOS	: promotions.
PS	: performance-synthèse.
PSO	: président des sous-officiers.
PSS	: pôle suivi et synthèse.
PTFRH	: projets de transformation de la fonction ressources humaines.
PTITA	: pôle travail du groupe des inspections spécialisées.
QG	: quartier général.
RAM	: régiment d'artillerie de montagne.
RAMa	: régiment d'artillerie de marine.
RAV	: ravitaillement.
RD	: régiment de dragons.
RDC	: « <i>reard detachment command</i> » (chef de division).
RE	: régiment étranger.
REC	: recrutement.

REG	: régional.
REG	: réglementation.
REG/DIRNAV	: réglementation de la direction de la navigabilité.
REJ	: réglementation études juridiques.
RENS	: renseignement.
REPDEF	: représentant français.
REPFRANCE	: représentant national français.
REPMIL	: représentation militaire.
RE-RI	: relations extérieures-relations internationales.
RÉSERVE	: bureau réserve.
RFT	: régiments des forces terrestres.
RGA	: régiment du génie de l'air.
RH	: ressources humaines.
RI	: internationales.
RICM	: régiment d'infanterie chars de marine.
RIMa	: régiment d'infanterie de marine.
RIMaP PF	: régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.
RIMaP	: régiment d'infanterie de marine du Pacifique.
RMAT	: régiment du matériel.
RMED	: régiment médical.
RMF	: représentant militaire français.
RMMT	: responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT	: régiment de marche du Tchad.
RPIMa	: régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC	: régiment de soutien du combattant.
RSMA	: régiment du service militaire adapté.
RSMA-G	: régiment du service militaire adapté de la Guyane.
RSMA-GUA	: régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.
RSMA-M	: régiment du service militaire adapté de la Martinique.
RSMA-NC	: régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.
RSMA-PF	: régiment du service militaire adapté de Polynésie française.
RSMA-R	: régiment du service militaire adapté de la Réunion.
RSV	: réserve.
S	: sud.
S/C	: sous-chef.
S/CEM	: sous-chef d'état-major.
SA	: second adjoint.
SA	: surveillance et audit.
SA/DIRCAM	: surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.
SAG	: service de l'administration générale.
SAMHA	: service des archives médicales hospitalières des armées.
SAP	: service d'administration du personnel.
SASF	: service d'architecture des systèmes de forces.
SAT	: satellites.
SCA	: service du commissariat des armées.
SCA	: service centralisé des achats.

SCEM	: sous-chef d'état-major.
SCGC	: service central de la gestion budgétaire et des comptabilités.
SCI	: service central ingénierie.
SCM	: service central marchés.
SCOE	: service central opérations exploitation.
SD	: sous-directeur.
SD EA	: sous-directeur « Europe-Amérique du sud ».
SDAF	: sous-direction achats finances
SDAS	: sous-directeur de l'action sociale.
SDBC	: sous-directeur des bureaux des cabinets.
SDBFC	: sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC	: sous-directeur clients.
SDC	: sous-directeur contrats.
SDC	: soutien du combattant.
SDCI	: sous-direction contre-ingérence.
SDCNE	: sous-directeur des centres nationaux d'expertises.
SDEP	: sous-directeur études et politique.
SDEP	: sous-directeur « environnement des programmes ».
SDF	: sous-direction de la formation.
SD-CDI	: sous-directeur , contrôle et droits individuels.
SDG	: sous-direction gestion.
SDGS	: sous-directeur « gestion statutaire et réglementation ».
SDIR 1	: sous-directeur 1.
SDIR	: sous-directeur.
SDIRC	: sous-directeur clients de la direction centrale.
SDIRR	: sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS	: sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRSSI	: Sous-directeur des systèmes sécurité de l'information de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
SDK	: centre national d'appui à distance.
SDOR	: sous-directeur « organisation-ressources ».
SDPEP	: sous-directeur politique, études et prospective.
SDPO	: sous-directeur du pilotage opérationnel.
SDPR	: sous-directeur pilotage et règlementation.
SDPRHF	: sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.
SDR	: sous-direction recrutement.
SDRM	: sous-direction ressources management
SDS	: sous-directeur stratégie.
SDSI	: sous-directeur systèmes d'information.
SDSR	: sous-direction de la stratégie et des ressources.
SDSSI	: sous-directeur sécurité des systèmes d'information.
SDTL	: sous-directeur technique et logistique.
SE	: sud-est.
SEA	: service des essences des armées.

SEC	: secrétariat.
SECT	: section.
SÉCU	: sécurité.
SEDACM	: secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.
SEEAD	: service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.
SEM	: section équestre militaire.
SEREBC	: service d'exécution budget-comptabilité des opérations d'armement.
SERV PROT radio	: service de protection radiologique.
SESU	: service exécutant de la solde unique.
SF	: soutien, finances.
SG	: secrétaire général.
SGA	: secrétariat général pour l'administration.
SGDSN	: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.
SGEM	: secrétaire général de l'état-major.
SGP	: service de gestion du personnel.
SHD	: service historique de la défense.
SHOM	: service hydrographique et océanique de la marine.
SI	: systèmes d'information.
SIAé	: service industriel de l'aéronautique.
SIC	: systèmes d'information et de communication.
SICO	: service ingénierie conception opération.
SID	: service d'infrastructure de la défense.
SIMMAD	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.
SIMU	: service interarmées des munitions.
SIRH	: système d'information des ressources humaines.
SIRPAT	: service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SJM	: Saint-Jean du Maroni.
SLC	: service local du contentieux.
SLT	: sous-lieutenant.
SMA	: service militaire adapté.
SMCO	: service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN	: section nationale de mise en formation nationale.
SMITer	: service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI	: service ministériel opérateur des droits individuels.
SMSIF	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement.
SMSIF-RH	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines
SMV	: service militaire volontaire.
SNR	: <i>senior national representative</i> .
SO chancellerie IA	: sous-officier chancellerie interarmées.
SO	: sud-ouest.
S-O	: sous-officier.
SOC	: sous-officier de carrière.

SOUS DIR	: sous-directeur.
SOUT	: soutien.
SOUTEX	: soutien aux exportations.
SP	: secrétariat permanent.
SPAC	: service parisien de soutien de l'administration centrale.
SPCMI	: secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.
SSA	: service de santé des armées.
SSLT	: service spécialisé de la logistique et du transport.
ST CYR	: Saint-Cyr.
STAG	: stagiaires français de l'école de guerre en scolarité.
STAT	: section technique de l'armée de terre.
STBFT	: service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI	: service du transit militaire interarmées.
SYNTH	: synthèse.
TAAF	: terres australes et antarctiques françaises.
TACT	: tactique.
TC	: temps de commandement.
TCOS	: temps de commandement d'officier supérieur.
TCUE	: temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC 1	: tête de chaîne n° 1.
TDC 2	: tête de chaîne n° 2.
TDC	: tête de chaîne.
TE	: titre étranger.
TR	: temps de responsabilité.
TRAIT	: officier traitant.
TRS	: transmissions.
TT	: transport(s) terrestre(s).
U2CO	: unité de commandement et de coopération opérationnelle.
UAF	: unité d'appui à la formation.
UE	: Nations unies.
UE	: Union européenne.
UFV	: chef de l'unité française de vérification.
UIISC 1	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.
UIISC 5	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.
UIISC 7	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.
UIISC	: unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.
UM HELI	: unité de management « hélicoptères ».
USCENTCOM	: <i>united states central command.</i>
USID	: unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
USJFCOM	: <i>united states joint forces command.</i>
VE	: Valéry Giscard d'Estaing.
ZDS	: zone de défense.
ZON	: zonale.
ZT	: zone terre.
ZTIDF	: zone terre Île-de-France.
ZTNE	: zone terre Nord-Est.

ZTNO : zone terre Nord-Ouest.
ZTSE : zone terre Sud-Est.
ZTSO : zone terre Sud-Ouest.

ANNEXE II.
TABLEAU RELATIF AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCREDITATION.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CABMIN TDC.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20.
CABMIN AIS.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5.
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG.
ADJ terre.	ADJ.T chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57.
PRÉPAVENIR.	Chef cellule préparation de l'avenir.	NC1.	MW1.
INTERN.	Chef cellule internationale.	NC1.	MW2.
ADMGENSOUT.	Chef cellule administration générale et soutien.	NC1.	MW3.
GESTPERS.	Chef cellule gestion du personnel et interventions.	NC1.	MW4.
QG.	Chef du quartier général.	NC1.	MW5.
BRES.	Chef du bureau réservé.	NC1.	MW6.
Chef CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE.
ADJ terre CABPM.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZF.
CNR.	Coordinateur national du renseignement.	NC1.	MZO.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	AIS.	MX.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	NC1.	MZC.
ADJ CEMP PR.	Adj chef EMP et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZD.
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	NC1.	GT0.
PRB.	Chef de groupe PRB.	NC1.	GTB.
FSI.	Chef du groupe FSI.	NC1.	GTC.
PEIIC.	Pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.	NC1.	GTI.
PTITA.	Pôle travail du groupe des inspections spécialisées.	NC1.	GTH.
SG.	Secrétaire général.	NC1.	GTF.
DSC.	Chef du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTJ.
ADJCGA.	Adjoint au chef du contrôle général des armées.	NC1.	GTE.
IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR.

BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58.
CDS.	Chef de section.	NC1.	MWX.
SG CHANC OL.	SG de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.	NC1.	MZB.
CHANC LH.	Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	NC1.	MZA.
GOUV INV.	Gouverneur des invalides.	NC1.	MZI.
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA.
GSPI DET.	Groupement de soutien des personnels isolés - détachement.	NC1.	M82.
BD MINOM.	C.M.D auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.	NC1.	MZ2.
TAAF.	Préfet des terres australes antarctiques françaises.	NC1.	MZQ.
DGSIC ADJ.	D.G.A des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61.
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO.
SG CSFM.	S.G du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH.
CSRM.	Conseil supérieur de la réserve militaire.	NC1.	M120.
HCECM.	S.G du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP.
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV.
SEDACM.	S.E MIN DEF, chargé des anciens combattants et de la mémoire.	NC1.	M60.
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZJ.
CSFRS.	C.S de la formation et de la recherche stratégiques.	NC1.	MXG.
MAT.	Mission d'appui à la transformation.	NC1.	MXC.
MIADGM.	M.I des anniversaires des deux guerres mondiales.	NC1.	MXE.
MCPGM.	Mission du centenaire de la première guerre mondiale.	NC1.	MXF.
DG DGRIS.	DG de la DGRIS.	AIS.	2A.
DG DGRIS.	DG de la DGRIS.	NC1.	GTG.
DG Adj DGRIS.	DGA de la DGRIS.	NC1.	M59.
DIR DSPC.	DGA stratégie de défense, prospective, contre prolifération	NC1.	GTK.
CDS SEAM.	CDS Europe, Amérique du nord, actions multilatérales.	NC1.	GTL.
CDS SQR.	CDS questions régionales	NC1.	GTM.
CDS SPRI.	CDS Pilotage des ressources et	NC1.	GTP.

	de l'influence internationale.		
DIRSEM.	DIR institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
SGDSN ADJ.	S.G adjoint de la défense et de la sécurité nationale.	AIS.	22.
Chef SAG.	Chef du service administration générale.	NC1.	OA0.
CTG.	Chef du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0.
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C.
ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0.
IGAT.	Inspecteur général des armées-terre.	AIS.	2M.
IGAT. NC1.	IGAT-PN du chef de cabinet et du directeur BEAD-TT.	NC1.	NKC.
CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées-terre.	NC1.	NK0.
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	AIS.	2E.
NC1 EM défense.	Premier notateur officiers de l'état-major de défense.	NC1.	KA0.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	NC1.	CAA.
CDS EM défense.	Notateurs sous-officiers de l'état-major défense.	NC1.	8E.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D.
DPSD Direction.	DSPS Direction.	NC1.	IA8.
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA.
DPSD 2 (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense 2.	NC1.	IA6.
ADJ DPSD.	ADJ-DIR de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0.
DPSD SD-CI.	DPSD Sous-direction Contre-ingérence.	NC1.	IAJ.
CSO.	Centre de situation des opérations.	NC1.	IAH.
DIV GOUV.	Chef de la division de la gouvernance.	NC1.	IAC.
Division CIE.	Chef de la division « contre-ingérence » économique.	NC1.	IAG.
DIV SF.	Chef de la division soutien, finances.	NC1.	IAD.
DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	IAE.
CSIC.		NC1.	IAF.

	Centre des systèmes d'information et de communication.		
DSEZP.	DIRSECECO zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	IAK.
CNHD.	Centre national d'habilitation défense.	NC1.	IAL.
DIRZON Paris.	DIRZON de protection et de sécurité de la défense Paris.	NC1.	IAM.
DIRZON Nord et Est.	DIRZON de protection et de sécurité de la défense Nord et Est.	NC1.	IAR.
DIRZON Ouest.	DIRZON de protection et de sécurité de la défense Ouest.	NC1.	IAS.
DIRZON Sud-Ouest.	DIRZON de protection et de sécurité de la défense Sud-Ouest.	NC1.	IAU.
DIRZON Sud et Sud-Est.	DIRZON de protection et de sécurité de la défense Sud et Sud-Est.	NC1.	IAT.
PPSD Antilles.	Poste de protection et de sécurité de la défense des Antilles.	NC1.	IAN.
PPSD La Réunion.	Poste de protection et de sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAP.
PPSD Cayenne.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3.
PPSD Nouméa.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4.
PPSD Papeete.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5.
PPSD Djibouti.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1.
PPSD EAU.	Poste de protection et de sécurité de la défense des Émirats arabes unis.	NC1.	IA7.
PPSD Libreville.	Poste de protection et de sécurité de la défense Libreville.	NC1.	IA2.
PPSD Dakar.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ.
PPSD RCI.	Poste de protection et de sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB.
DPSD SD-SR.	Sous-direction de la stratégie et des ressources.	NC1.	IAW.
DPSD SD-CNE.	Sous-direction des centres nationaux d'expertises.	NC1.	IAX.
PFI.	Pôle de formation et instruction.	NC1.	IAY.
Division CIF.	Division contre-ingérence des forces.	NC1.	IBB.
CMR.	Centre des moyens de recherche.	NC1.	IBE.
CCPI.	Centre du conseil, de la prévention et des inspections.	NC1.	IBF.

DPSD PLUS 4.	Direction de la protection et de la sécurité de la défense - plus 4.	NC1.	IAV.
DA DICOD.	D.A à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I.
CDD 1 DICOD.	Chef du département services.	NC1.	2IA.
CDD 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB.
CDD 3 DICOD.	Chef du département rédactions.	NC1.	2IC.
CDD 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID.
CCAB 5 DICOD.	Chef de cabinet de la DICOD.	NC1.	2IF.
CPILOT 6 DICOD	Chef du pôle pilotage de la DICOD.	NC1.	2IG.
DICOD 7.	D.A à l'information et à la communication de la défense.	NC1.	GTQ.
DIR ECPAD.	Directeur de l'ECPAD.	NC1.	KMO.
DCSD.	Directeur coopération de sécurité et de défense.	AIS TDC2.	7B.
DCSD. (NC1).	Directeur coopération de sécurité et de défense.	NC1.	MWA.
Chef mission MOY.	Chef de la MIMOY et CDC de la DCSD.	NC1.	MWD.
DPID.	Directeur de la DPID.	NC1.	GTR.

2. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC1.	CA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS non TDC2.	A1.
COMLE.	Commandement de la légion étrangère.	AIS / TDC 1 (1).	L5.
CFT DIV ACE.	Commandement des forces terrestres - division appuis-contact-environnement.	NC1.	GSG.
CFT DIV AERO.	Commandement des forces terrestres - division aéromobilité.	NC1.	GSH.
CFT DIV Logistique.	Commandement des forces terrestres - division logistique.	NC1.	GSJ.
CFT DIV EMAI.	Commandement des forces terrestres - division équipements-maintenance.	NC1.	GSK.
CFT DIV PREPA OPS.	Commandement des forces terrestres - division préparation opérationnelle.	NC1.	GSE.
CFT DIV RENS.	Commandement des forces terrestres - division renseignement.	NC1.	GSC.
CFT DIV COORD SYNTH.	Commandement des forces terrestres - division coordination synthèse.	NC1.	GS0.
CFT EMOT.	Commandement des forces terrestres - état-major opérationnel terre.	NC1.	GSF.
CFT DIV SIC AC.	Commandement des forces terrestres - division systèmes d'information et de communication et d'appuis au	NC1.	GSD.

	commandement.		
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (état-major).	NC1.	GSA.
CFT CEM OPEX ET CM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres - OPEX 2 x 6 mois et chargés de mission.	NC1.	GSB.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSN.
CE.	Chargé d'études du commandant des forces terrestres.	NC1.	GSU.
CFT DIV AERO - AIS.	Chef de la division aéromobilité.	AIS non TDC2.	DA.
CFT DIV AERO TCTR.	Chef de la division aéromobilité - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GSQ.
1er RHC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	AO0.
3e RHC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	BT0.
5e RHC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	CI0.
EH CAZAUX.	Commandant l'escadron d'hélicoptères à Cazaux.	NC1.	EH1.
CFA CFSS CAZAUX.	Chef du centre de formation en secours et sécurité à Cazaux.	NC1.	GWH.
CFT DIV ACE - AIS.	Chef de la division appuis-contact-environnement.	AIS non TDC2.	DE.
CFT DIV ACE.	Chef de la division appuis-contact-environnement - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GSP.
2e RD-NBC.	Chef de corps du 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.	NC1.	BD0.
132e BCAT.	Chef de corps du 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
CFT DIV RENS - AIS.	Chef de la division renseignement.	AIS non TDC2.	3G.
CFT DIV RENS TC/TR.	Chef de la division renseignement - officiers en temps de commandement / temps de responsabilité.	NC1.	GWI.
CIAE.	Centre interarmées des actions sur l'environnement.	NC1.	MG0.
NC1 DIV SIC 785 CGE.	Commandant les forces terrestres - division système d'information et de communication et appuis au commandement 1er notateur 785e compagnie de guerre électronique.	NC1.	GSO.
NC1 DIV SIC C3D	Commandant les forces terrestres - division système d'information et de communication et appuis au	NC1.	GWJ.

	commandement 1er notateur compagnie de combat cyber défense.		
COMFRMARFOR	Commander french maritime force.	NC1.	MZY.
COM QG CRR - AIS.	Commandant le QG CRR-FR - autorité immédiatement supérieure.	AIS non TDC2.	AR.
COM QG CRR-TCTRPN.	Commandant le QG CRR-FR - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-FR.	Chef d'état-major de QG CRR-FR.	NC1.	HYB.
CRR FR (CAB).	Corps de réaction rapide France - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	HYH.
CRR FR.	Corps de réaction rapide France.	NC1.	HY0.
COMEMF1 - AIS.	Commandant de l'état-major de force n° 1 - autorité immédiatement supérieure.	AIS NON TDC2.	F1.
COMEMF1 - TCTRPN.	Commandant de l'état-major de force n° 1- officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	LOA.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOG.
CEMEMF1.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOB.
19E RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
COMEMF3 - AIS.	Commandant de l'état-major de force n° 3 - autorité immédiatement supérieure.	AIS NON TDC2.	F3.
COMEMF3 - TCTRPN.	Commandant de l'état-major de force n° 3 - officier en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	LQG.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQA.
CEMEMF3.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQB.
COM 1RE BL - AIS.	Commandant la 1re brigade logistique - autorité immédiatement supérieure.	AIS / TDC 2.	L1.
COM 1RE BL (CAB).	Commandant la 1re brigade logistique - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	ADA.
COM 1RE BL - TCTRPN.	Commandant la 1re brigade logistique - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	ADB.
CEM 1RE BL.	Chef d'état-major de la 1re brigade logistique.	NC1.	AD0.
121e RT.		NC1.	FC0.

	Chef de corps du 121e régiment du train.		
503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NC1.	FL0.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	BYA.
BAT RES IDF - 24e RI.	Bataillon de réserve d'Île de France - 24e régiment d'infanterie.	NC1.	MH2.
COM 2BB - AIS.	Commandant la 2e brigade blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B2.
COM 2BB (CAB).	Commandant la 2e brigade blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	BBA.
COM 2BB - TCTRPN.	Commandant la 2e brigade blindée - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	BBB.
CEM 2BB.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
16e BC.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.
RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
COM 3E BLB - AIS.	Commandant la 3e brigade légère blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	M3.
COM 3E BLB (CAB).	Commandant la 3e brigade légère blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	B0A.
COM 3E BLB - TCTRPN.	Commandant la 3e brigade légère blindée - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	B0B.
CEM 3E BLB.	Chef d'état-major de la 3e brigade légère blindée.	NC1.	B00.
CDC 1er RIMA.	Chef de corps du 1er régiment	NC1.	AR0.

	d'infanterie de marine.		
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e régiment d'infanterie.	NC1.	EZ0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e régiment d'infanterie.	NC1.	FD0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e régiment du génie.	NC1.	ED0.
CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e régiment d'artillerie d'Afrique.	NC1.	EX0.
COM 6E BLB - AIS.	Commandant la 6e brigade légère blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B6.
COM 6E BLB - TCTRPN.	Commandant la 6e brigade légère blindée - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	CNA.
COM 6E BLB (CAB).	Commandant la 6e brigade légère blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	CNB.
CEM 6E BLB.	Chef d'état-major de la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CN0.
CDC 2e REI.	Chef de corps du 2e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BF0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DV0.
CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er régiment étranger de cavalerie.	NC1.	AL0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	BP0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er régiment étranger de génie.	NC1.	AM0.
CDC 1ER RS.	Chef de corps du 1er régiment de spahis.	NC1.	AW0.
COM 7E BB - AIS.	Commandant la 7e brigade blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B7.
COM 7E BB - TCTRPN.	Commandant la 7e brigade blindée - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	CSA.
COM 7E BB (CAB).	Commandant la 7e brigade blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	CSB.
CEM 7E BB.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
CDC 1ER RTIR.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
CDC 35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
CDC 152e RI.	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.	NC1.	FF0.
CDC 1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de	NC1.	AA0.

	chasseurs.		
CDC 1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AG0.
CDC 54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ES0.
CDC 3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du génie.	NC1.	BR0.
COM 9e BIMa - AIS.	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B9.
COM 9e BIMa (CAB).	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	DAA.
COM 9e BIMa - TCTRPN.	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	DAB.
CEM 9e BIMa.	Chef d'état-major de la 9e brigade d'infanterie de marine.	NC1.	DA0.
CDC 2e RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3e RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BU0.
CDC 11e RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	DF0.
CDC 6e RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie chars de marine.	NC1.	NW0.
COM 11e BP - AIS.	Commandant la 11e brigade parachutiste - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BP.
COM 11E BP (CAB).	Commandant la 11e brigade parachutiste - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	DDB.
COM 11E BP - TCTRPN.	Commandant la 11e brigade parachutiste - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	DDA.
CEM 11E BP.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.
CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RPIMA.	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BX0.
CDC 8e RPIMA.	Chef de corps du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.

CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
CDC ETAP.	Chef de corps de l'école des troupes aéroportées.	NC1.	MF0.
COM 27E BIM - AIS.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BI.
COM 27E BIM (CAB).	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	EAA.
COM 27E BIM - TCTRPN.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	EAB.
CEM 27E BIM.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
CDC 7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
CDC 13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
CDC 27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
CDC 4e RCH.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
CDC 93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
CDC 2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
CDC EMHM.	Chef de corps de l'école militaire de haute montagne.	NC1.	LS0.
COLADJ BFA AIS.	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BF.
COLADJ BFA (CAB)	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	GWK.
COLADJ BFA - TCTRPN.	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - officiers en temps de commandement / temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	QAA.
Chef G3 - CDC EM BFA.	Chef G3 - chef de corps des éléments français de l'état-major de la brigade franco-allemande.	NC1.	QAO.

CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
CDC 3E RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.
CDC 1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
COM BFST - AIS.	Commandant la brigade des forces spéciales terre - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	AI.
COM BFST - TCTRPN.	Commandant la brigade des forces spéciales terre - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	AIA.
COM BFST (CAB).	Commandant la brigade des forces spéciales terre - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	AIC.
CEM BFST.	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIB.
CDC 1er RPIMA.	Chef de corps du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	AU0.
CDC 13e RDP.	Chef de corps du 13e régiment de dragons parachutistes.	NC1.	DL0.
CDC 4e RHFS.	Chef de corps du 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.	NC1.	IB0.
COM B.RENS - AIS.	Commandant la brigade de renseignement - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BR.
COM B.RENS - TCTRPN.	Commandant la brigade de renseignement - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	PTA.
COM B.RENS (CAB).	Commandant la brigade de renseignement - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	BR1.
CEM B.RENS.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	NC1.	PT0.
CDC 2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
CDC 61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0.
CDC 44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
CDC 54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
CDC 28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.
COM BTAC - AIS.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BT.

COM BTAC - TCTRPN.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	GBA.
COM BTAC (CAB).	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	GBB.
CEM BTAC.	Chef d'état-major de la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GB0.
CDC 28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
CDC 40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
CDC 41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
CDC 48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
CDC 53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
CFIM DIEUZE.	Chef de corps du centre de formation initiale des militaires.	NC1.	BZ0.
COM CPF - AIS.	Commandant les centres de préparation des forces - autorité immédiatement supérieure.	AIS TDC2.	H2.
COM CPF (CAB).	Commandant les centres de préparation des forces - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	HFB.
COM CPF - TCTRPN.	Commandant les centres de préparation des forces - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	HFC.
CEM CCPF.	Chef d'état-major du commandement des centres de préparation des forces.	NC1.	HFA.
CEM CCPF CAMPS NIV 2.	Chef d'état-major (chef de corps des camps niveau 2).	NC1.	CPF.
CDC CEPC - 3e RA.	Chef de corps du centre d'entraînement des postes de commandement - 3e régiment d'artillerie.	NC1.	OM0.
CDC CENTAC - 5e RD.	Chef de corps du centre d'entraînement tactique - 5e régiment de dragons.	NC1.	HF0.
CDC CENZUB - 94e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement au combat en zone urbaine - 94e régiment d'infanterie	NC1.	HG0.
CDC CENTIAL - 51e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique - 51e régiment d'infanterie.	NC1.	HC0.
CNCIA.	Chef de la commission nationale de	NC1.	HFE.

	contrôle interarmes.		
CDC 17e GA.	Chef de corps du 17e groupement d'artillerie.	NC1.	DR0.
CDC 1er RCA.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.	NC1.	AI0.
CDC CEITO - 122e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel - 122e régiment d'infanterie.	NC1.	CPG.
CDC 13e BCA - GAM.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins (premier notateur du personnel du groupement d'aguerrissement en montagne).	NC1.	DIA.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS NON TDC2.	7S.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CDC 33e RIMa.	Chef de corps 33e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	GSS.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	AIS NON TDC2.	7I.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
COMSUP FAZSOI TC/TR	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	BLF.
AIA FAZSOI.	Adjoint interarmées des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	QJG.
CDC 2e RPIMa.	Chef de corps du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BL0.
CDC DLEM.	Chef de corps du détachement de légion étrangère à Mayotte.	NC1.	JR0.
COMFOR FFDJ.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.	AIS NON TDC2.	7D.
COMFOR FFDJ - TC/TR.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises stationnées à Djibouti.	NC1.	GPA.
CDC 5e RIAOM.	Chef de corps du 5e régiment interarmes d'outre-mer.	NC1.	CJO.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS NON TDC2.	7N.
COMSUP FANC - TC/TR.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie - officiers en temps de commandement/temps de	NC1.	NXA.

	responsabilité.		
CDC RIMaP NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
COMSUP Guyane.	Commandant supérieure des forces armées en Guyane.	AIS NON TDC2.	7Z.
COMSUP Guyane - TC/TR.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	DCE.
CDC 9e RIMa.	Chef de corps du 9e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DC0.
CDC 3e REI.	Chef de corps du 3e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BQ0.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française.	AIS NON TDC2.	7P.
COMIA FAPF - TC/TR.	Commandant interarmées en Polynésie française - officier en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	PPA.
CDC RIMaP P.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.	NC1.	GSR.
COMELEF GABON.	Commandant les éléments français au Gabon.	AIS NON TDC2.	7G.
COMELEF GABON TC/TR.	Commandant les éléments français au Gabon - officiers en temps de commandement / temps de responsabilité.	NC1.	CME.
CDC CGO 6e BIMA.	Chef de corps du groupement de coopération du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	AIS NON TDC2.	AU.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
COMIA EAU - TC/TR.	Commandant interarmées aux Émirats arabes unis - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	N71.
CDC 13e DBLE.	Chef de corps de la 13e demi-brigade de légion étrangère.	NC1.	J98.
(1) Pour les officiers TE.			

3. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres de l'échelon de direction	NC1.	NLH.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres de l'institut des hautes études de la défense - PAR TER.	NC1.	HE5.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.	NC1.	NLN.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres	AIS.	34.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres	NC1.	HMA.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB J5.	Chef du bureau J5.	NC1.	HMP.
CDB CSFEE.	Chef du centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.	NC1.	HMJ.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - cadres	NC1.	HM0.
CGPT.	Chef du groupement terre - cadres	NC1.	HMC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (pré-fusionneur).	AIS/TDC2.	LC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (fusionneur).	AIS/TDC2.	4T.
CPGA1.	Cadre professeur du groupe A1.	NC1.	HA1.
CPGA2.	Cadre professeur du groupe A2.	NC1.	HA2.
CPGA3.	Cadre professeur du groupe A3.	NC1.	HA3.
CPGA4.	Cadre professeur du groupe A4.	NC1.	HA4.
CPGB1.	Cadre professeur du groupe B1.	NC1.	HB1.
CPGB2.	Cadre professeur du groupe B2.	NC1.	HB2.
CPGB3.	Cadre professeur du groupe B3.	NC1.	HB3.
CPGB4.	Cadre professeur du groupe B4.	NC1.	HB4.
CPGC1.	Cadre professeur du groupe C1.	NC1.	HC1.
CPGC2.	Cadre professeur du groupe C2.	NC1.	HC2.
CPGC3.	Cadre professeur du groupe C3.	NC1.	HC3.

CPGC4.	Cadre professeur du groupe C4.	NC1.	HC4.
CPGD1.	Cadre professeur du groupe D1.	NC1.	HD1.
CPGD2.	Cadre professeur du groupe D2.	NC1.	HD2.
CPGD3.	Cadre professeur du groupe D3.	NC1.	HD3.
CPGD4.	Cadre professeur du groupe D4.	NC1.	HD4.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Allemagne.	NC1.	HD6.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Royaume-Uni.	NC1.	HD7.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Italie.	NC1.	HD8.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Espagne.	NC1.	HD9.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Belgique.	NC1.	HE1.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - États-Unis - Quantico.	NC1.	HE2.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - États-Unis - Fort Leavenworth.	NC1.	HE3.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Maroc.	NC1.	HE6.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Canada.	NC1.	HE7.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Tunisie.	NC1.	KBR.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur - auditeurs du centre des hautes études militaires.	TDC.	HA.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - cadres.	NC1.	NLF.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs.	AIS.	HB.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs.	NC1.	HE4.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs du centre des hautes études du ministère de l'intérieur - Maisons-Alfort.	NC1.	NLL.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS	YA.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSA.
NC1 CFA.	NC1 commandant de formation administrative.	NC1.	JS0.
NC1 DRHAT B. CHANC.	NC1 Directeur des ressources humaines de l'armée de terre - chef du bureau chancellerie.	NC1.	JS5.
DRHAT SDIR 1.	Sous-directeur 1.	AIS.	45.
GSPI GAL AIS.	Groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité ou détaché - général autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YK.
GSPI NC1 GAL SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - général NC1 - service d'administration du personnel- personnel isolé terre. Détaché isolé en activité.	NC1.	MX0.
GSPI NC1 CDC SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - NC1 chef de corps - service d'administration du personnel isolé terre en non-activité ou détaché.	NC1.	MXP.
DRHAT-GACE AIS.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre commandant les écoles et lycées de la défense relevant de l'armée de terre.	AIS.	48.
DRHAT-GACE NC1.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre commandant les écoles et lycées de la défense relevant de l'armée de terre.	NC1.	JSG.
DRHAT-CSPP.	Général chef du service pilotage performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	43.
DRHAT-CSPP NC1.	Général chef du service pilotage performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSB.
DRHAT CDB BIP.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau ingénierie des processus.	NC1.	JSF.
DRHAT CDB BPS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - Bureau pilotage synthèse.	NC1.	JSH.
DRHAT-SDF AIS.	Général sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	47.
DRHAT-SDF NC1.	Général sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSK.
CFA LM AIX.	Chef de la formation administrative du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CFA LM AUTUN.	Chef de la formation administrative du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
CFA LM ST CYR.	Chef de la formation administrative du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
CFA PNM.	Chef de la formation administrative du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
DRHAT CDB MF SDF.	Chef du bureau moyens et finances de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JS7.
DRHAT CDB FAO SDF.	Chef du bureau formation assistée par ordinateur de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JS8.
DRHAT CDB FS SDF.		NC1.	JSY.

	Chef du bureau formation spécifique de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.		
DRHAT CDB CCF SDF.	Chef du bureau continuum-coordination de la formation de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSZ.
DRHAT-SDR AIS.	Sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	42.
DRHAT-SDR NC1.	Sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSD.
CFA GRS IDF.	Commandant de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	NC1.	MN0.
CFA GRS NE.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
CFA GRS NO.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.
CFA GRS SE.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
CFA GRS SO.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
DRHAT CDB REC SDR.	Chef du bureau recrutement de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSU.
DRHAT CDB CONC SDR.	Chef du bureau concours de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JS4.
DRHAT CDB MCR SDR.	Chef du bureau marketing et communication de recrutement de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSV.
DRHAT CDB EE SDR.	Chef du bureau études-évaluations de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSW.
DRHAT SDG AIS.	Sous-directeur gestion de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS	41.
DRHAT SDG NC1.	Sous-directeur gestion de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSC.
DRHAT CDB RES. SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau réserve.	NC1.	JSJ.
DRHAT CDB BEM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau état-major.	NC1.	JSM.
DRHAT CDB BCCM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau coordination carrières et mobilité.	NC1.	JSN.
DRHAT CDB CDRE SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau commandement renseignement.	NC1.	JSP.
DRHAT CDB BAM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau appuis mêlée.	NC1.	JSQ.
CDB DRHAT BLRH SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau logistique - ressources humaines.	NC1.	JSS.
DRHAT CDB MDR SDG.	Chef du bureau militaire du rang de la sous-direction gestion du personnel de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSX.
DRHAT SD - CDI - AIS.	Sous-directeur, contrôle et droits individuels de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	44.

DRHAT SD - CDI - NC1.	Sous-directeur, contrôle et droits individuels de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JS11.
DRHAT CDB BSFRH SD-CDI.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau solde des ressources humaines.	NC1.	JS12.
NC1 CDC CERHS.	Chef de centre - centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.	NC1.	JS13.
DRHAT CDB BPIL - CI SD-CDI.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau pilotage et contrôle interne.	NC1.	JS14.
DRHAT SDEP - AIS.	Sous-directeur études et politique de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	46.
DRHAT SDEP - NC1.	Sous-directeur études et politique de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSE.
DRHAT CDB BPEMS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.	NC1.	JS1.
DRHAT CDB BCPEH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau condition du personnel et environnement humain.	NC1.	JS2.
DRHAT CDB BPMF.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau politique des métiers et des formations associées.	NC1.	JS3.
DRHAT CDB BPRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau politique des ressources humaines.	NC1.	JS6.
DRHAT CDB BPC.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau personnel civil.	NC1.	JSL.
CESAT CAD.	Commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS.	FC.
COM CESAT CAD.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	HHC.
CESAT E.	Commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS.	FD.
COL ADJ COM CESAT.	Colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	HH0.
COM DESTIA.	Commandant la Direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.	NC1.	HHA.
COM EMSST.	Commandant l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.	NC1.	HHB.
ESCC.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité).	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	KLA.
DFE AIS.	Directeur des formations d'élèves - autorité immédiatement supérieure des élèves officiers d'active et des élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	AIS.	YR.
DFE NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 cadres.	NC1.	KLD.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 DGFM.	Commandant en second et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
CFA.	Commandant de formation administrative.	NC1.	KLO.
DPCF.	Directeur de la prospective et de la coordination de la formation.	NC1.	KLU.

COM BAT ESM1.	Commandant du 1er bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLM.
COM BAT ESM2.	Commandant du 2e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM3.	Commandant du 3e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM4.	Commandant du 4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLP.
COM BAT EMIA.	Commandant de bataillon de l'école militaire interarmes - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLQ.
COM COURS RH.	Commandant du cours ressources humaines NC1 pour les élèves du corps technique et administratif/cours ressources humaines 2e année.	NC1.	KLT.
CHEF DET TERRE ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	NC1.	KLS.
COMENSOA AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
COMENSOA.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
COL ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
DMA.	Directeur des moyens d'appui.	NC1.	LXC.
DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.
CNEC - 1ER REGIMENT DE CHOC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
EMSOME AIS.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	AIS.	FI.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	LWA.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	KLH.
EMSOME COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	LW0.
EMS - AIS.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major.	AIS.	EB.
EMS - NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major (premier notateur/temps de responsabilité).	NC1.	KCA.
EMS - NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major (grands subordonnés).	NC1.	KCB.
CFA.	Commandant de formation administrative des écoles militaires de Saumur.	NC1.	KC0.
COM CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
COM CIANRBC.	Commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique et chimique.	NC1.	PX0.
DFB.	Directeur de la formation blindée (officiers élèves et élèves officiers de l'école de cavalerie).	NC1.	KCD.
COL ADJ EEM.	Colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.	NC1.	KCE.
DEP EEM.	Directeur des études et de la prospective de l'école d'état-major.	NC1.	KCF.
COM EC - AIS.	Commandant l'école de cavalerie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS.	KCH.

COM EC - NC1.	Commandant l'école de cavalerie (officiers élèves et élèves officiers).	NC1.	DMA.
DIRECTEUR IFCE.	Directeur de l'Institut Français du cheval et de l'Équitation.	NC1.	KL.V.
ÉCUYER EN CHEF IFCE.	Écuyer en chef de l'Institut Français du cheval et de l'Équitation.	NC1.	KL.W.
DIRECTEUR ENE.	Directeur de l'École nationale d'équitation.	NC1.	KL.X.
EMB AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges	AIS.	49.
EMB - NC1 COM EMB.	Commandant les écoles militaires de Bourges - premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité/temps de commandement d'officier supérieur.	NC1.	MAP.
EMB - NC1 COM EMB.	Commandant les écoles militaires de Bourges - officier de la communication et de l'information/chef de cabinet/chancellerie - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	MAF.
EMB - NC1 CFA.	Commandant la formation administrative des écoles militaires de Bourges.	NC1.	MAB.
EMB - NC1 COM EM cadres.	Commandant l'école du matériel - officier contrôle de gestion/officier contrôle interne/chef bureau coordination/adjoint chef bureau coordination - cadres.	NC1.	MAS.
EMB - NC1 EM DEP.	Directeur des études et de la prospection de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
EMB - NC1 EM DF MMT cadres.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du Matériel - cadres.	NC1.	MAK.
EMB - NC1 COM ETLO.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - chef bureau coordination/adjoint chef bureau coordination.	NC1.	MAR.
EMB - NC1 ETLO DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du Train et de la logistique opérationnelle.	NC1.	MAJ.
EMB - NC1 ETLO DF MVT RAV cadres.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du train et de la logistique opérationnelle - cadres.	NC1.	MAM.
EMB - NC1 ETLO DF LOG OPS.	Directeur de la formation de la logistique opérationnelle de l'école du Train et de la logistique opérationnelle.	NC1.	MAT.
EMB - NC1 ETLO CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.	NC1.	MAO.
EMB - AIS COM EM élèves.	Commandant l'école du matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	AIS.	MAQ.
EMB - NC1 EM DF MMT élèves.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du Matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAL.
EMB - AIS COM ETLO élèves.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	AIS.	EE.
EMB - NC1 ETLO DF MVT RAV élèves.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du Train et de la logistique opérationnelle - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAN.
EMD - AIS.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
EMD - NC1.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan (premier notateur/temps de responsabilité).	NC1.	KBE.
EMD - NC1.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	KBD.
COMEI.	Général commandant de l'école de l'infanterie.	NC1.	KL.G.
COME.A.	Général commandant de l'école d'artillerie.	NC1.	KBJ.
COMEI - OFF élèves.	Général commandant de l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS.	X7.
COME.A - OFF élèves.		AIS.	Y2.

	Général commandant de l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers.		
COL ADJ EMD CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC1.	KBH.
EMD DEP INF.	Directeur des études et de la prospective infanterie.	NC1.	KBL.
EMD DFI.	Directeur de la formation infanterie.	NC1.	KBM.
EMD DFI élèves.	Directeur de la formation infanterie. Élèves officiers et officiers élèves de l'infanterie.	NC1.	KBN.
EMD DEP ART.	Directeur des études et de la prospective artillerie.	NC1.	KBO.
EMD DFA.	Directeur de la formation artillerie.	NC1.	KBP.
EMD DFA élèves.	Directeur de la formation artillerie. Élèves officiers et officiers élèves de l'artillerie.	NC1.	KBQ.
EGEN - AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
EGEN - NC1.	Commandant l'école du génie (premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité).	NC1.	LZB.
EGEN - NC1.	Commandant l'école du génie (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	LZA.
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0.
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD.
COM ECP.	Commandant l'école de plongée.	NC1.	KCJ.
COM ETRS.	Général commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
COL ADJ ET CFA.	Colonel adjoint et commandant de la formation administrative.	NC1.	MB0.
COM ETRS.	Général commandant l'école des transmissions.	NC1.	MBA.
COM ETRS.	Commandant l'école des transmissions (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	MBB.
DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
EALAT - AIS.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	EH.
EALAT - NC1.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (premier notateur subordonnés directs).	NC1.	KEB.
EALAT COL ADJ.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	KEA.
EALAT base CANNET.	Chef de corps de la base école général Lejay - Le Cannet des Maures.	NC1.	KE0.
EALAT base DAX.	Chef de corps de la base école général Navelet - Dax.	NC1.	KD0.
C2 CFA-PTL.	Commandant en second du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre et chef de corps des éléments français du centre de formation du personnel technico-logistique Tigre.	NC1.	HJ0.
CFIA NH90.	Chef de corps du centre de formation interarmées - NH 90.	NC1.	KEC.
EFA TIGRE.	Chef de corps de l'école franco-allemande - formation Tigre.	NC1.	JX0.

5. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YB.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV8.
GAL DIR.	Général directeur.	NC1.	JVA.
GAL ADJ.	Général adjoint au directeur.	NC1.	JVB.
ADJ EXT.	Adjoint relations extérieures renseignement.	NC1.	JVD.
ADJ SÉCU.	Adjoint sécurité.	NC1.	JVE.
CODIR.	Coordinateur de direction.	NC1.	JVC.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RY.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV6.
Chef J2.	Chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
SOUS DIR EXPL.	Sous-directeur exploitation.	NC1.	JVK.
SOUS DIR OPS.	Sous-directeur opérations.	NC1.	JVL.
SOUS DIR PFC.	Sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JV9.
ADJ SOUS DIR PFC.	Adjoint au sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JVI.
CFEEE.	Commandant du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIIL.	Commandant du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Commandant du centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
DAT.	Chef de détachement avancé des transmissions	NC1.	JVL.
Chef CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
Chef CENT MIL OBS SAT.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC DIRISI.	Directeur central - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	TDC.	WD.
DC DIRISI.	Directeur central- direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJB.
DA OPS DIRISI	Directeur adjoint opérations - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJI.
DA CAPA DIRISI.	Directeur adjoint capacité - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJL.
DA PLANS DIRISI	Directeur adjoint PLANS - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJR.
Chef QG DC DIRISI.	Chef de quartier général - direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJC.
Directeur SCOE.	Directeur service central opérations exploitation.	NC1	MJH.
Directeur SICO.	Service ingénierie conception opération.	NC1.	MJG.
SDAF	Sous-direction achats finances.	NC1	MJJ.
SDSSI.	Sous-directeur sécurité des systèmes d'information.	NC1.	MJF.
SDC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDRM	Sous-direction ressources management.	NC1	MJD.
DL DIRISI IDF/ 8RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	AIS.	TA.
DL DIRISI IDF/ 8RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	NC1.	JDA.
CDC 8RT.	Chef de corps - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	NC1.	JDB.
DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	AIS.	TD.
DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JCA.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JC0.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	AIS.	TL.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TLA.
DA DIRISI Brest.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TL0.
DL DIRISI Lyon.		AIS.	TE.

	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.		
DL DIRISI Lyon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JEA.
DA DIRISI Lyon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JE0.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	AIS.	TH.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JFA.
DA DIRISI Metz.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JF0.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	AIS.	TB.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JGA.
DA DIRISI Rennes.	Directeur local adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JG0.
CDC CNSO.	Chef de corps du centre national de soutien opérationnel - Orléans.	NC1.	EN0.
Chef CDAD BOURGES	Chef de corps du centre de développement des applications de la défense - Bourges.	NC1.	GX0.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	AIS.	TR.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	NC1.	TRB.
DA DIRISI Toulon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	NC1.	TRC.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI Abu Dhabi.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.	NC1.	J99.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI Guyane.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.	NC1.	DCB.
DL DIRISI Sénégal.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.	NC1.	DXD.
DL DIRISI Djibouti.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.	NC1.	GPB.
DL DIRISI Antilles.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.	NC1.	EED.
COMFOR Gabon.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI Gabon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.	NC1.	CMA.
DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXC.
DL DIRISI Polynésie Française.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie Française.	NC1.	NYD.
DL DIRISI La Réunion.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion.	NC1.	BLC.

7. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	27.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	2B.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. Sous-chef de musique.	AIS.	YO.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	5A.
MGAT.	Major général de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZJ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	NC1.	JZI.
OSA MGAT.	Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre.	NC1.	JZF.
DRAT.	Délégué aux réserves de l'armée de terre.	NC1.	KAH.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5B.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZE.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J91.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J83.
Chef ADJ CAB.	Chef adjoint de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZA.
Chef SIRPAT.	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.	NC1.	JZB.
CPIT Rennes.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M140.
CPIT Lyon.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M141.
CPIT Lille.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M142.
CPIT Metz.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M143.
CPIT St Maixent.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M144.
CPIT Nîmes.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M145.
CMMAT.	Directeur du conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.	NC1.	M125.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5C.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZS.
SCEM PS.		NC1.	J90.

	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.		
ADJ synthèse.	Adjoint « synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAJ.
ADJ performance.	Adjoint « performance » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAM.
CDB BPMR.	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZ2.
CDB BPF.B.	Chef du bureau « programmation - finances - budget » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZK.
CDB BGPS.	Chef du bureau « gouvernance pilotage synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZL.
CDB BORG.	Chef du bureau « organisation » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZM.
CDB BES.	Chef du bureau « études et stratégie » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZN.
CDB BAJ.	Chef du bureau d'appui juridique de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZP.
CDB BSI.	Chef du bureau « stationnement - infrastructure » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J73.
DELPAT.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre.	NC1.	JZQ.
DIR.musée.	Directeur du musée de l'armée.	NC1.	JZR.
DGGN 1.	Directeur général de la gendarmerie nationale - sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection.	NC1.	J85.
DGGN 2.	Directeur général de la gendarmerie nationale - commandant de la gendarmerie prévôtale.	NC1.	JZ3.
DGGN 3.	Directeur général de la gendarmerie nationale - cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	NC1.	STD.
DPJJ.	Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse.	NC1.	STP.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5F.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	J77.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J88.
CDB BPSA.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J68.
CDB BPLANS.	Chef du bureau « plans » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J69.
CDB BPSIC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J71.
CDB BMCO.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J72.
CDB BSL.	Chef du bureau « soutien - logistique » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZZ.
OCCAR Bonn.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
OCCAR Paris.	Autorité d'emploi.	NC1.	KAL.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.

DA SIMMAD.	Directeur adjoint de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense.	NC1.	MWE.
DIR SIAé.	Directeur du service industriel de l'aéronautique.	NC1.	J78.
DIR CCIAT.	Directeur du centre de conduite informatique de l'armée de terre.	NC1.	J76.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	AIS.	Y4.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales » (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	M127.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	NC1.	M128.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.
<i>ARRC GB.</i>	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	M124.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
OLT Pays-Bas.	Attaché de défense.	NC1.	IJM.
OLT Canada.	Attaché de défense.	NC1.	IJR.
PC HRF Turquie.	Attaché de défense.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « ressources » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
OLT Espagne.	Autorité d'emploi.	NC1.	STG.
PC HRF Pologne.	Attaché de défense.	NC1.	IJS.
CDB BCB.	Chef du bureau de coopération bilatérale.	NC1.	J86.
Stagiaire États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	M74.
Stagiaire Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	KAN.
Stagiaire en Russie.	Attaché de défense.	NC1.	IJT.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
COFRAS.	Autorité d'emploi.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CENTEX GAé Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.
CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	BV.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	KAP.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAQ.
CDB BEMPL.	Chef du bureau « emploi » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZY.

CDB BTSD.	Chef du bureau « terre-sécurité-défense » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAK.
DPSMV.	Directeur de projet du service militaire volontaire.	AIS.	QR.
DPSMV.	Directeur de projet du service militaire volontaire.	NC1.	QRA.
CEM SMV.	Chef d'état-major du service militaire volontaire.	NC1.	QRB.
COM EPTN.	Commandant l'échelon de préfiguration territoire national.	NC1.	QRC.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre.	AIS.	W1.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	OI0.
GAM STAT.	Chef du groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.	NC1.	OH0.
SD OR.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	NC1.	OHA.
SD EP.	Sous-directeur « environnement des programmes ».	NC1.	OHB.
Chef GPT AMFH.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».	NC1.	OHD.
Chef GPT ART.	Chef du groupement « artillerie ».	NC1.	OHE.
Chef GPT MA.	Chef du groupement « mob/agester ».	NC1.	OHF.
Chef GPT RENS.	Chef du groupement « renseignement ».	NC1.	OHG.
Chef GPT SCMI.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».	NC1.	OHH.
Chef GPT AERO.	Chef du groupement « aéroporté ».	NC1.	OHJ.
Chef CEISIM.	Chef du centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.	NC1.	STF.
DA STAT.	Directeur adjoint de la section technique de l'armée de terre.	NC1.	OHK.
DG polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique.	AIS.	EX.
DG polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	KIC.
ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KI0.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GWG.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
CEM COMALAT.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GWB.
DIR BEAD-AIR.	Directeur du bureau « enquêtes-accidents-défense » - air.	NC1.	GWC.
9e BSAM.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile.	NC1.	MJQ.
BA 107.	Chef de corps de la base aérienne 107.	NC1.	STI.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen.	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IHA.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen (assistant militaire et chef de cabinet).	NC1.	IHE.

BQG-CRRE.	Chef de corps du bataillon de quartier général du corps de réaction rapide européen.	NC1.	IHB.
DSN-Fr CRRE.	Chef de corps du détachement de soutien national français du CRRE.	NC1.	IH0.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes.	AIS.	W2.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	HWB.
CEM CIRP.	Chef d'état-major du centre d'instruction des réserves parachutistes.	NC1.	HWA.
CPES.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	NC1.	HW0.
CPIS.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée.	NC1.	HX0.
CPEOM.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	NC1.	HV0.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GQB.
SC INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure aéronautique » de la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	NC1.	GQ0.
25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	AIS.	L5.
COMLE.	Commandant la légion étrangère (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	HUA.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	NC1.	HUB.
CEM COMLE.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère.	NC1.	HU0.
1er RE.	Chef de corps du 1er régiment étranger.	NC1.	AK0.
4e RE.	Chef de corps du 4e régiment étranger.	NC1.	CD0.
GRLE.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère.	NC1.	MM0.
DIR CDEF.	Directeur du centre de doctrine d'emploi des forces.	AIS.	DF.
DIR CDEF.	Directeur du centre de doctrine d'emploi des forces (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GRA.
DIR CDEF.	Directeur du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRG.
Chef CAB CDEF.	Chef de cabinet du directeur du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRH.
CHEF DAD CFA.	Chef de la division appui documentation et commandant de la formation administrative du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GR0.
ADJ CDT CDEF.	Adjoint au commandant du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRB.
Chef DDO.	Chef de la division « doctrine ».	NC1.	GRC.

Chef DREX.	Chef de la division « recherche retour d'expérience ».	NC1.	GRE.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	AIS/TDC2.	MZ.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IQC.
DA SMITER.	Directeur adjoint du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQR.
SA SMITER.	Second adjoint au directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQV.
2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
5e BSMAT.	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.	NC1.	CG0.
6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.
8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
12e BSMAT.	Chef de corps de la 12e base de soutien du matériel.	NC1.	DG0.
13e BSMAT.	Chef de corps de la 13e base de soutien du matériel.	NC1.	DJ0.
DGA SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement.	AIS.	23.
DIR DGA - DO.	Directeur des opérations.	AIS.	2N.
DIR DGA - DP.	Directeur plans, programmes, budget.	AIS.	IF.
DGA SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IJB.
DGA SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement.	NC1.	IJO.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.
DIR UM HELI.	Directeur de l'unité de management « hélicoptères ».	NC1.	IJH.
DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
Chef SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de délégation générale pour l'armement « maîtrise nucléaire, radiologique, biologique, chimique ».	NC1.	IJN.
DIR DGA - EVI.	Directeur de délégation générale pour l'armement « essais en vol » - Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de délégation générale pour l'armement « essai de missiles ».	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.
SD EA.	Sous-directeur « Europe - Amérique du Sud ».	NC1.	IJY.
DIR DGA - IP.	Directeur de délégation générale pour l'armement « ingénierie des projets ».	NC1.	IJZ.
DIR SCA.	Directeur du service centralisé des achats.	NC1.	STB.
SCGC.	Chef du service central de la gestion budgétaire et des comptabilités.	NC1.	KAR.
DIR DGA - DO.	Directeur des opérations.	NC1.	KAS.

DIR DGA – DP.	Directeur plans, programmes, budget.	NC1.	KAT.
Chef BPMA.	Chef du bureau des personnels militaires des armées.	NC1.	STC.
DIR DGA - MI.	Directeur de DGA maîtrise de l'information.	NC1.	STL.
DIR SEREBC.	Directeur du service d'exécution budget-comptabilité des opérations d'armement.	NC1.	STM.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	STJ
CDC RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BWO.
CDT CMA Vincennes.	Commandant le centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Vincennes.	NC1.	HKY.
CDT CMA Montlhéry.	Commandant le centre médical des armées - Montlhéry.	NC1.	HLE.
CDT CMA Angers.	Commandant le centre médical des armées - Angers.	NC1.	HLF.
CDT CMA Creil.	Commandant le centre médical des armées - Creil.	NC1.	HLG.
CDT CMA Istres.	Commandant le centre médical des armées - Istres.	NC1.	HLH.
CDT CMA Clermont-Ferrand.	Commandant le centre médical des armées - Clermont-Ferrand.	NC1.	HLM.
CDT CMA Angoulême.	Commandant le centre médical des armées - Angoulême.	NC1.	HLP.
CDT CMA Gap.	Commandant le centre médical des armées - Gap.	NC1.	HLQ.
CDT CMA Paris.	Commandant le centre médical des armées - Paris.	NC1.	HLR.
CDT CMA Toulon.	Commandant le centre médical des armées - Toulon.	NC1.	HLS.
CDT CMA Versailles.	Commandant le centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Versailles.	NC1.	HLT.
CDT CMA Saint-Christol.	Commandant le centre médical des armées - Saint-Christol.	NC1.	HLU.
CDT CMA Phalsbourg.	Commandant le centre médical des armées - Phalsbourg.	NC1.	HLV.
CDT CMA Rennes.	Commandant le centre médical des armées - Rennes.	NC1.	HLW.
CDT CMA Toulouse.	Commandant le centre médical des armées - Toulouse.	NC1.	HLX.
CDT CESPA.	Commandant le centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	NC1.	HOC.
CDT CMIA Antilles-Guadeloupe.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Guadeloupe.	NC1.	HOE.
CDT CMIA Antilles-Martinique.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Martinique.	NC1.	HOF.
CDT DIASS FFDJ CMIA.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - centre médical interarmées.	NC1.	HOG.
CDT CMIA FFEAU.	Commandant le centre médical interarmées des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	HOH.
CDT CMIA EFG.	Commandant le centre médical interarmées des éléments français au Gabon.	NC1.	HOI.
CDT CMIA Guyane Cayenne.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Cayenne.	NC1.	HOJ.
CDT CMIA Guyane Kourou.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Kourou.	NC1.	HOK.
CDT CMIA Guyane SJM.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Saint Jean du Maroni.	NC1.	HOL.
CDT CMIA Réunion -	Commandant le centre médical interarmées Réunion -	NC1.	HOM.

Saint-Denis.	Saint-Denis.		
CDT CMIA Réunion - Saint-Pierre.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Saint-Pierre.	NC1.	HON.
CDT CMIA Réunion - Mayotte.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Mayotte.	NC1.	HOO.
CDT CMIA Nouvelle-Calédonie.	Commandant le centre médical interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	HOP.
CDT CMIA Tahiti.	Commandant le centre médical interarmées Tahiti.	NC1.	HOQ.
CDT CMIA EFS Dakar	Commandant le centre médical interarmées des éléments français au Sénégal - Dakar.	NC1.	HOR.
CDT DIASS EAU.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Émirats arabes unis.	NC1.	HOS.
CDT DIASS Gabon.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Gabon.	NC1.	HOT.
CDT INSP GEN SSA.	Commandant de l'inspection générale du service de santé des armées.	NC1.	HOU.
CDT ISSA.	Commandant de l'inspection du service de santé des armées - Paris Val-de-Grâce.	NC1.	HOV.
CDT EPPA.	Commandant de l'école du personnel paramédical des armées - Toulon.	NC1.	LY0.
EPPA élèves.	Commandant adjoint de l'école du personnel paramédical des armées - élèves.	NC1.	LYA.
CDB LRH Bordeaux.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bordeaux.	NC1.	MDA.
CDT ESA Lyon.	Commandant de l'école de santé des armées - Lyon.	NC1.	ME0.
CDB LRH Lyon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Lyon.	NC1.	MEA.
CDT HIA Bégin.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Bégin.	NC1.	ND0.
CDB LRH Bégin.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bégin.	NC1.	NDA.
CDT HIA Desgenettes.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Desgenettes.	NC1.	NE0.
CDT HIA Laveran.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Laveran.	NC1.	NF0.
CDB LRH Marseille.	Chef du bureau local des ressources humaines - Marseille.	NC1.	NFA.
CDT HIA Legouest.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Legouest.	NC1.	NG0.
CDT HIA Percy.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Percy.	NC1.	NH0.
CDB LRH Percy.	Chef du bureau local des ressources humaines - Percy.	NC1.	NHA.
CDT HIA Robert Picqué.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Robert Picqué.	NC1.	NI0.
CDT HIA Val-de-Grâce.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Val-de-Grâce.	NC1.	NJ0.
CDB LRH VDG.	Chef du bureau local des ressources humaines - Val-de-Grâce.	NC1.	NJA.
CDB LRH Orléans.	Chef du bureau local des ressources humaines - Orléans.	NC1.	QKA.
CDB LRH Brétigny.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brétigny.	NC1.	QL0.
CDT CMA Coëtquidan.	Commandant le centre médical des armées - Coëtquidan.	NC1.	QM0.
CDT CMA Lille.	Commandant le centre médical des armées - Lille.	NC1.	QNP.
CDT CMA Besançon.	Commandant le centre médical des armées - Besançon.	NC1.	QNQ.

CDT CMA Metz.	Commandant le centre médical des armées - Metz.	NC1.	QNR.
CDT CMA Carcassonne.	Commandant le centre médical des armées - Carcassonne.	NC1.	QNS.
CDT CMA Chaumont.	Commandant le centre médical des armées - Chaumont.	NC1.	QNT.
CDT CMA Épinal.	Commandant le centre médical des armées - Épinal.	NC1.	QNU.
CDT CMA Nîmes.	Commandant le centre médical des armées - Nîmes.	NC1.	QNV.
CDT CMA Poitiers.	Commandant le centre médical des armées - Poitiers.	NC1.	QNW.
CDT CMA Solenzara.	Commandant le centre médical des armées - Solenzara.	NC1.	QNX.
CDT CMA Valence.	Commandant le centre médical des armées - Valence.	NC1.	QNY.
CDT CMA Brest.	Commandant le centre médical des armées - Brest.	NC1.	QNZ.
CDT CMA Villacoublay.	Commandant le centre médical des armées - Villacoublay.	NC1.	RA0.
CDT CMA Bordeaux Mérignac.	Commandant le centre médical des armées - Bordeaux Mérignac.	NC1.	RAA.
CDT CMA Brive-la- Gaillarde.	Commandant le centre médical des armées - Brive-la-Gaillarde.	NC1.	RAD.
CDT CMA Calvi.	Commandant le centre médical des armées - Calvi.	NC1.	RAE.
CDT CMA Charleville Mézières.	Commandant le centre médical des armées - Charleville Mézières.	NC1.	RAF.
CDT CMA Cherbourg.	Commandant le centre médical des armées - Cherbourg.	NC1.	RAG.
CDT CMA Draguignan.	Commandant le centre médical des armées - Draguignan.	NC1.	RAJ.
CDT CMA Évreux.	Commandant le centre médical des armées - Évreux.	NC1.	RAK.
CDT CMA Grenoble.	Commandant le centre médical des armées - Grenoble.	NC1.	RAL.
CDT CMA La Valbonne.	Commandant le centre médical des armées - La Valbonne.	NC1.	RAM.
CDT CMA Lyon.	Commandant le centre médical des armées - Lyon.	NC1.	RAN.
CDT CMA Marseille.	Commandant le centre médical des armées - Marseille.	NC1.	RAP.
CDT CMA Montauban.	Commandant le centre médical des armées - Montauban.	NC1.	RAR.
CDT CMA Mourmelon.	Commandant le centre médical des armées - Mourmelon.	NC1.	RAS.
CDT CMA Nancy.	Commandant le centre médical des armées - Nancy.	NC1.	RAT.
CDT CMA Pau.	Commandant le centre médical des armées - Pau.	NC1.	RAV.
CDT CMA Rochefort.	Commandant le centre médical des armées - Rochefort.	NC1.	RAW.
CDT CMA NG XP STRASBOURG.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération expérimental - Strasbourg.	NC1.	S13.
CDT CMA NG XP TOURS.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération expérimental- Tours.	NC1.	S14.
CDT DIASS Antilles.	Commandant la direction interarmées du service de santé des Antilles.	NC1.	S10.
CDT SAMHA Limoges.	Commandant le service des archives médicales hospitalières des armées.	NC1.	S11.
CDT BCAPMSSA Toulon.	Commandant le bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.	NC1.	S12.
CDB LRH Brest.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brest.	NC1.	SS0.
CDT CENT TRAIT INFO MED.	Commandant le centre de traitement de l'information médicale.	NC1.	SS4.
CDT CENT TRANSF sang armées.	Commandant le centre de transfusion sanguine des armées.	NC1.	SS5.
CDT SERV PROT radio armées.	Commandant le service de protection radiologique des armées.	NC1.	SS6.
CFA DCSSA.	Commandant de la formation administrative de la direction centrale du service de santé des armées.	NC1.	SS8.

CDT EVDG.	Commandant l'école du Val-de-Grâce.	NC1.	SS9.
EVDG élèves.	Commandant adjoint de l'école du Val-de-Grâce - élèves.	NC1.	STH.
CDT HIA Clermont Tonnerre.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Clermont Tonnerre - Brest.	NC1.	SSA.
CDT HIA Saint-Anne.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Saint-Anne - Toulon.	NC1.	SSB.
Chef ERSA Marseille.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Marseille.	NC1.	SSD.
Chef ERSA Vitry Marolles.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées - Vitry Marolles.	NC1.	SSE.
Chef ECMSSA Orléans.	Commandant l'établissement central des matériels du service de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSF.
CDT INS RECH BIOMED armées.	Commandant l'institut de recherche biomédicale des armées.	NC1.	SSI.
CDT PHARM CENT armées.	Commandant la pharmacie centrale des armées.	NC1.	SSJ.
CDT DAPSA Orléans.	Commandant la direction des approvisionnements de produits de santé des armées.	NC1.	SSK.
CDT DRSSA Lyon.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Lyon.	NC1.	SSL.
CDT DRSSA Metz.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Metz.	NC1.	SSM.
CDT DRSSA Saint-Germain-en-Laye.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	SSN.
CDT DRSSA Bordeaux.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Bordeaux.	NC1.	SSP.
CDT DRSSA Brest.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Brest.	NC1.	SSQ.
CDT DRSSA Toulon.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Toulon.	NC1.	SSR.
CDT DIASS Réunion.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Réunion.	NC1.	SSS.
CDT DIASS Djibouti.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Djibouti.	NC1.	SST.
CDT DIASS Nouvelle-Calédonie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	SSU.
CDT DIASS Polynésie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Polynésie.	NC1.	SSV.
CDT DIASS Guyane.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Guyane.	NC1.	SSX.
CDT HMC Bouffard.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - hôpital médico-chirurgical Bouffard.	NC1.	SSY.
CDB LRH Toulon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Toulon.	NC1.	ST0.
CDB LRH Metz.	Chef du bureau local des ressources humaines - Metz.	NC1.	STA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.

DIR DELPIA.	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.	NC1.	KH0.
DIR CEPIA.	Directeur du centre d'expertise pétrolière interarmées.	NC1.	NN0.
COM CESAT.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS.	BU.
COM CESAT.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	KAU.
COL ADJ COM CESAT.	Colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	KAV.

8. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

Autorité libellé court.	Autorité libellé long.	Accréditation.	Code.
MGA.	Major général des armées.	AIS/TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC.
MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	AIS/TDC 2.	55.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	AIS.	50.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	NC1.	JYD.
CHEF DIV EA.	Chef division euratlantique.	NC1.	JYP.
CHEF DIV CBS.	Chef division coopération bilatérale Sud.	NC1.	JYN.
AD ABIDJAN.	Attaché de défense à Abidjan.	NC1.	JY28.
AD ANTANANARIVO.	Attaché de défense à Antananarivo.	NC1.	JY31.
AD BERLIN.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD BERNE.	Attaché de défense à Berne.	NC1.	JY61.
AD BEYROUTH.	Attaché de défense à Beyrouth.	NC1.	JY5.
AD BRASILIA.	Attaché de défense à Brasilia.	NC1.	M129.
AD BUENOS AIRES.	Attaché de défense à Buenos Aires.	NC1.	JY36.
AD LA HAYE.	Attaché de défense à La Haye.	NC1.	JY8.
AD LONDRES.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
ADA LONDRES.	Attaché de défense adjoint à Londres.	NC1.	JY47.
AD MADRID.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD MOSCOU.	Attaché de défense à Moscou.	NC1.	J23.
AD OTTAWA.	Attaché de défense à Ottawa.	NC1.	JY20.
AD PEKIN.	Attaché de défense à Pékin.	NC1.	JY53.
AD ROME.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD VARSOVIE.	Attaché de défense à Varsovie.	NC1.	M48.
AD VIENNE.	Attaché de défense à Vienne.	NC1.	JY56.
AD WASHINGTON.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
CHEF MML TAMPA.	Chef de la mission militaire de liaison à Tampa.	NC1.	FCG.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.
OG CYBER.	officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
CHEF CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
CHEF DIV EMPLOI DES FORCES.	Chef division emploi des forces.	NC1.	JYU.

CHEF DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	J51.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	NC1.	JY11.
ADJT SCEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major plans.	NC1.	J13.
CHEF DIV PPE.	Chef de la division plans, programmes, évaluation.	NC1.	JYV.
CHEF DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
CHEF DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
Chef SP CMI.	Chef du secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.	NC1.	J36.
CHEF DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
CHEF UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
DIRECTEUR SEEAD.	Directeur du service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.	NC1.	J37.
CHEF CPIC	Chef du commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.	NC1.	FCH.
SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	AIS.	52.
SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	NC1.	JYB.
ADJ SCEM PERF.	Adjoint au sous-chef d'état-major performance.	NC1.	M132.
CHEF BMCO.	Chef du bureau maintien en condition opérationnelle.	NC1.	JYR.
CHEF BP.	Chef du bureau pilotage.	NC1.	J20.
CHEF BPSO.	Chef du bureau politique du soutien aux opérations.	NC1.	JYI.
CHEF BMF.	Chef du bureau moral formation.	NC1.	M133.
CHEF BRM.	Chef du bureau réserves militaires.	NC1.	JYX.
CHEF BORG.	Chef du bureau organisation.	NC1.	JYW.
CHEF BT.	Chef du bureau transformation.	NC1.	JYG.
CHEF BINFRA.	Chef du bureau infrastructure.	NC1.	JYZ.
CHEF BOPS.	Chef du bureau budget opérationnel de programme soutien.	NC1.	FCJ.
CHEF BPMRE.	Chef du bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.	NC1.	FCK.
CHEF SUPPLY CHAIN.	Chef supply chain.	NC1.	FCL.
CHEF CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
COMIGETRA.	Commissaire général aux transports.	NC1.	J16.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
CONSCOM.	Conseiller communication du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYJ.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.
CHEF PPSM.	Chef du pôle prospective et stratégie militaire.	NC1.	J29.
CHEF POLE INFO.	Chef du pôle information.	NC1.	J52.
AUM. CATHOLIQUE.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM MUSULMAN.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM PROTESTANT.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
CHEF PCA.	Chef du pôle commandement des armées.	NC1.	J27.

CHEF BUR CHANC.	Chef du bureau chancellerie.	NC1.	J50.
COMILI.	Commandant militaire de Balard.	NC1.	FCM.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
Sous-directeur PO.	Sous directeur prospective opérationnelle.	NC1.	J34.
Sous-directeur DR.	Sous-directeur doctrine et retex.	NC1.	JYL.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	AIS.	W7.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LUA.
CEM EMIA-FE.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LU0.
CDT EGL.	Commandant l'établissement géographique interarmées.	NC1.	J11.
CHEF PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
CISMF.	Chef du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.	NC1.	NLK.
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	AIS.	YT.
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	BNB.
CEM CSOA.	Chef d'état-major du centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	JY27.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519° GTM.	Commandant le 519ème groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAB.
COLAD CNSD.	Colonel adjoint du centre national des sports de la défense.	NC1.	FCN.
CDT EIS.	Commandant l'école interarmées des sports.	NC1.	HAA.
CDT CSEM.	Commandant le centre sportif d'équitation militaire.	NC1.	HB0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'Etat.	AIS.	S0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'Etat.	NC1.	J55.
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'Etat.	NC1.	J56.
SD EA/DIRCAM.	Sous-directeur espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.

SD SA/DIRCAM.	Sous-directeur surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J59.
CHEF CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
SD REG/DIRNAV.	Sous-directeur réglementation de la direction de la navigabilité.	NC1.	J95.
CHEF BFEA.	Chef du bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
CHEF BAI.	Chef du bureau affaires internationales.	NC1.	M135.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Emirats arabes unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU/TDC EMA.	Commandant les forces françaises aux Emirats arabes unis/Tête de chaîne EMA.	NC1.	JY62.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Emirats arabes unis.	NC1.	J97.
COMELEF GABON.	Commandant les éléments français au Gabon.	AIS.	78.
COMELEF GABON.	Commandant les éléments français au Gabon.	NC1.	CMF.
CPC GABON	Chef du poste de commandement des éléments français au Gabon.	NC1.	CMB.
COMELEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	YZ.
COMELEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.
CDT U2CO-GCO.	Chef du groupement de coopération opérationnelle et commandant l'unité de commandement et de coopération opérationnelle.	NC1.	QAH.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.	Etat-major interarmées des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	BLB.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.

COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris	AIS.	0Z.
CEM EMZD PARIS.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	AIS.	4J.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEM EMZD PARIS.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	QD0.
CHEF CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
CONSCOM.	Conseiller communication du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIG.
ADJ CEM EMZD PARIS.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	FCO.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.	Délégué militaire départemental de l'Essonne.	NC1.	D91.
DMD 92.	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.	NC1.	D92.
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis	NC1.	D93.
DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est	AIS.	5Z.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1 PRE-FUS.	QIF.
CEM EMZD Lyon.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Lyon.	NC1.	QH0.
CONSCOM OGZDS SE.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drôme.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute-Loire.	NC1.	D43.

DMD 63.	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.	NC1.	D63.
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute-Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.
DMD 62.	Délégué militaire départemental du Pas de Calais.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	AIS.	5V.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes maritimes.	NC1.	D06.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 13.	Délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.	NC1.	D13.
DMD30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D66.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.	Délégué militaire départemental du Vaucluse.	NC1.	D84.
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse du sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1 PRE-FUS.	QIE.
CEM EMZD BORDEAUX.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Bordeaux.	NC1.	QI0.
CONSCOM OGZDS SO.	Conseiller communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.
DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.
DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente Maritime.	NC1.	D17.

DMD 19.	Délégué militaire départemental de la Corrèze.	NC1.	D19.
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D64.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Hautes Pyrénées.	NC1.	D65.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.	NC1.	D79.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.
DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS EST.	Officier général de zone de défense et de sécurité Est.	AIS.	6Z.
OGZDS EST.	Officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJB.
GA ZDS EST.	Général adjoint de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJS.
CEM EMZD METZ.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Metz.	NC1.	LJC.
CHEF CAB Est.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
CONSCOM Est.	Conseiller communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.
DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.
DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.
DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.
DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS OUEST.	Officier général de zone de défense et de sécurité	AIS.	2Z.

	Ouest.		
OGZDS OUEST.	Officier général de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
GA ZDS OUEST.	Général adjoint de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGD.
CEM EMZD RENNES.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Rennes.	NC1.	QG0.
CONSCOM Ouest.	Conseiller communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.
DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.
DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.
DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.
DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.
DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	National liaison representative.	AIS.	7A.
NLR.	National liaison representative.	NC1.	M110.
CEM NLR Norfolk.	Chef d'état-major du national liaison representative.	NC1.	M139.
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'atlantique nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	Senior national representative de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	Senior national representative de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
SNR Monsanto.	Senior national representative de Monsanto.	NC1.	MWH.
NMR.	National military representative.	AIS.	7M.
NMR.	National military representative.	NC1.	MWJ.
CEM FMR MONS.	Chef d'état-major de la french military representation de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du national support element de Mons.	NC1.	M101.
SNR Naples.	Senior national representative de Naples.	NC1.	M94.
NSE Naples.	Chef du national support element de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	Senior national representative de Brunssum.	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du national support element de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Northwood.	Senior national representative de Northwood.	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	Senior national representative de Izmir.	NC1.	M108.

SNR Ramstein.	Senior national representative de Ramstein.	NC1.	MWV.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	AIS.	7H.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	NC1.	M100.
ADJOINT REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	M98.
ADJOINT RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'Union européenne.	NC1.	M90.
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	AIS.	YU.
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	NC1.	YU0.
DIRECTEUR ADJOINT SIMU.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
COMSUP NC/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUP.
COMSUP GUYANE/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUQ.
COMFOR RCI/DL SIMU.	Commandant les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire / détachement local du service interarmées des munitions.	NC1	YUR.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
DIR EPM Champagne-Picardie.	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.	NC1.	YUH.
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.
DIRECTEUR C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	AIS.	CC.
DIRECTEUR C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	NC1.	JY25.
DIRECTEUR ADJOINT C2A.	Directeur adjoint du centre d'audit des armées.	NC1.	JY57.
COM CICOS.	Commandant du centre interarmées de coordination du soutien.	AIS.	60.
COM CICOS.	Commandant du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY16.
C2 COM CICOS.	Commandant en second du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY17.
COMBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD ANGOULEME.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD ANTILLES.	Commandant la base de défense des Antilles.	NC1.	N12.
COMBDD BOURGES-AVORD.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD BELFORT.	Commandant la base de défense de Belfort.	NC1.	N14.

COMBDD BESANCON.	Commandant la base de défense de Besançon.	NC1.	N15.
COMBDD BORDEAUX-MERIGNAC.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD BREST-LORIENT.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD BRIVE.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD CALVI.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD CARCASSONNE.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.
COMBDD CAZAUX.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD CHARLEVILLE-MEZIERES.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD CHERBOURG.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.
COMBDD CLERMONT-FERRAND.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD VANNES-COETQUIDAN.	Commandant la base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	N25.
COMBDD COLMAR.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD CREIL.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD DIJON.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDD DJIBOUTI.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD DRAGUIGNAN.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDD EAU.	Commandant la base de défense des Emirats Arabes Unis.	NC1.	N31.
COMBDD EVREUX.	Commandant la base de défense d'Evreux.	NC1.	N32.
COMBDD GABON.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBERY.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD GUYANE.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
COMBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Commandant la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	N37.
COMBDD LA REUNION-MAYOTTE.	Commandant la base de défense de la Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD LA VALBONNE.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
COMBDD LILLE.	Commandant la base de défense de Lille.	NC1.	N40.
COMBDD EPINAL-LUXEUIL.	Commandant la base de défense d'Epinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD LYON-MONT-VERDUN.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD MONTAUBAN-AGEN.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD METZ.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD MONT-DE-MARSAN.	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	N46.
COMBDD MONTLHERY.	Commandant la base de défense de Montlhéry.	NC1.	N47.
COMBDD MOURMELON-MAILLY.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD NANCY.	Commandant la base de défense de Nancy.	NC1.	N49.
COMBDD NIMES-ORANGE-LAUDUN.	Commandant la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.
COMBDD NOUVELLE-CALEDONIE.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD ORLEANS-BRICY.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.

COMBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD PHALSBOURG.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD POLYNESIE FRANCAISE.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD RENNES.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDD SENEGAL.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD SAINT-CHRISTOL.	Commandant la base de défense de Saint-Christol.	NC1.	N62.
COMBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD TOULON.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
COMBDD TOULOUSE-CASTRES.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	N65.
COMBDD TOURS.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD VALENCE.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD VERDUN.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD ILE-DE-FRANCE.	Commandant la base de défense d'Ile-de-France.	NC1.	N69.

9. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	TDC 1.	YV.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	YW.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIN.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS TDC 2.	SP.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GO0.
COM BSPP OFF TC TR PN.	Général commandant la BSPP officier TC/TR/PN.	NC1.	GOI.
C2 BSPP	Commandant en second la BSPP.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la BSPP.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la BSPP.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la BSPP.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la BSPP.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la BSPP.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major ORH de la BSPP.	NC1.	GOF.

CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la BSPP.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OW0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la BSPP.	NC1.	PL0.
CDC GPT FO INS BSPP.	Chef de corps du GPT de formation et d'instruction de la BSPP.	NC1.	OX0.
CDC GPT APPUIS BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la BSPP.	NC1.	GOH.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS TDC 2.	GS.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTC.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HT0.
CEM FORMISC.	Chef d'état-major des FORMISC.	NC1.	HTB.
CDC UIISC 1.	Chef de corps de l'UIISC 1.	NC1.	AZ0.
CDC UIISC 5.	Chef de corps de l'UIISC 5.	NC1.	CK0.
CDC UIISC 7.	Chef de corps de l'UIISC 7.	NC1.	CV0.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS TDC 2.	2H.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	NC1.	MZ4.
CEMSMA.	Chef d'état-major du COMSMA.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du RSMA de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-GUA.	Chef de corps du RSMA de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du RSMA de la Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du RSMA de Guyane.	NC1.	MU0.
CDT BSMA-M.	Commandant du BSMA de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC RSMA-PF.	Chef de corps du RSMA de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC RSMA-NC.	Chef de corps du RSMA de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	MH0.

10. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	Y8.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
CEM.	Chef d'état de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMB.
Chef cellule RH.	Chef de la cellule ressources humaines de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMH.
Chef CAI.	Chef cellule audit interne de l'inspection de l'armée de terre	NC1.	NMN.
Chef CPB.	Chef cellule performance budgétaire de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMJ.

11. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SCA.	Directeur central du service du commissariat des armées.	TDC.	3I.
Adjoint directeur central SCA.	Adjoint directeur central service du commissariat des armées.	AIS.	IY.
COM ZTIDF.	Commandant de la zone terre île de France.	AIS.	0S.
ADJ COM ZTIDF.	Commandant adjoint de la zone terre île de France.	AIS.	0U.
COM ZTSE.	Commandant de la zone terre Sud-Est.	AIS.	15.
COM ZTSO.	Commandant de la zone terre Sud-Ouest.	AIS.	14.
COM ZTNE.	Commandant de la zone terre Nord-Est.	AIS.	6S.
COM ZTNO.	Commandant de la zone terre Nord-Ouest.	AIS.	2U.
DCSCA CDC.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef de corps.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST corps.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps.	NC1.	IDY.
DCSCA SD filières.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur filières.	NC1.	IDW.
DCSCA SD PERF SYNTH.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur performance synthèse.	NC1.	IDS.

DCSCA SD métiers.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur métiers.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur réglementation études juridiques.	NC1.	IDV.
DCSCA SD ORG.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur organique.	NC1.	IDZ.
DCSCA chef EMO	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef état-major opérationnel.	NC1.	ON0.
MINEFI HFDS.	Ministères économiques et financiers - haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	NC1.	MZH
DIR SMODI.	Directeur du service ministériel opérateur des droits individuels.	NC1.	IDD.
DIR CACI.	Directeur du centre d'analyse et de contrôle interne.	NC1.	IDJ.
DIR ECA.	Directeur de l'école des commissaires des armées.	NC1.	ECB.
COM EFQ	Commandant de l'école des fourriers de Querqueville.	NC1.	PW0.
CHEF GSPI	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
DIR CIAS.	NC1 - chef du centre interarmées de la solde.	NC1.	INC.
DIR EDIACA.	NC1 - établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées Saint-Étienne.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	Directeur du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.	NC1.	IDC.
PFAF CE Lyon.	Plateforme achats-finances Centre-Est Lyon - Directeur.	NC1.	QB0.
PFAF CO Rennes.	Plateforme achats-finances Centre-Ouest Rennes - Directeur.	NC1.	IO0.
PFAF NE Metz.	Plateforme achats-finances Nord-Est Metz - Directeur.	NC1.	IN0.
PFAF SO Bordeaux.	Plateforme achats-finances Sud-Ouest Bordeaux - Directeur.	NC1.	IPA.
PFAF O Brest.	Plateforme achats-finances Ouest Brest - Directeur.	NC1.	IPC.
PFAF IDF Paris.	Plateforme achats-finances Ile de France Paris - Directeur.	NC1.	QC0.
PFAF SE Toulon.	Plateforme achats-finances Sud-Est Toulon - Directeur.	NC1.	INE.
DIR CESJUR	Directeur du centre d'expertise du soutien juridique.	NC1.	JTC.
DIR SSLT.		NC1.	OED.

	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport.		
CESGA CDC.	Centre d'expertise de soutien général des armées - directeur adjoint.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	Centre interarmées d'administration des opérations - directeur.	NC1.	OEJ.
ELOCA Angers.	Établissement logistique du commissariat des armées Angers.	NC1.	PF0.
ELOCA Châtres.	Établissement logistique du commissariat des armées Châtres.	NC1.	INB.
ELOCA Mourmelon.	Établissement logistique du commissariat des armées Mourmelon.	NC1.	PC0.
ELOCA Roanne.	Établissement logistique du commissariat des armées Roanne.	NC1.	MC0.
ELOCA Bretigny.	Établissement logistique du commissariat des armées Bretigny.	NC1.	OEE.
ELOCA Marseille.	Établissement logistique du commissariat des armées Marseille.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	Directeur du centre d'expertise du soutien du combattant et des forces.	NC1.	IDF.
DIR CERHÉIA.	Directeur du centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.	NC1.	IDT
GSBdD Villacoublay.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBdD Paris École-militaire.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBdD Vincennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBdD Versailles.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBdD Saint-Germain-En-Laye.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBdD Angers-Le Mans-Saumur.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBdD Angoulême.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBdD Antilles.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBdD Bourges-Avord.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBdD Belfort.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.
GSBdD Besançon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBdD Bordeaux-Mérignac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de	NC1.	P20.

	Bordeaux-Mérignac.		
GSBdD Brest-Lorient.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBdD Brive.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBdD Calvi.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBdD Carcassonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBdD Cazaux.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBdD Charleville-Mézières.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBdD Cherbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBdD Clermont-Ferrand.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBdD Vannes-Coëtquidan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBdD Colmar.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBdD Creil.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBdD Dijon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDFD Djibouti.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBdD Draguignan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDFD EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	P33.
GSBdD Évreux.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Évreux.	NC1.	P34.
GSBDFD Gabon.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBdD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBdD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBdD Guyane.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
GSBdD Istres-Salon-de-Provence.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.

GSBdD La Réunion-Mayotte.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBdD La Valbonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBdD Lille.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBdD Épinal-Luxeuil.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBdD Lyon-Mont-Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBdD Marseille-Aubagne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBdD Montauban-Agen.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBdD Metz.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBdD Mont-de-Marsan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBdD Montlhéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBdD Mourmelon-Mailly.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBdD Nancy.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBdD Nîmes-Orange-Laudun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBdD Orléans-Bricy.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBdD Pau-Bayonne-Tarbes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBdD Phalsbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBdD Polynésie française.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBdD Rennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBdD Rochefort-Cognac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBdD Saint-Dizier-Chaumont.		NC1.	P55.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.		
GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF Sénégal.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBdD Saint-Christol.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBdD Toulon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBdD Toulouse-Castres.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBdD Tours.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBdD Valence.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBdD Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

12. SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
ADJ SGA TDC.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - tête de chaîne.	TDC.	39.
ADJ SGA AIS.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTI.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPRHF.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
COM.	Chef de la mission communication.	NC1.	JUC.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.
DAR.	Délégué à l'accompagnement des restructurations.	NC1.	JTL.

CHEF MA.	Chef de la mission des achats du ministère de la défense.	NC1.	JTK.
ADJ DAF.	Directeur adjoint des affaires financières.	NC1.	IL0.
ADJ DAJ.	Directrice adjointe des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale.	NC1.	OB0.
SDPO.	Sous-directeur du pilotage opérationnel.	NC1.	JTU.
ADJ DRH-MD AIS.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRHMD TC TR.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
PROJET SOURCE-SOLDE.	Directeur du projet "Source-Solde".	NC1.	JTQ.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.
SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Sous-directeur des pensions.	NC1.	JU0.
CERH-PC.	Directeur du centre expert des ressources humaines du personnel civil.	NC1.	CRH.
SMSIF-RH.	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines	NC1.	JTW.
SD IPRH.	Sous-directeur de l'ingénierie des processus ressources humaines.	NC1.	JTX.
MISSION PTFRH.	Chef de la mission en charge des projets de transformation de la fonction ressources humaines.	NC1.	JUB.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SDAS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
ESIA DJIBOUTI.	Chef de l'échelon social interarmées Djibouti.	NC1.	NYI.
ESIA POLYNÉSIE.	Chef de l'échelon social interarmées Polynésie.	NC1.	NYK.
ESIA N-CALÉDONIE.	Chef de l'échelon social interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NYL.
ESIA GUYANE.	Chef de l'échelon social interarmées Guyane.	NC1.	NYM.
ESIA SÉNÉGAL.	Chef de l'échelon social interarmées Sénégal.	NC1.	NYN.
ESIA ANTILLES.	Chef de l'échelon social interarmées Antilles.	NC1.	NYP.
PMAS - BORDEAUX.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Bordeaux.	NC1.	EUA.
PMAS - RENNES.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Rennes.	NC1.	DQB.
PMAS - LYON.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Lyon.	NC1.	LLV.
PMAS - METZ.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Metz.	NC1.	LJT.
PMAS - IDF.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RD.

NC1 ARD TC TR PN.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense- temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
NC1 ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
MRO.	Chef de la mission de reconversion des officiers.	NC1.	ARC.
NC1 ARD.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARD.
CPDM LYON.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM MARSEILLE.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM METZ.	Chef de pôle défense mobilité de Metz.	NC1.	ARG.
CPDM PARIS.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM RENNES.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CDPT EG.	Chef du département des études générales.	NC1.	ARK.
CPDM BORDEAUX.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CFA CMFP.	Commandant du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
DMPA.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZB.
ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.
DSN AIS.	Directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.	Directeur du service national - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JWA.
NC1 DSN.	Directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CFA DSN AC.	Chef de formation administrative - état-major de la direction du service national AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de-France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
CSN MARTINIQUE.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN LA RÉUNION.	Directeur du centre du service national de La Réunion.	NC1.	BLD.
CSN GUADELOUPE.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.
CSN GUYANE.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN POLYNÉSIE.	Directeur du centre du service national de Polynésie française.	NC1.	NYF.
CSN NELLE-CALÉDONIE.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.

DCA SID AIS.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	93.
NC1 DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IF1.
NC1 DCA SID TC TR.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	IF2.
CHEF DU BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IFP.
CHEF DE LA CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFQ.
CHEF STRATÉGIE.	Chef du service stratégie.	NC1.	IFR.
CHEF RÉALISATION.	Chef du service réalisation.	NC1.	IFS.
CETID.	Centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC1.
DID CAYENNE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ1.
DID DAKAR.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DX1.
DID DJIBOUTI.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	DX2.
DID FORT-DE-FRANCE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique-Antilles).	NC1.	OY1.
DID NOUMEA.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP2.
DID PAPEETE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	PP3.
DID SAINT-DENIS.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de La Réunion.	NC1.	PP4.
DID LIBREVILLE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP5.
ESID METZ.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP6.
DIR ADJ ESID METZ.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP7.
DO METZ.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP8.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP9.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR1.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR2.
ESID BORDEAUX.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR3.
DIR ADJ ESID BX.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR4.
DO BORDEAUX.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR5.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR6.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR7.

CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR8.
ESID RENNES.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PR9.
DIR ADJ ESID RENNES.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS1.
DO RENNES.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS2.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS3.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS4.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS5.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS6.
DIR ADJ ESID IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS7.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS8.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS9.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT1.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT2.
ESID LYON.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT3.
DIR ADJ ESID LYON.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT4.
DO LYON.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT5.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT6.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT7.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT8.
ESID BREST.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PT9.
DIR ADJ ESID BREST.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU1.
DO BREST.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU2.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU3.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU4.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU5.
DIV ILO.		NC1.	PU6.

	Chef de division investissement et maintien en condition Île Longue de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.		
ESID TOULON.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU7.
DIR ADJ ESID TOULON.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU8.
DO TOULON.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU9.
CHEF DIV GMP.	Chef de division gestion et maintenance du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV1.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV2.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV3.
DIV MPI.	Chef de division maritime, portuaire et industriel de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV4.
DIV PSM.	Chef de division programme sous-marins de l'établissement du service d'infrastructure de Toulon.	NC1.	JLA.

// //

13. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SCA.	Directeur central du service du commissariat des armées.	TDC.	3I.
Adjoint directeur central SCA.	Adjoint directeur central service du commissariat des armées.	AIS.	IY.
COM ZTIDF.	Commandant de la zone terre île de France.	AIS.	0S.
ADJ COM ZTIDF.	Commandant adjoint de la zone terre île de France.	AIS.	0U.
COM ZTSE.	Commandant de la zone terre Sud-Est.	AIS.	15.
COM ZTSO.	Commandant de la zone terre Sud-Ouest.	AIS.	14.
COM ZTNE.	Commandant de la zone terre Nord-Est.	AIS.	6S.
COM ZTNO.	Commandant de la zone terre Nord-Ouest.	AIS.	2U.
DCSCA CDC.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef de corps.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST corps.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps.	NC1.	IDY.
DCSCA SD filières.	Direction centrale du service du commissariat des armées -	NC1.	IDW.

	sous-directeur filières.		
DCSCA SD PERF SYNTH.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur performance synthèse.	NC1.	IDS.
DCSCA SD métiers.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur métiers.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur réglementation études juridiques.	NC1.	IDV.
DCSCA SD ORG.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur organique.	NC1.	IDZ.
DCSCA chef EMO	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef état-major opérationnel.	NC1.	ON0.
MINEFI HFDS.	Ministères économiques et financiers - haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	NC1.	MZH
DIR SMODI.	Directeur du service ministériel opérateur des droits individuels.	NC1.	IDD.
DIR CACI.	Directeur du centre d'analyse et de contrôle interne.	NC1.	IDJ.
DIR ECA.	Directeur de l'école des commissaires des armées.	NC1.	ECB.
COM EFQ	Commandant de l'école des fourriers de Querqueville.	NC1.	PW0.
CHEF GSPI	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
DIR CIAS.	NC1 - chef du centre interarmées de la solde.	NC1.	INC.
DIR EDIACA.	NC1 - établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées Saint-Étienne.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	Directeur du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.	NC1.	IDC.
PFAF CE Lyon.	Plateforme achats-finances Centre-Est Lyon - Directeur.	NC1.	QB0.
PFAF CO Rennes.	Plateforme achats-finances Centre-Ouest Rennes - Directeur.	NC1.	IO0.
PFAF NE Metz.	Plateforme achats-finances Nord-Est Metz - Directeur.	NC1.	IN0.
PFAF SO Bordeaux.	Plateforme achats-finances Sud-Ouest Bordeaux - Directeur.	NC1.	IPA.
PFAF O Brest.	Plateforme achats-finances Ouest Brest - Directeur.	NC1.	IPC.
PFAF IDF Paris.	Plateforme achats-finances Ile de France Paris - Directeur.	NC1.	QC0.

PFAF SE Toulon.	Plateforme achats-finances Sud-Est Toulon - Directeur.	NC1.	INE.
DIR CESJUR	Directeur du centre d'expertise du soutien juridique.	NC1.	JTC.
DIR SSLT.	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport.	NC1.	OED.
CESGA CDC.	Centre d'expertise de soutien général des armées - directeur adjoint.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	Centre interarmées d'administration des opérations - directeur.	NC1.	OEJ.
ELOCA Angers.	Établissement logistique du commissariat des armées Angers.	NC1.	PF0.
ELOCA Châtres.	Établissement logistique du commissariat des armées Châtres.	NC1.	INB.
ELOCA Mourmelon.	Établissement logistique du commissariat des armées Mourmelon.	NC1.	PC0.
ELOCA Roanne.	Établissement logistique du commissariat des armées Roanne.	NC1.	MC0.
ELOCA Bretigny.	Établissement logistique du commissariat des armées Bretigny.	NC1.	OEE.
ELOCA Marseille.	Établissement logistique du commissariat des armées Marseille.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	Directeur du centre d'expertise du soutien du combattant et des forces.	NC1.	IDF.
DIR CERHÉIA.	Directeur du centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.	NC1.	IDT
GSBdD Villacoublay.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBdD Paris École-militaire.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBdD Vincennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBdD Versailles.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBdD Saint-Germain-En-Laye.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBdD Angers-Le Mans-Saumur.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBdD Angoulême.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBdD Antilles.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBdD Bourges-Avord.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBdD Belfort.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.

GSBdD Besançon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBdD Bordeaux-Mérignac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBdD Brest-Lorient.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBdD Brive.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBdD Calvi.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBdD Carcassonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBdD Cazaux.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBdD Charleville-Mézières.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBdD Cherbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBdD Clermont-Ferrand.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBdD Vannes-Coëtquidan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBdD Colmar.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBdD Creil.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBdD Dijon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDFD Djibouti.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBdD Draguignan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDFD EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	P33.
GSBdD Évreux.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Évreux.	NC1.	P34.
GSBDFD Gabon.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBdD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBdD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBdD Guyane.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.

GSBdD Istres-Salon-de-Provence.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.
GSBdD La Réunion-Mayotte.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBdD La Valbonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBdD Lille.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBdD Épinal-Luxeuil.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBdD Lyon-Mont-Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBdD Marseille-Aubagne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBdD Montauban-Agen.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBdD Metz.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBdD Mont-de-Marsan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBdD Montlhéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBdD Mourmelon-Mailly.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBdD Nancy.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBdD Nîmes-Orange-Laudun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBdD Orléans-Bricy.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBdD Pau-Bayonne-Tarbes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBdD Phalsbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBdD Polynésie française.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBdD Rennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBdD Rochefort-Cognac.		NC1.	P54.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.		
GSBdD Saint-Dizier-Chaumont.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF Sénégal.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBdD Saint-Christol.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBdD Toulon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBdD Toulouse-Castres.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBdD Tours.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBdD Valence.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBdD Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

14. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	AIS.	YQ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1 AIS.	IQZ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1.	IQX.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	AIS.	M2.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1 AIS.	IQO.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1.	IQY.

COL Adjoint.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - colonel adjoint.	NC1.	IQE.
SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction des contrats.	NC1.	IQD.
SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction budget finances et comptabilité.	NC1.	IQF.
DIV parcs.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - division des parcs.	NC1.	IQG.
SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction pilotage et réglementation.	NC1.	IQH.
SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction systèmes d'information.	NC1.	IQJ.
BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau coordination méthodes.	NC1.	IQK.
BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau management de la marque.	NC1.	IQP.
SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction technique et logistique.	NC1.	IQT.
BSM MCOT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau stratégie et modernisation.	NC1.	IQU.

// //

15. AUTRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CDIV SLM Toulon.	NC1 chef de division au service logistique marine Toulon.	NC1.	PTB.
DIR SLM Toulon.	NC1 directeur du service logistique marine Toulon.	NC1.	PTC.